

Profil de baignade

Plages du Port et Moutéou Pipiou, commune de Parentis-en-Born



● version du 29/08/2014
version précédente 08/06/2010

Présentation de la zone de baignade

Identification de la commune

Commune	PARENTIS-EN-BORN
Département	LANDES
Région	AQUITAINE
Superficie de la commune	111,55 km ²
Nombre d'habitants sur la commune	5183 hab.
Densité de population	44 hab./km ²
Latitude	44° 21' 00" Nord
Longitude	1° 04' 24" Ouest
Altitude	mini. 20 m — maxi. 57 m
Nom de la plage	Plages de Calède, du Port et de Moutéou Pipiou
Personne responsable des eaux de baignade	M. Christian ERNANDORENA (Maire)
Date de création de la plage	

Situation de la commune

Le département des Landes

Géologiquement le département des Landes appartient au grand ensemble du Bassin Aquitain. Le substratum calcaire et molassique tertiaire y a été affecté par des mouvements tectoniques. À la fin du Miocène, la sédimentation d'origine détritique (apports pyrénéens) ou océanique atténua ces différences tectoniques. Après le Miocène, plusieurs processus se succèdent pour constituer les formations appelées globalement « sables des Landes ».

Le département des Landes est partagé par le cours de l'Adour en deux grandes zones naturelles, le plateau landais au nord et la Chalosse au sud. Au nord, s'étend un vaste plateau, qui se prolonge en Gironde et en Lot-et-Garonne, faiblement incliné d'est en ouest et pratiquement plat sur la partie centrale. C'est le domaine des grandes forêts de pin maritime. Au sud, c'est un pays de collines bocagères, à dominante agricole, constituant un lien naturel entre le massif landais, le Pays Basque, le Béarn et l'Armagnac. À l'extrémité sud-est, dans le Tursan, le point culminant du département atteint 227 mètres.

Sur plus de 100 km d'un littoral très rectiligne, s'est édifié un cordon dunaire, barrant l'accès à l'océan des rivières venues des Landes et transformant leurs anciennes embouchures en étangs à la topographie dissymétrique : rectiligne nord-sud à l'ouest contre le front dunaire, allongés en triangle à l'est à l'arrivée des rivières landaises (les berles). Ces étangs communiquent par un système de canaux traversant des marais. La morphologie du cordon dunaire continu est la conséquence de la dynamique éolienne à dominance de vents d'ouest.

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide.

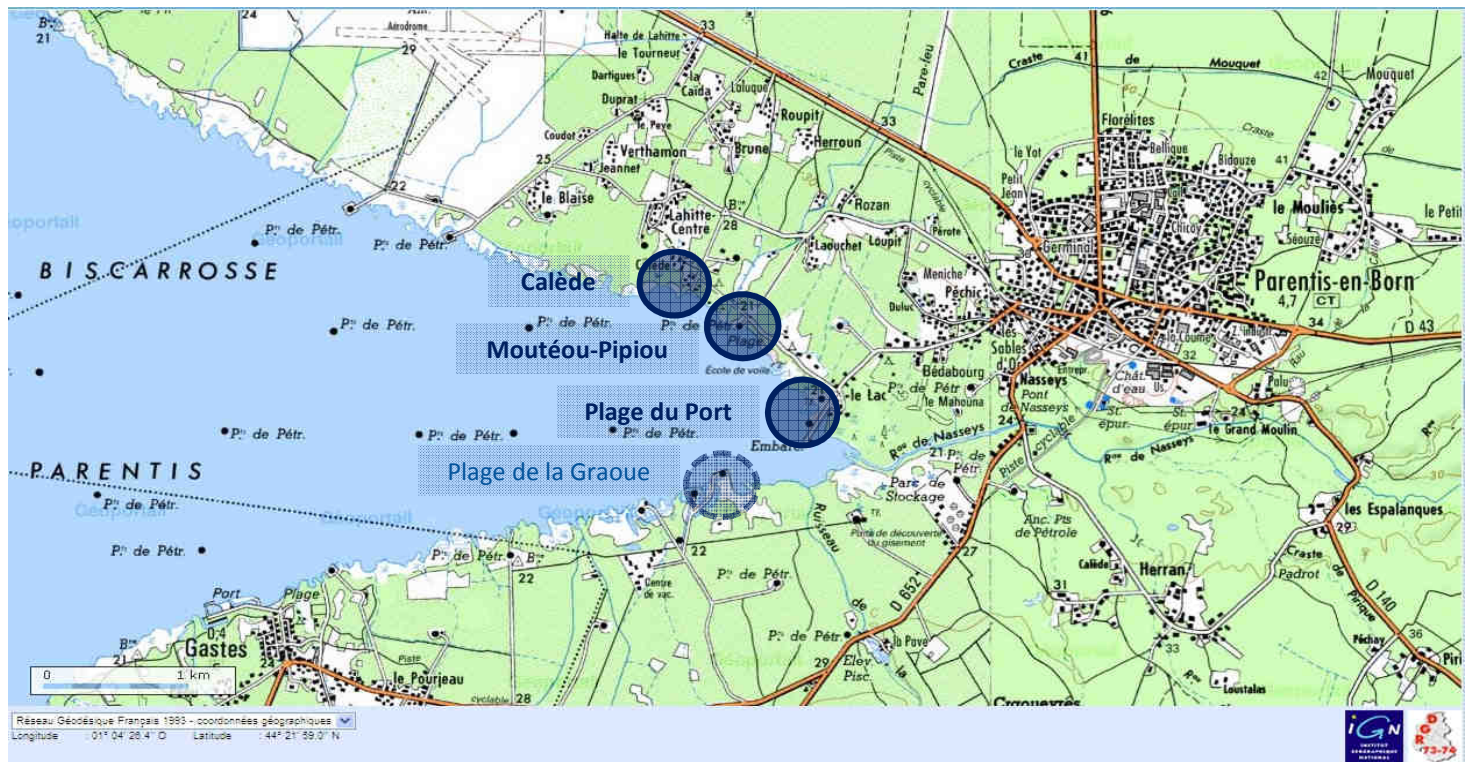
Une légende veut qu'une ville y soit enfouie. Le sud du lac supporte les plates formes des puits de pétrole et la base d'hydravion des hourtiquets. Le lac est extrêmement poissonneux : poissons blancs (gardons, rotengles, brèmes, tanches, carpes), carnassiers (sandres, brochets, perches, anguilles, black-bass) entre autres.

Parentis en Born est une petite ville de 5276 habitants située au cœur du Pays de Born. Elle appartient à la Communauté des communes des Grands Lacs. Chef-lieu de Canton au nord du département des Landes, Parentis en Born se trouve à 80km de la Préfecture de Mont de Marsan et de la Sous-préfecture de Dax. La même distance vers le Nord-est, la sépare de sa métropole régionale, Bordeaux. Parentis en Born s'étend sur 12 257 hectares à l'est du lac de Parentis-Biscarrosse, le deuxième des Landes par sa superficie (3345 ha)

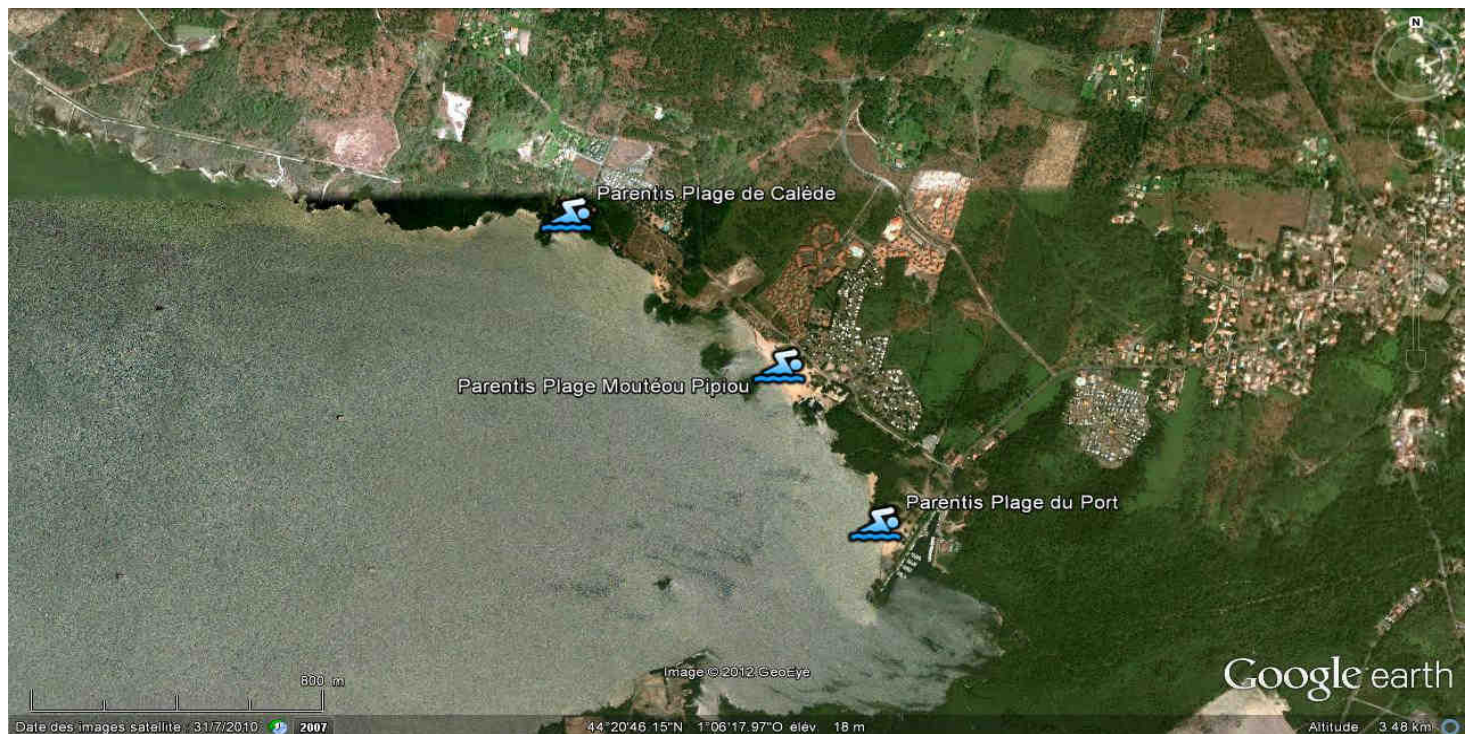
Par sa situation géographique, Parentis en Born est le cœur de la région des grands lacs. C'est le carrefour incontournable pour accéder à l'océan Atlantique et à ses plages de sable fin, aux étangs naturels riches en faune et en flore ou aux grands espaces boisés de la haute lande. La topographie et la géologie est typique du plateau Nord-Landais (faiblement vallonné et à dominante sablonneuse). Elle possède de nombreux hébergements pour répondre à une forte pression touristique liée notamment aux activités nautiques. De plus s'y sont implantés des exploitations pétrolières (première production française), une usine de charbon actif et diverses exploitations agricoles et forestières.

Situation des zones de baignade

Les zones de baignade sont situées à l'Est du lac de Parentis-Biscarrosse.



Situation des zones de baignade (src: IGN)



Vue aérienne des zones de baignade



Situation de la zone de baignade de Calède (src: IGN)



Vue aérienne des zones de baignade

Contexte météorologique

Présentation du contexte météorologique

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide de type « tempéré océanique ». Il se caractérise ainsi globalement par des étés relativement frais et des hivers doux et humides. Les précipitations y sont modérées et se répartissent sur les quatre saisons. La hauteur moyenne interannuelle des précipitations est de l'ordre de 840 mm.

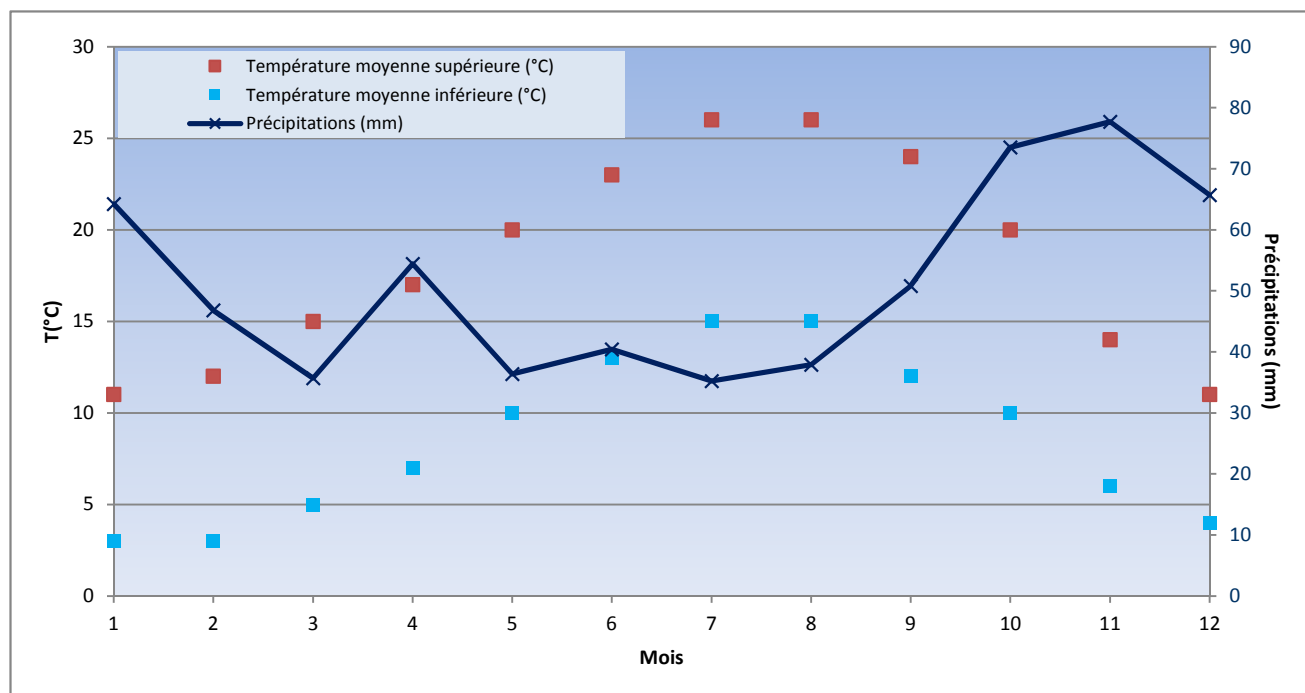
Le département est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

Le littoral est soumis, principalement en automne et hiver, aux fortes houles issues des dépressions véhiculées par le Gulf Stream générant des vagues puissantes, elles-mêmes responsables de la dynamique d'érosion du littoral.

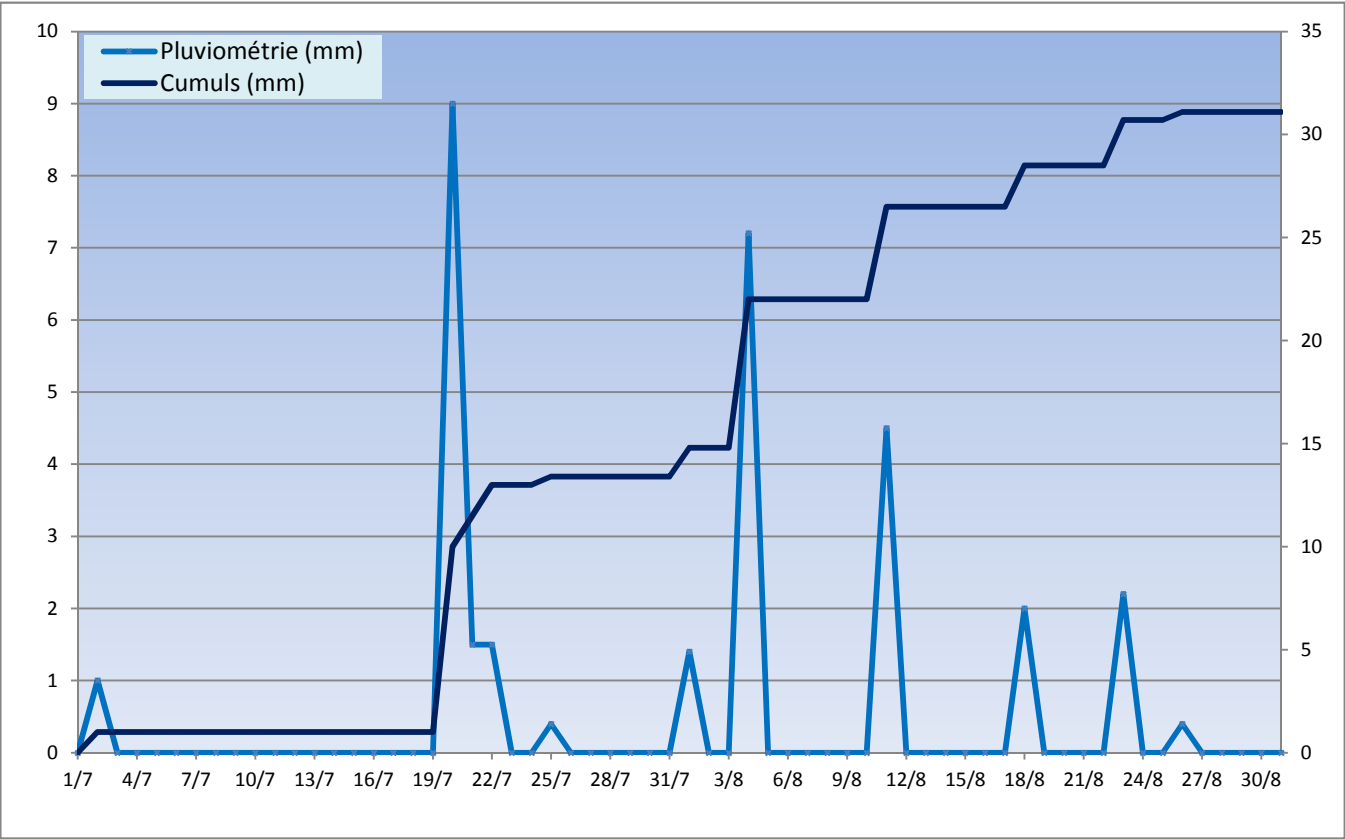
Pluviométrie

Evolution des précipitations et des températures

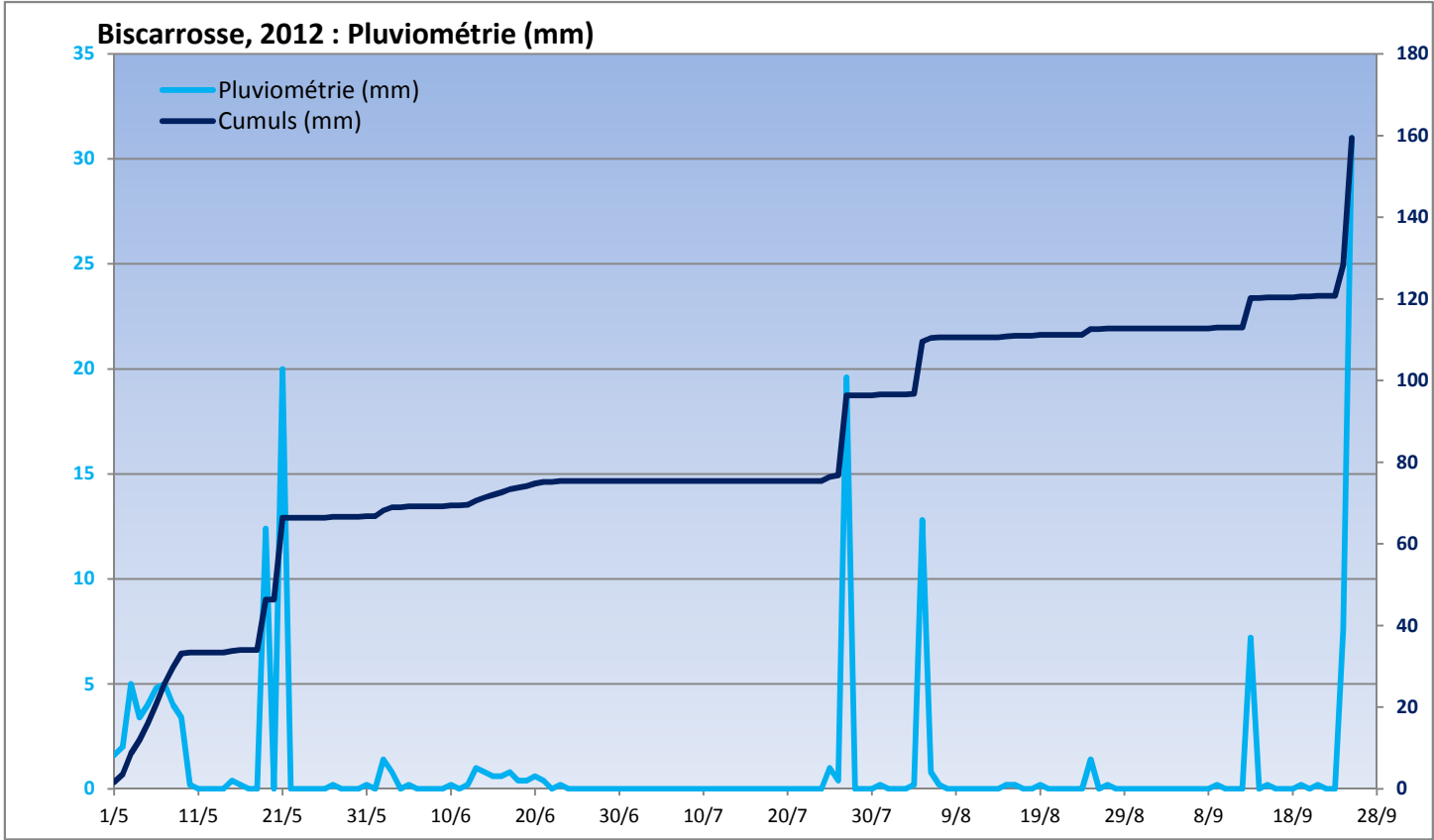
Evolution saisonnière moyenne des précipitations et des températures : Biscarrosse



Evolution journalière des précipitations durant la saison 2010



Données Météo France pour la commune de Sanguinet



Biscarrosse 2012 : Pluviométrie, Données CDCGL.

Sommaire

IDENTIFICATION

ZONE DE BAIGNADE

BILAN SANITAIRE Calède

BILAN SANITAIRE Port

BILAN SANITAIRE Pipiou

ZONE D'ETUDE

INVENTAIRE

DIAGNOSTIC

MESURES DE GESTION

SYNTHESE

Description de la zone de baignade et de son environnement : Plage du port

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	Début juin à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade *	

Longueur de la plage (m)	100 m
Largeur de la plage (m)	40 m
Superficie de la plage (m²)	3146 m²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	Nul
Profondeur moyenne et maximale (m)	70 cm en moyenne (Max : 100 cm)

Nature de la plage	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Nul
Nature de la rive	Naturelle
Végétation émergée	Non
Espèce	
Densité	
Végétation immergée	Oui
Espèce	LAGAROSIPHON MAJOR
Densité	Quelques herbiers
Description des abords de la plage (occupation du sol)	Port de plaisance en arrière de la zone de baignade

Usage(s) de l'eau de baignade	Baignade, pêche de loisir, activités nautiques.
Sens de circulation de l'eau	D'Ouest en Est essentiellement

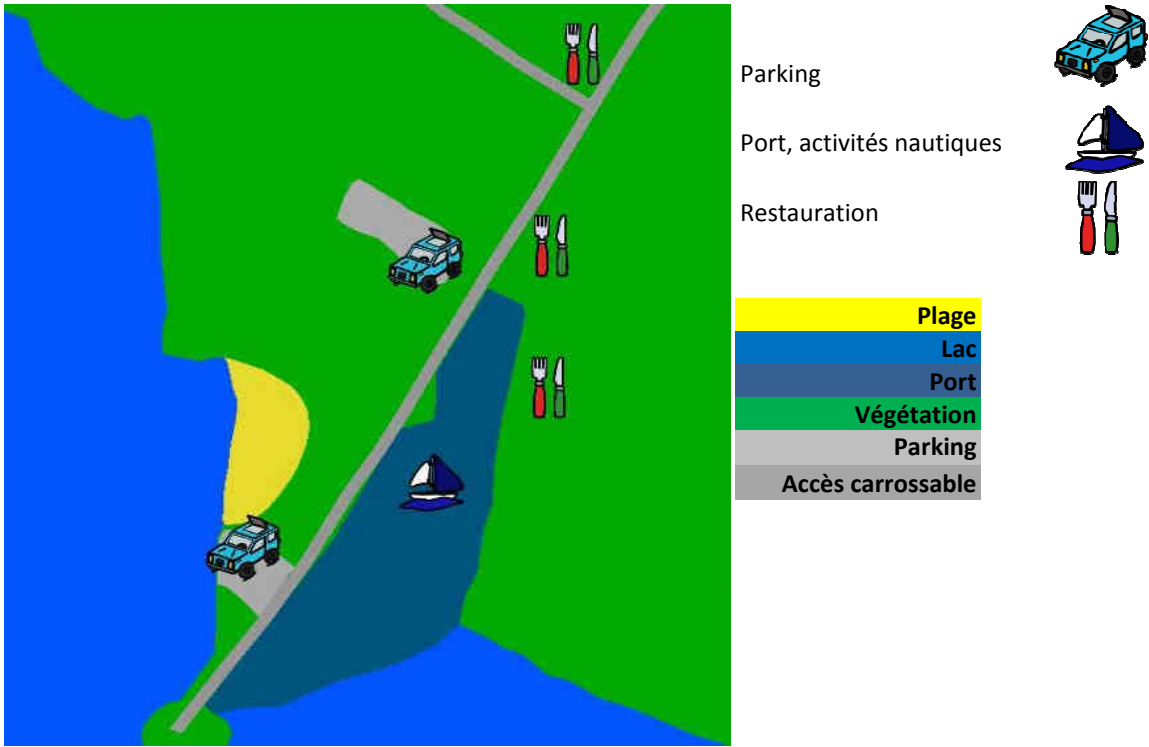
Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 325812 y = 1932703 <i>Lambert II</i>
--	--

Aménagements et équipements de la plage	Aucun aménagement ni équipement
Equipements sanitaires	Non
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Non

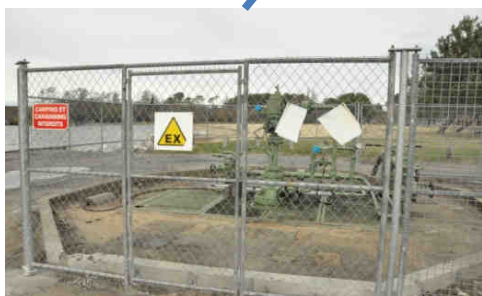
Voix d'accès et zones de stationnement	Accès par la route, par chemin pédestre ou bateau. Parking
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Oui

Zone d'affichage	Non
------------------	-----

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade



Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade



Vue aérienne et aménagement de la zone de baignade



Photographies de la zone de baignade

Description de la zone de baignade et de son environnement : Plage Moutéou Pipiou

Périodes de la saison balnéaire	début juin à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade *	

Longueur de la plage (m)	252 m
Largeur de la plage (m)	54 m
Superficie de la plage (m ²)	11640 m ²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	80 m x 80 m
Profondeur moyenne et maximale (m)	moy : 80 cm / max : 120 cm

Nature de la plage	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Nul
Nature de la rive	Modifiée
Végétation émergée	Oui
Espèce	Potamot et roselière
Densité	Quelques herbiers
Végétation immergée	Oui
Espèce	LAGAROSIPHON MAJOR
Densité	Quelques pieds
Description des abords de la plage (occupation du sol)	Zone de jeux en bois, ponton

Usage(s) de l'eau de baignade	Baignade uniquement
Sens de circulation de l'eau	D'Ouest en Est essentiellement

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 324963 y = 1933706 <i>Lambert II</i>
--	--

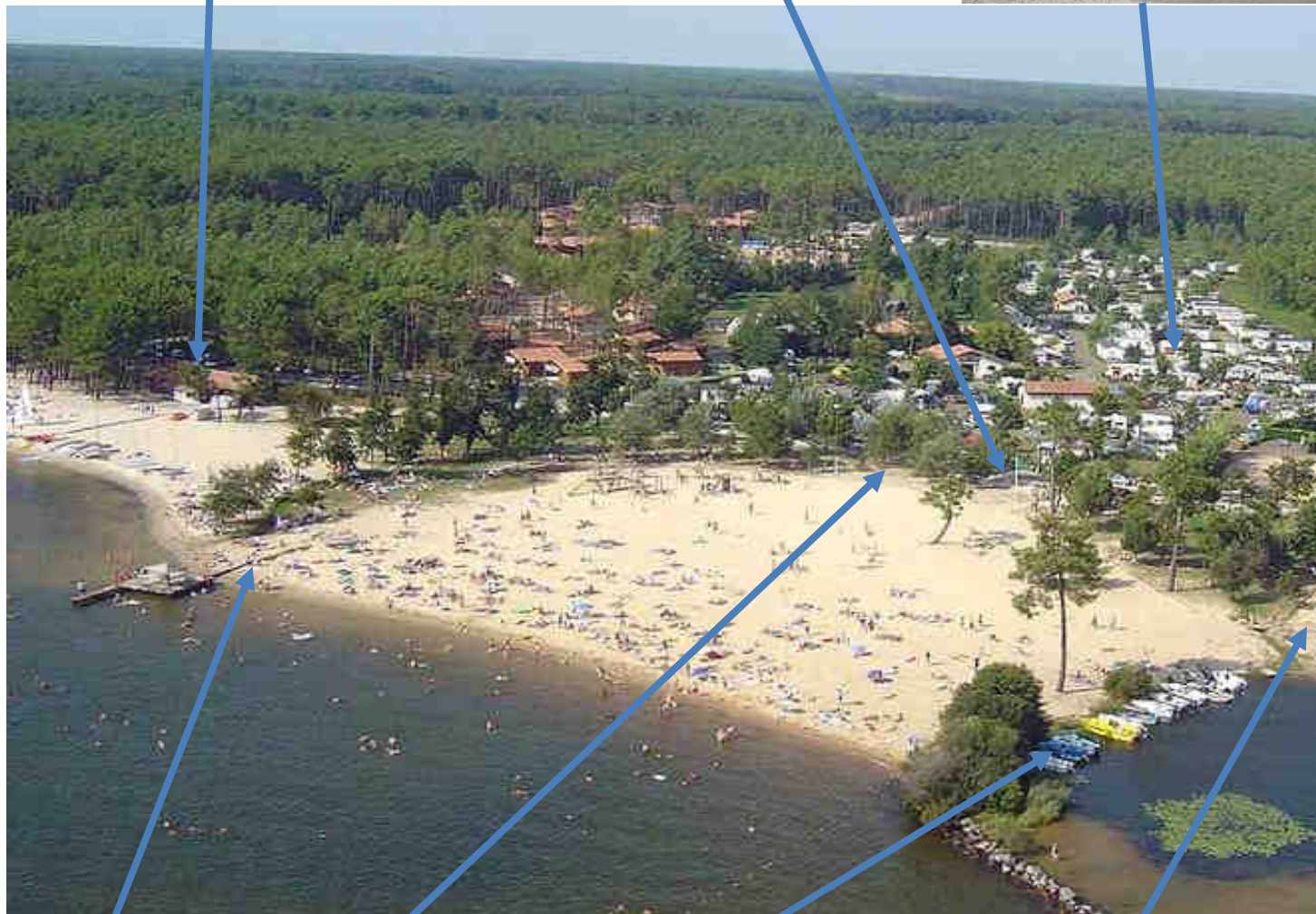
Aménagements et équipements de la plage	Plage surveillée, aménagée et accessible aux personnes à mobilité réduite.
Équipements sanitaires	Oui
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Oui

Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	Route, chemin pédestre, parking.
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Non

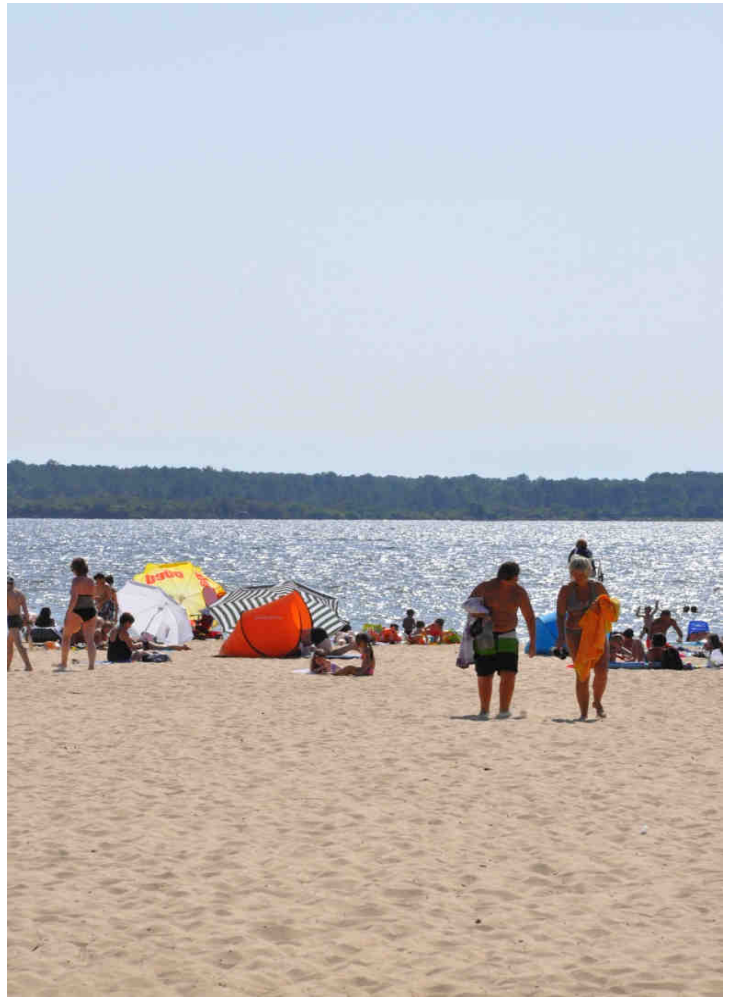
Zone d'affichage	Oui
------------------	-----

Poste de secours	
Zone de surveillance	
Toilettes	
Douche	
Point informations	
Parking	
Jeux	
Port, activités nautiques	
Restauration	
Camping	

15



Photographies de la zone de baignade



Photographies de la zone de baignade

Description de la zone de baignade et de son environnement : Plage de Calède

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	Aucune surveillance
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	40
Largeur de la plage (m)	10
Superficie de la plage (m²)	
Pente moyenne et maximale (m)	
Délimitation de la zone de baignade	
Profondeur moyenne et maximale (m)	

Nature de la plage	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Nul
Nature de la rive	Naturelle
Végétation émergée	Non
Espèce	
Densité	
Végétation immergée	Oui
Espèce	LAGAROSIPHON MAJOR
Densité	Quelques herbiers
Description des abords de la plage (occupation du sol)	Port de plaisance en arrière de la zone de baignade

Usage(s) de l'eau de baignade	Baignade, pêche de loisir, activités nautiques.
Présence d'activités nautiques	Oui
Présence d'activités sur la plage	Non
Sens de circulation de l'eau	D'Ouest en Est essentiellement

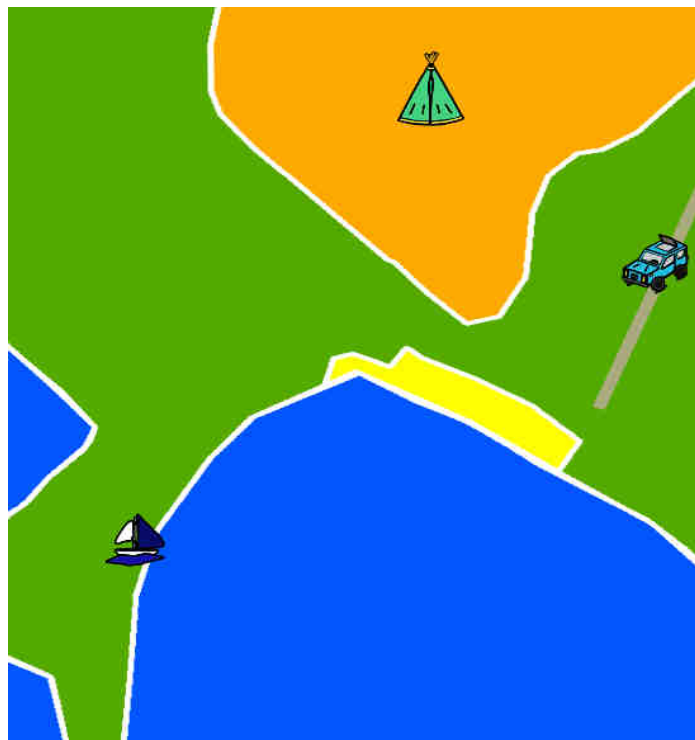
Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x =	y =	Lambert II
--	-----	-----	------------

Aménagements et équipements de la plage	Aucun aménagement ni équipement
Services de restauration	Non
Equipements sanitaires	Non
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Non

Voix d'accès et zones de stationnement	Accès par la route, par chemin pédestre ou bateau. Parking à proximité, stationnement de camping-car (éloigné).
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Interdits
Présence d'animaux	Canards, Chevaux, Bovins
Précisions	Pâturage extensif sur des prairies humides à 500 mètres de la plage

Zone d'affichage	Non
------------------	-----

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade



Parking

Port, activités nautiques

Camping



Plage
Camping
Lac
Végétation
Accès carrossable

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade



Données sur la qualité de l'eau : Calède

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :

- aux résultats du contrôle sanitaire,
- aux résultats de l'autocontrôle,
- aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
- tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site <http://baignades.sante.gouv.fr> rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	aucun	aucun	aucun	A	A
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité					

La plage de Calède est déclarée en tant que zone de baignade depuis 2011. Elle était considérée auparavant comme un point étude.

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

[illegible]

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre	Nbre		%
	10		100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	1	10,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	1	5,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2008

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	Nbre		%
	33		100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	4	12,1
	Entérocoques	0	0,0
	Total	4	6,1
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
24/08/09	3873	24/08/09	1376
03/08/11	275	03/08/11	243
06/07/09	262	01/08/12	85
15/08/12	213	06/07/11	84
17/07/09	179	17/07/09	73
22/08/12	41	11/07/12	62
22/08/12	41	20/07/12	61
22/08/12	41	27/07/12	52
22/08/12	41	27/07/12	52
22/08/12	41	27/07/12	52

Seuils AFSSET		Seuils autocontrôle 2010	
EC (UFC/100 ml)	1000	EC (UFC/100 ml)	1000
EI (UFC/100 ml)	370	EI (UFC/100 ml)	2000

Bilan 2012 de l'autocontrôle

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		18	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	1	5,6
	Entérocoques	0	0,0
	Total	1	2,8
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan de l'autocontrôle depuis 2008

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		83	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	6	7,2
	Entérocoques	4	4,8
	Total	10	6,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	1	1,2
	Entérocoques	0	0,0
	Total	1	0,6
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	1	1,2
	Entérocoques	1	1,2
	Total	2	1,2

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire

Il y a eu 1 dépassement de valeur guide.

Autocontrôle

Il y a eu 1 dépassement de valeur guide.

Les résultats sanitaires de la saison 2012 sont satisfaisants.

Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire *(depuis 2008)*

La valeur guide a été elle dépassée 4 fois.

Autocontrôle *(depuis 2009)*

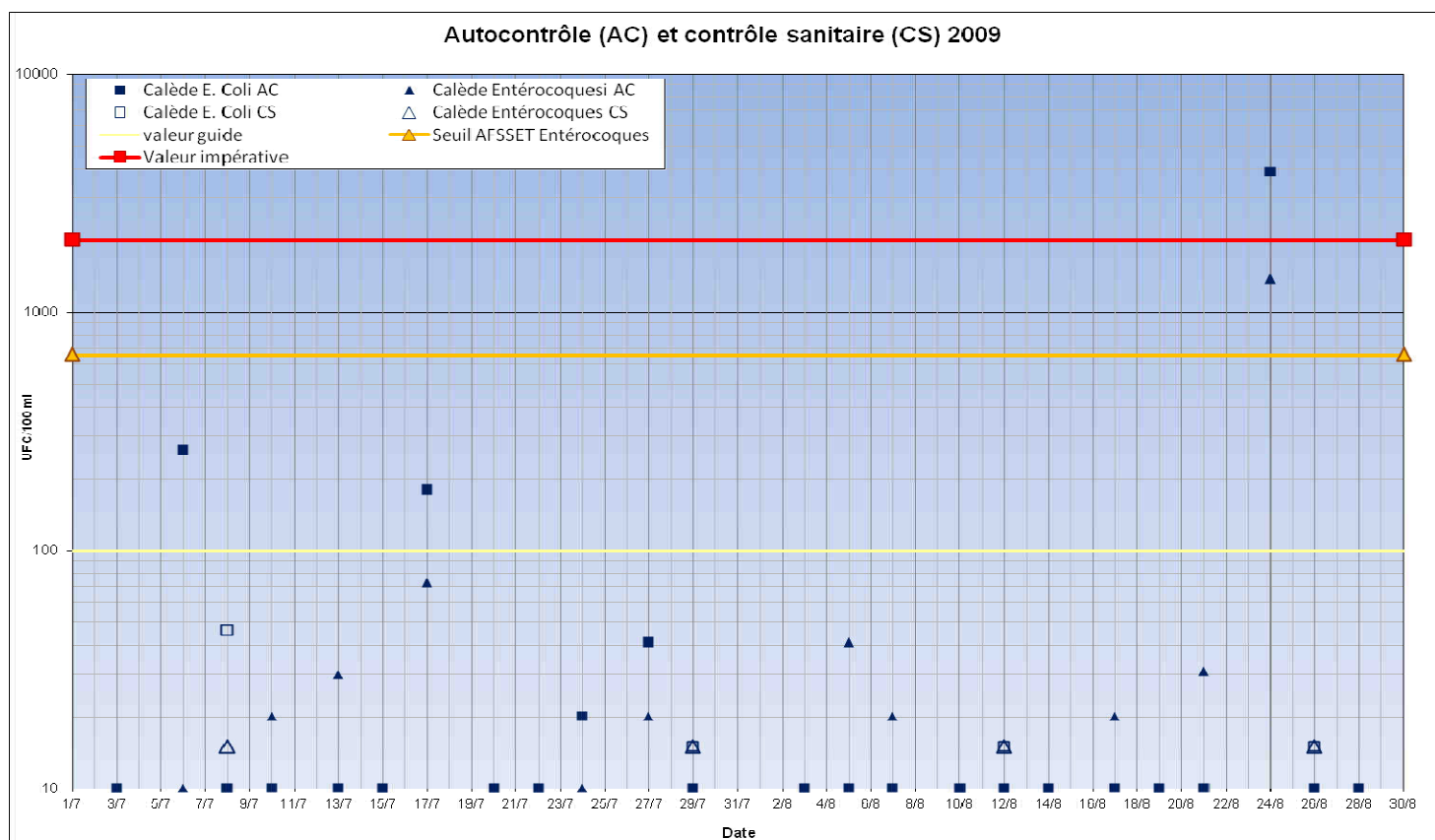
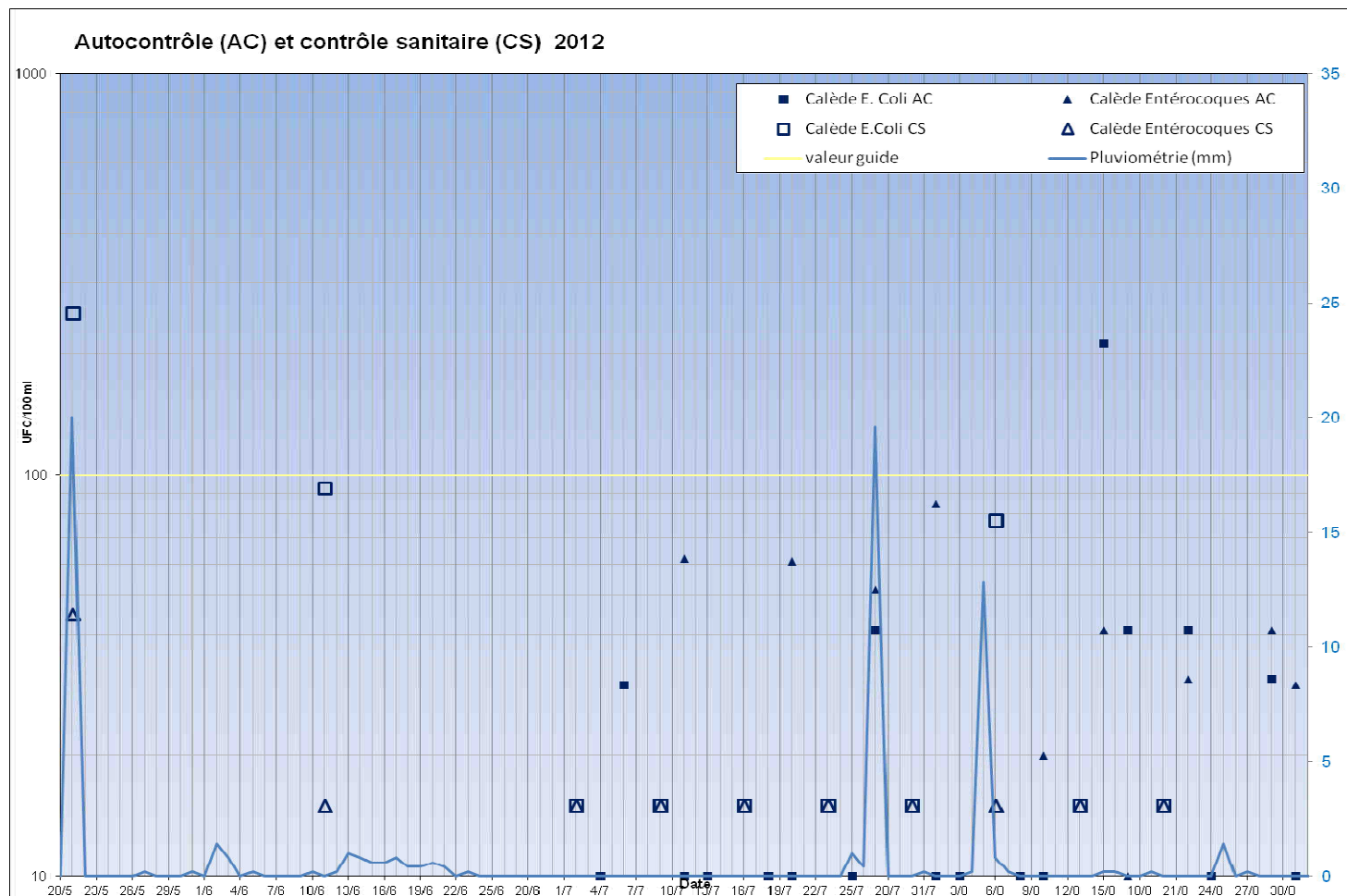
La valeur guide a été dépassée 10 fois.

Les seuils de l'AFSSET ont été dépassés 2 fois le même, en franchissant la valeur impérative de 2000 UFC/100 ml en E. Coli.

le 24/08/2009 : 3873 UFC/100 ml en E. Coli.

le 24/08/2009 : 1376 UFC/100 ml en Entérocoques.

Le bilan sanitaire est satisfaisant.



Carnet Sanitaire

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
13/07/11		Macro-déchets	Orage la veille	41	41
07/07/08		Mousses persistantes		10	63
29/08/07	Mousses persistantes	Mousses persistantes, algues		98	171
27/08/07	Coloration marron			10	10
24/08/07	3 poissons morts			41	31
01/08/07	Coloration marron			31	41
30/07/07		branches		20	10
27/07/07	Coloration verte			10	10
23/07/07	Coloration marron			10	31
18/07/07	Coloration marron			10	10
13/07/07	Coloration marron			10	63
11/07/07	Coloration marron	Branches		10	20
10/07/07	Coloration marron			31	20
04/07/07	Coloration marron, matières flottantes	Algues		20	10

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	1938
11/06/2012	193
25/07/2011	598
14/06/2011	4008
27/07/2010	6160
14/06/2010	99
29/07/2009	10954
15/06/2009	205

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Aucun seuil d'alerte n'a été atteint.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	8	100
Qualité satisfaisante	8	100,00
Seuil d'alerte 1	0	0,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n'y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

* le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml et Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml et Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Observations de terrain : algues

Durant la campagne d'autocontrôle, l'aspect de l'eau et du rivage sont observés par les préleveurs, notamment la présence d'algues.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
07/07/08		Mousses persistantes		10	63
29/08/07	Mousses persistantes	Mousses persistantes, algues		98	171
04/07/07	Coloration marron, matières flottantes	Algues		20	10

Données sur la qualité de l'eau : Port

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :

- aux résultats du contrôle sanitaire,
- aux résultats de l'autocontrôle,
- aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
- tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site <http://baignades.sante.gouv.fr> rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	B	A	A	A
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité					

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

Date	EC	Date	EI
23/08/00	3114	08/09/04	1020
08/09/04	2341	12/07/10	580
10/08/05	728	05/07/06	565
13/08/03	565	11/07/01	485
06/08/03	529	06/07/09	393
31/07/02	408	04/08/04	371
12/07/00	350	21/07/04	368
09/07/03	312	16/06/04	350
13/08/08	309	06/08/03	230
19/07/06	289	17/05/06	213
06/07/09	287	14/09/05	195
13/09/00	268	08/08/07	161
21/05/12	234	24/07/02	161
10/07/02	234	07/07/04	160
08/08/07	213	27/07/09	127
04/07/07	212	15/06/05	127
09/09/03	179	21/05/12	126
27/07/09	177	19/07/06	125
24/07/02	176	09/09/03	124
11/07/01	175	13/08/08	94
06/07/05	161	29/08/00	94
28/07/04	161	06/07/05	93
05/07/06	144	02/07/03	93
20/07/05	144		
22/08/01	144		
17/05/06	127		
21/05/03	127		
03/08/05	126		
23/08/06	110		
21/07/04	110		
18/08/04	109		
08/08/01	109		
24/08/09	94		
29/08/01	94		
02/08/00	94		

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre		Nbre	%
		10	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	1	10,0
	Entérocoques	1	10,0
	Total	2	10,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	Nbre		%
	130		100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	32	24,6
	Entérocoques	19	14,6
	Total	51	19,6
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	2	1,5
	Entérocoques	0	0,0
	Total	2	0,8
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	2	1,5
	Entérocoques	1	0,8
	Total	3	1,2

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
14/08/09	309	12/07/10	842
06/07/09	201	11/07/12	426
04/07/12	173	17/07/09	399
03/08/12	134	08/08/12	253
17/07/09	134	06/07/09	181
13/08/08	110	18/08/10	174
30/07/10	106	14/08/09	158
22/08/12	85	07/08/09	158
07/08/09	75	27/07/09	146
		01/08/12	110
		07/07/10	97
		22/08/08	97
		23/07/10	84
		16/07/10	84
		09/07/10	75

Seuils AFSSET		Seuils autocontrôle 2010	
EC (UFC/100 ml)	1000	EC (UFC/100 ml)	1000
EI (UFC/100 ml)	370	EI (UFC/100 ml)	2000

Bilan 2012 de l'autocontrôle

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		18	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	2	11,1
	Entérocoques	3	16,7
	Total	5	13,9
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan de l'autocontrôle depuis 2008

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		106	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	7	6,6
	Entérocoques	10	9,4
	Total	17	8,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	0,9
	Total	1	0,5

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire

Il y a eu aucun 2 dépassements de valeur guide.

Autocontrôle

La valeur guide a été dépassée 5 fois.

Les résultats sanitaires de la saison 2012 sont assez satisfaisants.

Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire (depuis 2000)

La valeur guide a été elle dépassée 51 fois.

Il y a eu 3 dépassements de seuils de l'AFSSET dont 2 ont franchi la valeur impérative.

23/08/2000 : 3114 UFC/100 ml en E. coli

08/09/2004 : 2341 UFC/100 ml en E. coli

08/09/2004 : 1020 UFC/100 ml en Entérocoques (seuil de l'AFSSET)

Aucun dépassement des seuils de l'AFSSET depuis 2004.

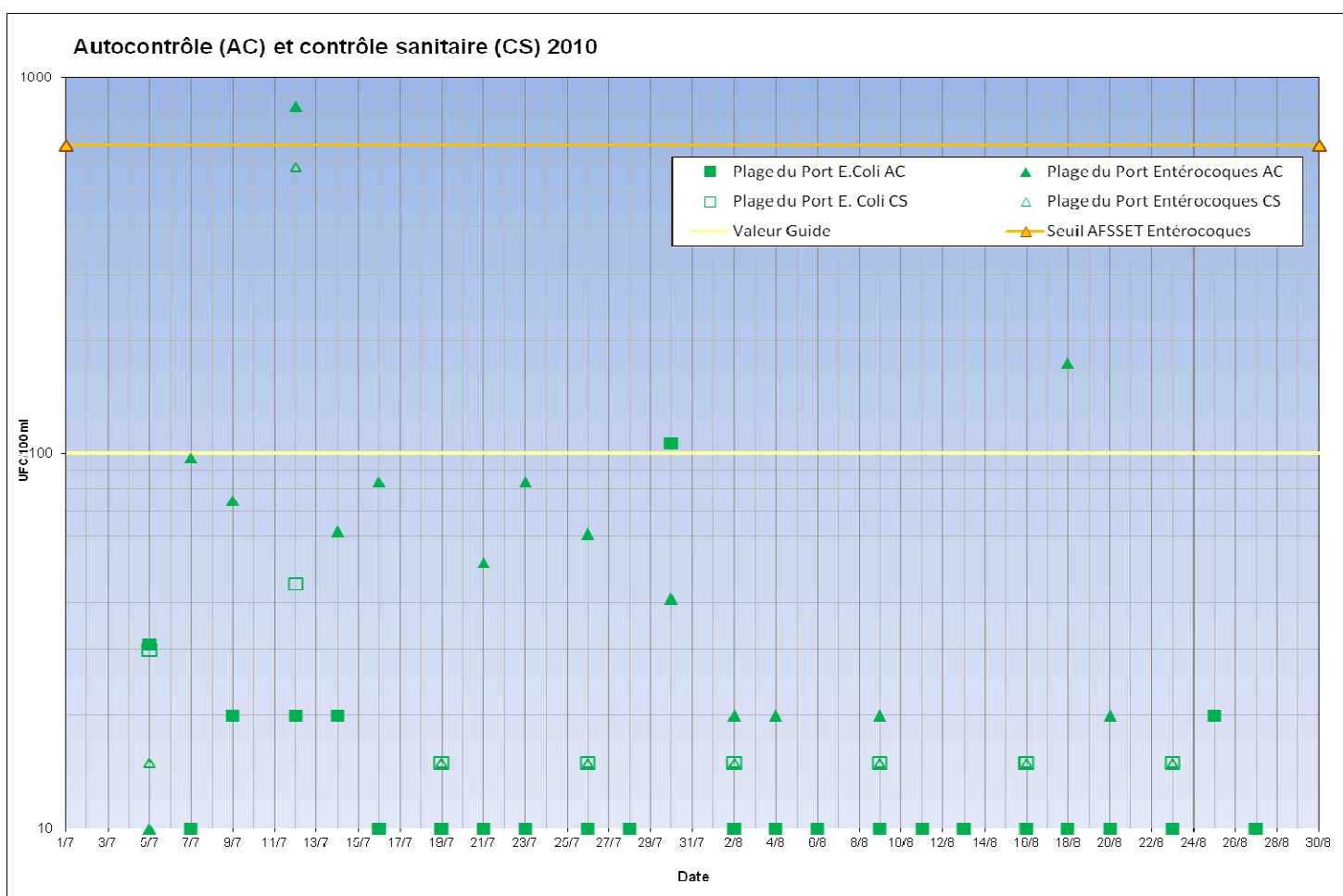
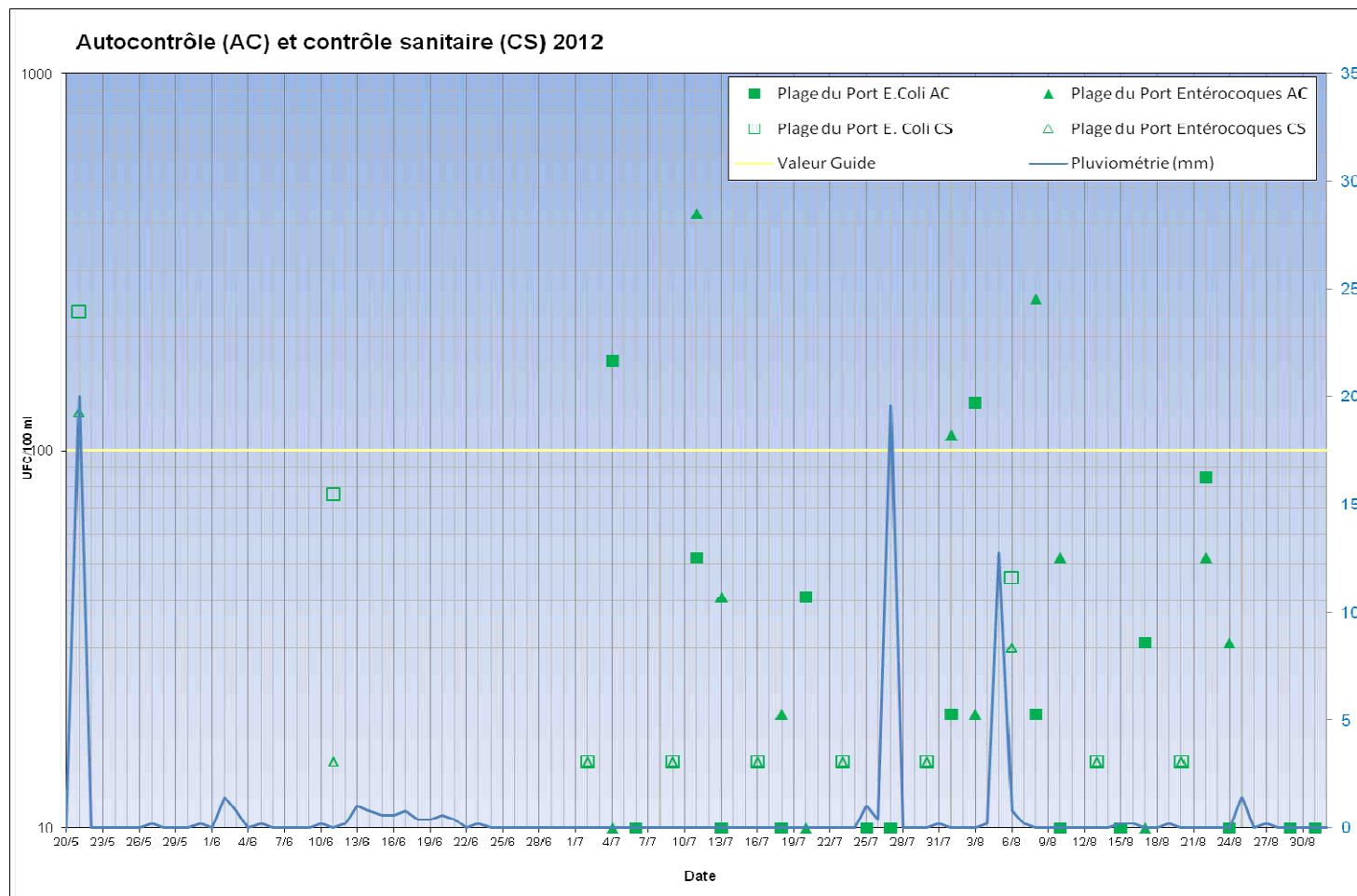
Autocontrôle (depuis 2008)

La valeur guide a été dépassée 17 fois.

Le seuil de l'AFSSET en entérocoques a été dépassé 1 fois.

le 12/07/2010 : 842 UFC/100 ml

Le bilan sanitaire est satisfaisant.



Carnet Sanitaire

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
31/08/12		Macro-déchets		10	10
29/08/12		Macro-déchets		10	10
24/08/12		Macro-déchets		10	31
22/08/12		Macro-déchets		85	52
17/08/12		Macro-déchets		31	10
14/08/12		Macro-déchets		10	10
08/08/12		Algues		20	253
03/08/12		Macro-déchets		134	20
01/08/12		Macro-déchets		20	110
27/07/12		Algues		10	10
25/07/12		Macro-déchets		10	10
20/07/12		Algues		41	10
13/07/12		Macro-déchets		10	41
11/07/12		Macro-déchets		52	426
04/07/12		Algues		173	10
26/08/11		Macro-déchets		20	63
24/08/11		Macro-déchets		10	52
17/08/11		Macro-déchets		10	10
12/08/11		Macro-déchets		10	30
10/08/11		Macro-déchets		10	10
03/08/11		Macro-déchets		31	31
27/07/11		Macro-déchets		41	10
13/07/11		Macro-déchets	Orage la veille	63	31
08/07/11		Macro-déchets		10	10
13/08/10		Algues		10	10
23/07/10		Algues		10	84
19/07/10		Macro-déchets		10	10
16/07/10		Algues		10	84
09/07/10		Algues		20	75
30/07/08	Déchets			10	20
02/07/08	Coloration			10	10

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	558
11/06/2012	0
25/07/2011	700
14/06/2011	3312
26/07/2010	2416
14/06/2010	100
27/07/2009	2304
15/06/2009	670
08/08/2007	0
11/07/2007	0

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Aucun seuil d'alerte n'a été atteint.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100
Qualité satisfaisante	10	100,00
Seuil d'alerte 1	0	0,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n'y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

* le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml et Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml et Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Observations de terrain : algues

Durant la campagne d'autocontrôle, l'aspect de l'eau et du rivage sont observés par les préleveurs, notamment la présence d'algues.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
08/08/12		Algues		20	253
27/07/12		Algues		10	10
20/07/12		Algues		41	10
04/07/12		Algues		173	10
13/08/10		Algues		10	10
23/07/10		Algues		10	84
16/07/10		Algues		10	84
09/07/10		Algues		20	75

Données sur la qualité de l'eau : Moutéou Pipiou

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :

- aux résultats du contrôle sanitaire,
- aux résultats de l'autocontrôle,
- aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
- tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site <http://baignades.sante.gouv.fr> rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	B	A	A	A
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité					

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

Date	EC	Date	EI
23/08/00	3042	05/07/06	4753
07/07/04	1719	13/09/06	1166
31/07/02	461	06/08/03	375
09/07/03	453	09/07/03	234
11/07/01	438	19/07/06	194
06/08/03	353	24/07/02	179
13/08/03	272	11/07/01	160
13/08/03	272	07/07/04	144
05/07/10	270	07/07/04	144
19/07/06	253	07/07/04	144
27/07/05	234	21/05/03	127
09/09/03	215	24/08/09	110
09/09/03	215	12/07/06	109
24/08/09	197	22/08/11	94
24/08/09	197	02/07/03	77
13/09/00	195	02/07/03	77
13/09/00	195	25/07/11	61
25/07/11	159	25/07/11	61
25/07/11	159	25/07/11	61
11/07/07	158	25/07/11	61
06/07/09	127	25/07/11	61
06/07/09	127	13/08/08	46
06/07/05	126	13/08/08	46
06/07/05	126	13/08/08	46
04/07/07	125	13/08/08	46
04/07/07	125	06/07/05	45
13/07/09	110	11/06/12	30
13/07/09	110	11/06/12	30
14/06/11	94	11/06/12	30
14/06/11	94	11/06/12	30
14/06/11	94	11/06/12	30
14/06/11	94	11/06/12	30

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre	Nbre		%
	10		100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	Nbre		%
	130		100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	28	21,5
	Entérocoques	13	10,0
	Total	41	15,8
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	1	0,8
	Entérocoques	1	0,8
	Total	2	0,8
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	1	0,8
	Entérocoques	2	1,5
	Total	3	1,2

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
11/07/12	384	09/07/08	1290
05/07/10	345	24/08/11	591
29/07/09	295	11/07/12	318
24/08/11	249	15/08/12	256
29/08/12	223	18/08/10	231
06/07/09	213	07/08/09	185
03/08/11	197	27/07/12	134
24/08/09	185	09/07/10	120
09/07/08	173	21/07/10	109
22/08/12	171	22/07/09	108
26/08/11	171	06/07/11	106
09/07/10	134	11/07/08	98
04/07/12	122	03/08/11	97
07/07/10	121	07/07/10	97
15/08/12	108	26/08/11	85
24/08/12	75	01/08/12	84
21/07/10	75	24/08/09	75
13/08/08	75		

Seuils AFSSET		Seuils autocontrôle 2010	
EC (UFC/100 ml)	1000	EC (UFC/100 ml)	1000
EI (UFC/100 ml)	370	EI (UFC/100 ml)	2000

Bilan 2012 de l'autocontrôle

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		18	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	5	27,8
	Entérocoques	3	16,7
	Total	8	22,2
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan de l'autocontrôle depuis 2008

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		106	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	15	14,2
	Entérocoques	11	10,4
	Total	26	12,3
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	0,9
	Total	1	0,5

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire

Il n'y a eu aucun dépassement.

Autocontrôle

La valeur guide a été dépassée 8 fois.

Les résultats du contrôle sanitaire de la saison 2012 sont très satisfaisants, étrangement, ceux de l'autocontrôle le sont moins.

Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire (depuis 2000)

La valeur guide a été elle dépassée 41 fois.

Il y a eu 3 dépassements de seuils de l'AFSSET dont 2 franchissant la valeur 2000 UFC/100 ml :

(la valeur de 2000 UFC/100 ml est désormais une valeur impérative uniquement pour les E. coli).

23/08/2000, avec une valeur en E. Coli de 3042 UFC/100 ml.

05/07/2006, avec une valeur en entérocoques de 4753 UFC/100 ml.

13/09/2006, avec une valeur en entérocoques de 1166 UFC/100 ml.

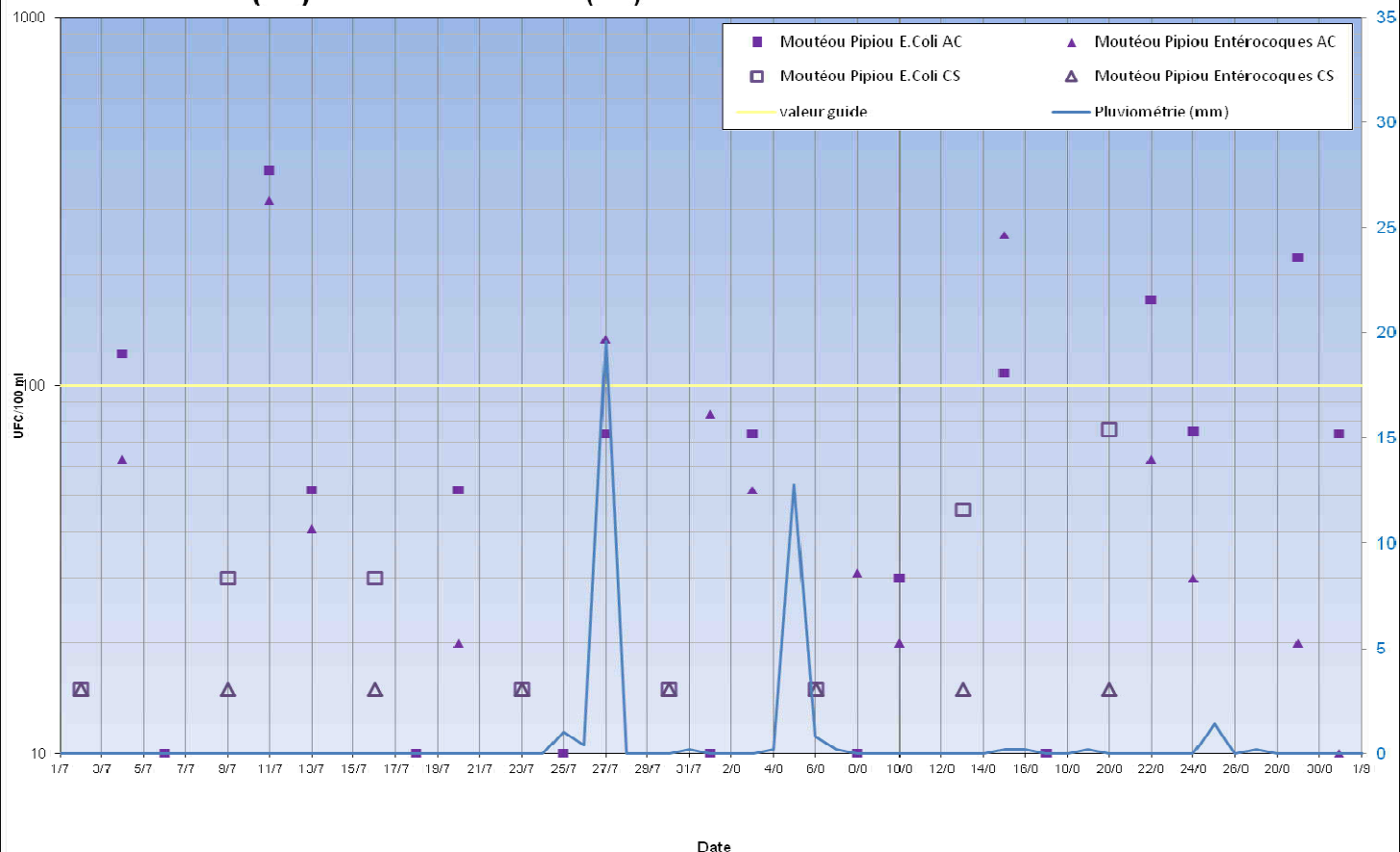
Autocontrôle (depuis 2008)

La valeur guide a été dépassée 26 fois.

Le seuil de l'AFSSET en entérocoques à été atteint une fois, le 09/07/2008 : 1290 UFC/100 ml.

Le bilan sanitaire est satisfaisant.

Autocontrôle (AC) et contrôle sanitaire (CS) 2012



Bilan à l'échelle du lac

Les graphiques, ci-après, reprennent les résultats du suivi sanitaire pour les saisons 2010 à 2012.

On note que régulièrement, lors des dépassements de valeur guide, ces augmentations sont décelées sur plusieurs zones de baignade simultanément.

Même s'il semble difficile de généraliser une corrélation, ce genre de résultats présage une pollution non localisée sur une zone de baignade en particulier mais davantage sur un secteur, notamment par transfert de pollution lors de précipitations.

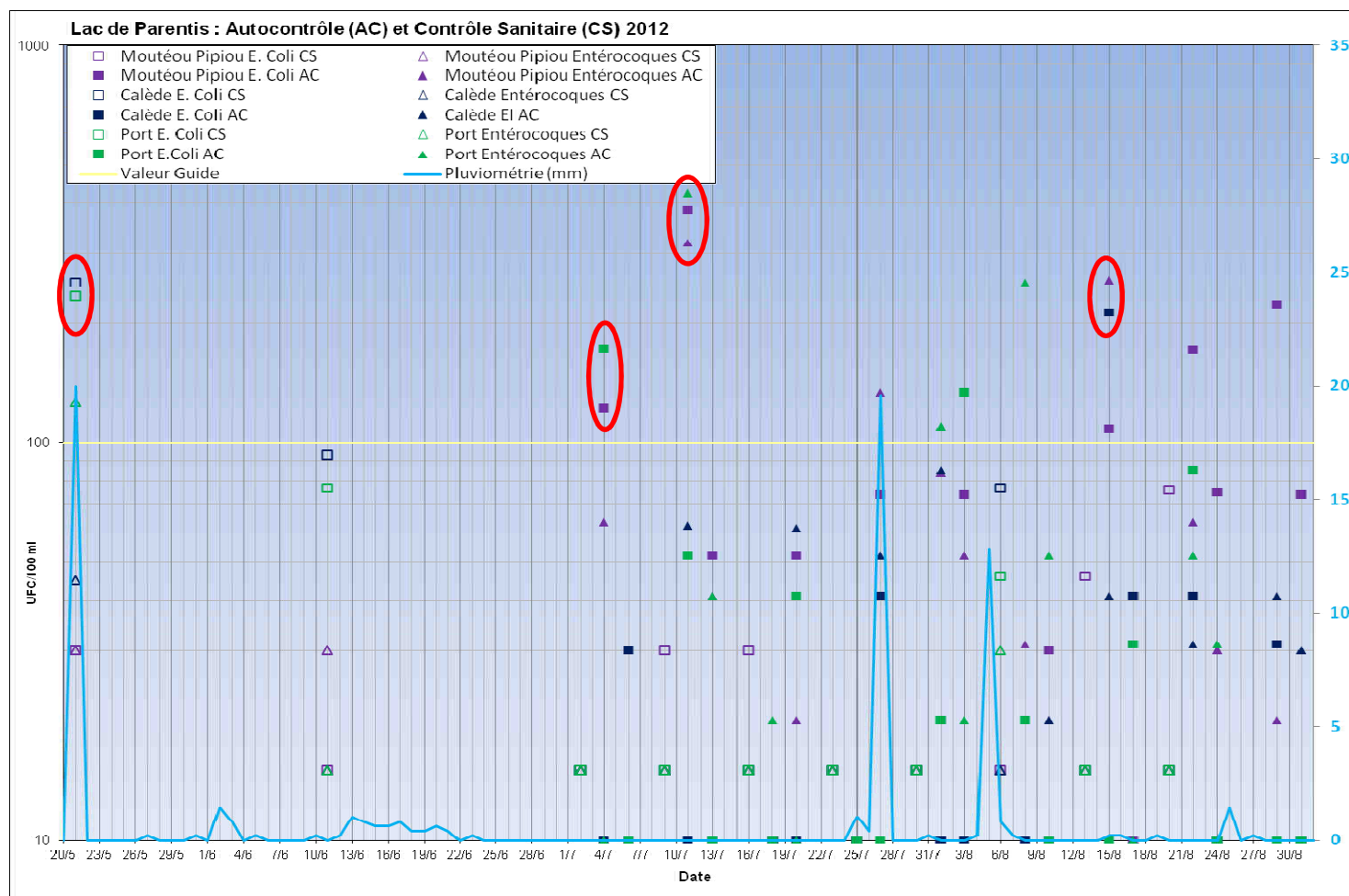
Ainsi, lors des 3 dernières années, trois pics de pluviométries de l'ordre de 20 mm ont donné lieu à des dépassements de valeur guide.

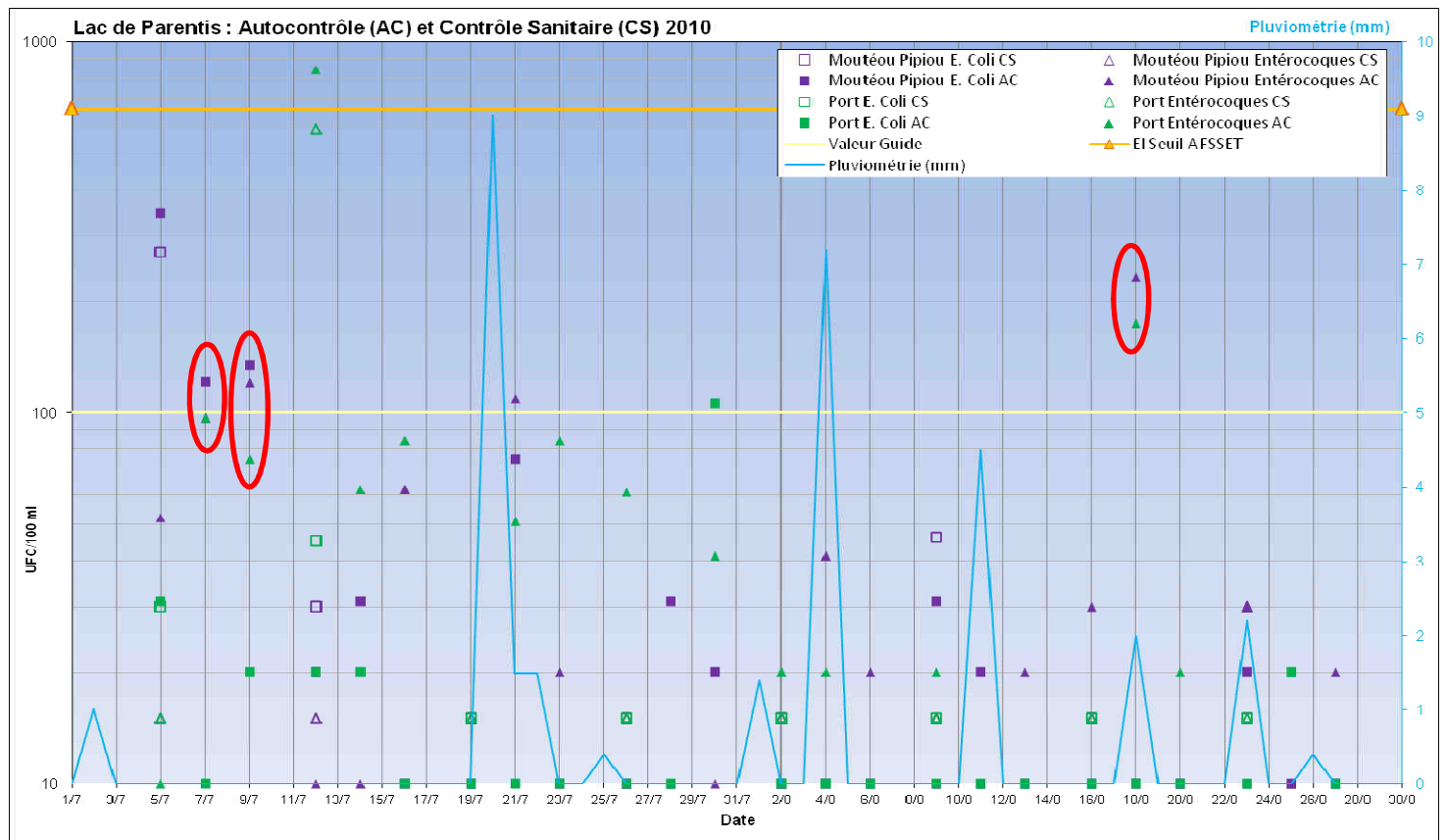
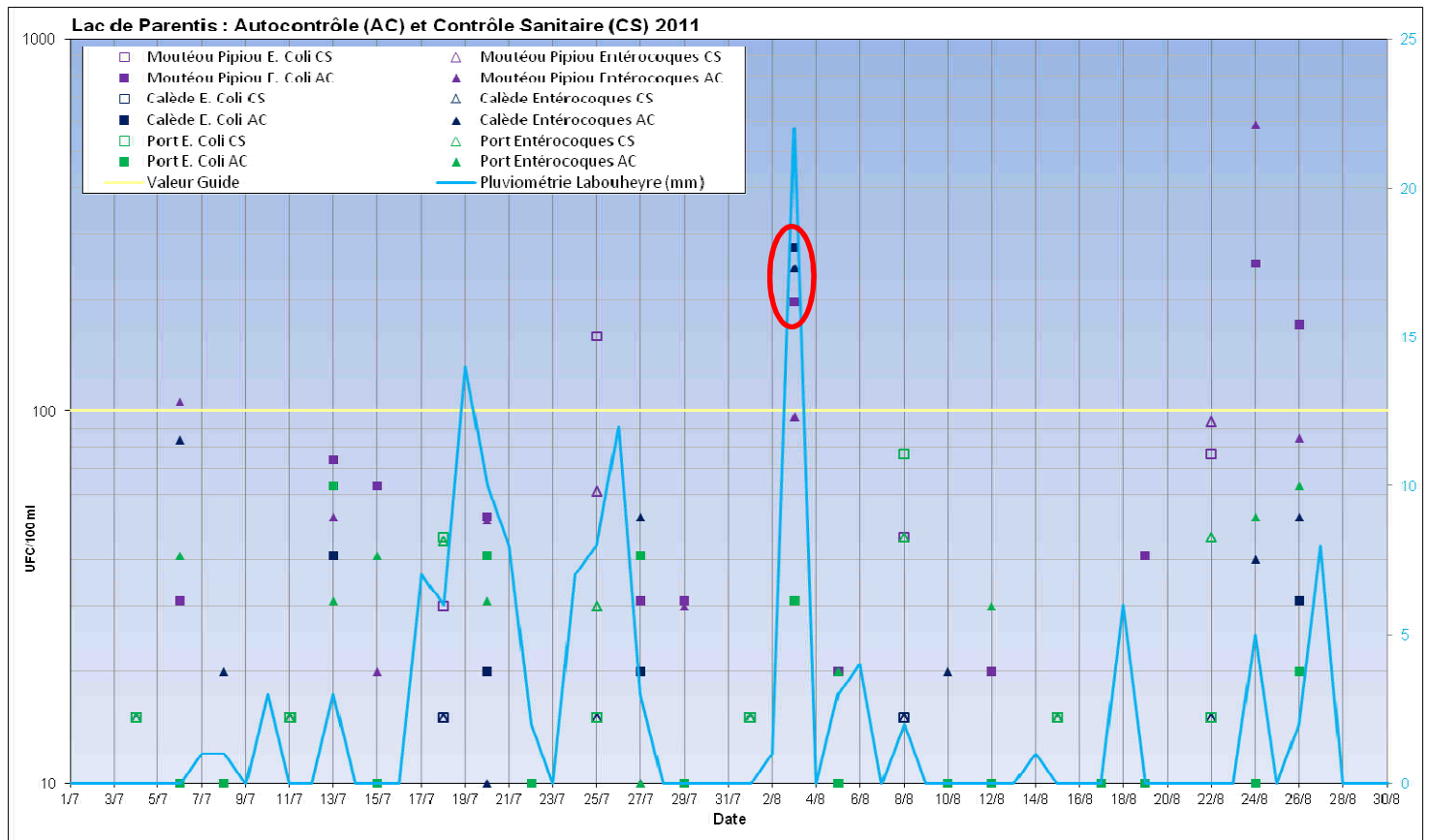
le 21/05/2012, lors d'un pic de pluviométrie de 20 mm, les plages du Port et de Calède ont connu un dépassement de valeur guide.

le 26/07/2012, lors d'un pic de pluviométrie de 19,6 mm, la plage du Pipiou a connu un dépassement de valeur guide.

le 03/08/2011, lors d'un pic de pluviométrie de 22 mm, les plages du Pipiou et de Calède ont connu un dépassement de valeur guide.

Un suivi de la pluviométrie sur ce secteur semble nécessaire afin d'essayer de confirmer ces observations, et le cas échéant, déterminer un indicateur de pluviométrie.





Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
01/08/12		Macro-déchets		10	84
27/07/12		Macro-déchets		74	134
20/07/12		Algues		52	20
13/07/12		Macro-déchets		52	41
12/08/11		Macro-déchets		20	10
10/08/11		Macro-déchets		10	10
03/08/11		Macro-déchets		197	97
13/07/11		Macro-déchets	Orage la veille	74	52
16/07/10		Algues		10	62
07/07/10		Algues		121	97
08/08/08		Algues		30	10

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	39560
11/06/2012	152
25/07/2011	1960
14/06/2011	3228
26/07/2010	2890
14/06/2010	55
27/07/2009	9044
15/06/2009	2333
08/08/2007	0
11/07/2007	0

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Le seuil d'alerte 1 a été atteint 1 fois.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100
Qualité satisfaisante	9	90,00
Seuil d'alerte 1	1	10,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n'y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

* le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml et Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml et Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Observations de terrain : algues

Durant la campagne d'autocontrôle, l'aspect de l'eau et du rivage sont observés par les préleveurs, notamment la présence d'algues.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
20/07/12		Algues		52	20
16/07/10		Algues		10	62
07/07/10		Algues		121	97
08/08/08		Algues		30	10

Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Description de la zone d'étude

La zone d'étude se situe à l'Est du lac de Parentis-Biscarrosse.

Le lac accueille les plates-formes des puits de production pétrolière, les aménagements d'une ancienne base d'hydravions (site Latécoère) et la rive Ouest est occupée dans sa totalité par le Centre d'Essais des Landes.

Le plan d'eau reçoit les eaux du lac de Cazaux-Sanguinet par un canal comportant un barrage de régulation et une écluse permettant le passage des bateaux de plaisance d'un plan d'eau à l'autre. Les activités principales de la zone sont l'industrie du bois, l'agriculture, le tourisme et l'exploitation pétrolière.

Le sol est sableux, la topographie est relativement plane, avec une pente très faible de gradient est-ouest.

On trouve dans cette zone d'étude le principal tributaire du lac : Le Nassey ou Ruisseau des Forges, le second tributaire du lac étant le ruisseau La Pave.

En terme d'occupation des sols, on trouve (Cf. carte Corine Land Cover ci-après) :

- des zones urbanisées : Bourg de Parentis-en-Born et en limite de zone ceux de Gastes et Biscarrosse,
- zones industrielles et commerciales : les ZI et ZA de Parentis-en-Born,
- des zones d'équipements sportifs et de loisirs : l'aérodrome de Biscarrosse-Parentis,
- des zones agricoles :
 - °sur les rives du lac, au nord de la plage du port de Gastes,
 - °secteurs Méniche, Lahitte, Roupit, Boô,Ces secteurs sont drainés par les crastes.
- une zone de marais intérieurs : sur les rives, au nord du Moutéou-Pipiou,

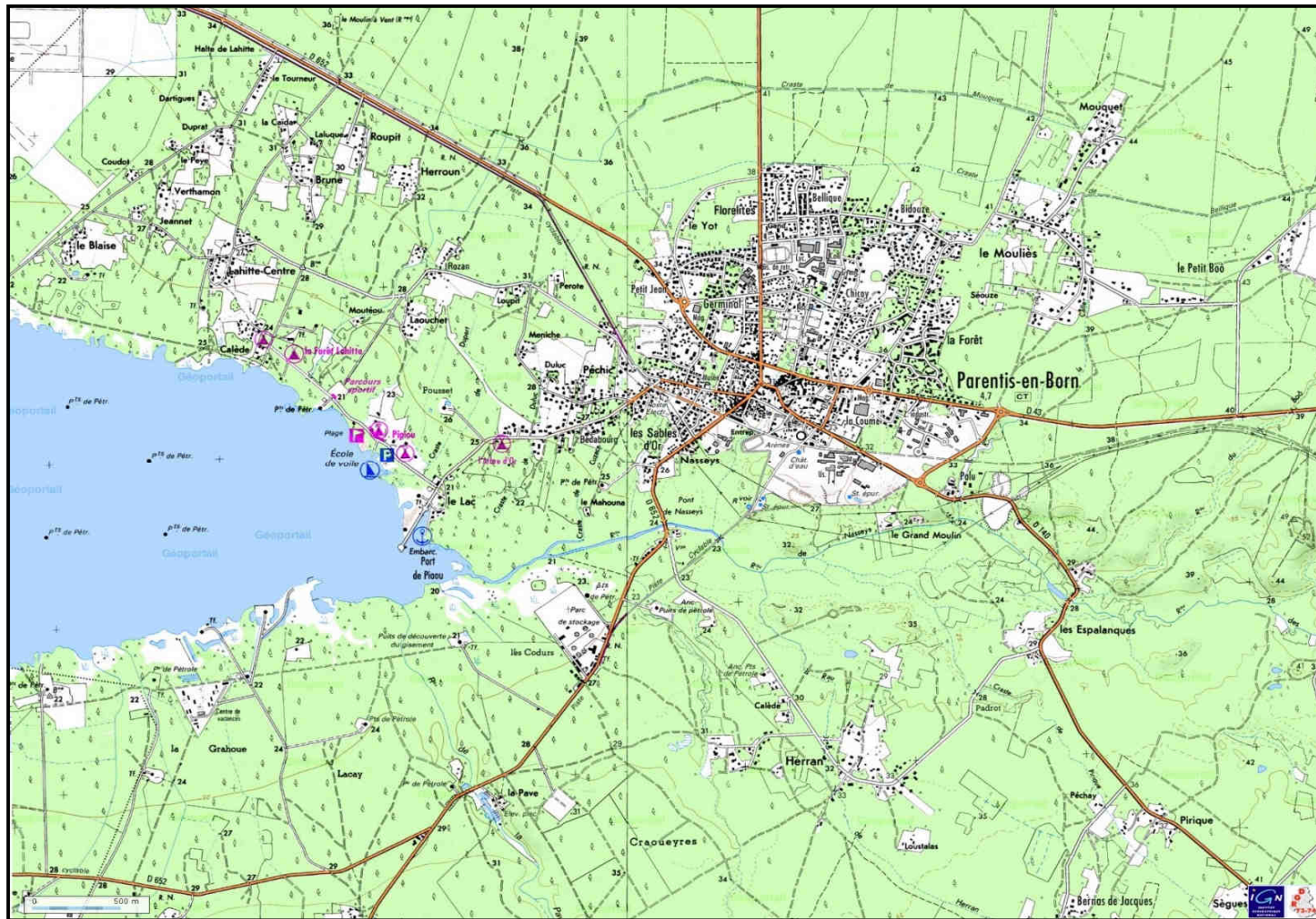
L'ensemble s'est installé au sein d'un réseau de forêts de conifères et de forêts dites mélangées.

Localisation de la zone d'étude

L'étendue de la zone d'étude est essentiellement régie par l'emprise des bassins versant des crastes se déversant à proximité des zones de baignade. Ci-dessous, la carte représentant la zone d'étude.

L'étendue de la zone d'étude est essentiellement régie par l'emprise des bassins versant des crastes se déversant à proximité des zones de baignade.

La zone d'étude représente un secteur d'environ 5 km sur 3 km et comprend l'intégralité du bourg de Parentis-en-Born, la rive Nord du lac (LAHITTE) ainsi que la rive Sud jusqu'à la limite administrative de la commune de GASTES. (Cf. carte Ci-dessous).



Caractérisation du réseau hydrographique

La zone d'étude est située à l'est de l'étang de Biscarrosse-Parentis. Ce dernier fait parti du bassin versant des étangs littoraux Born et Buch pour lequel un SAGE a été élaboré en 2008.

D'une superficie de 1490 km², le périmètre du SAGE correspond aux bassins hydrographiques des plans d'eau de Cazaux-Sanguinet, du petit étang de Biscarrosse, Parentis-Biscarrosse, et d'Aureilhan.

Ces 4 plans d'eau sont reliés hydrographiquement par des canaux et des courants constituant une chaîne hydraulique cohérente, gérée par 5 ouvrages. Le lac de Cazaux-Sanguinet est une zone de partage des eaux entre l'écoulement nord, vers le bassin d'Arcachon et l'écoulement sud, jusqu'à l'océan Atlantique (Cf. carte ci-après).

La zone d'étude fait partie du réseau hydrographique du lac de Parentis-Biscarrosse alimenté par deux tributaires principaux, le Canal des Landes ainsi qu'un réseau de crastes et fossés (Cf. carte ci-après).

* le Nasseys ou Ruisseau des Forges

Il a un écoulement Est-Ouest. Le Nasseys a un débit moyen annuel de l'ordre de 2,3 m³/s, son débit d'étiage est d'environ 0,59 m³/s et le débit de crue est de 13,00 m³/s.

Il prend sa source en dehors de la commune qu'il longe par le sud. Plusieurs crastes y affluent, ce qui rend son débit tributaire de la pluviométrie.

* la Pave

Il a un écoulement Sud Est-Nord Ouest. Le ruisseau La Pave, a un débit moyen d'environ 1,00 m³/s pour un débit de crue d'environ 9,00 m³/s.

* Le canal des Landes

Le lac est aussi alimenté par le canal des Landes dans le sens d'écoulement est Nord-Sud. Le canal se jette dans le courant de Saint-Eulalie-en-Born.

Les crues sont hivernales et restent modérées.

Caractéristiques du Lac de Biscarrosse-Parentis

De forme triangulaire, la base nord/sud du Lac de Biscarrosse-Parentis fait neuf kilomètres et la hauteur est/ouest 8,4 kilomètres.

Surface du bassin versant	252 km ²
Superficie du plan d'eau	36 km ²
Profondeur maximale	22 m
Profondeur moyenne	6,7 m
Volume moyen du plan d'eau	240 Mm ³
Taux annuel de renouvellement	0,78
Principaux tributaires	Le Nasseys (26 km) La Pave (15 km)

Comme l'ensemble des plans d'eau du SAGE, le lac de Parentis-Biscarrosse présente une dissymétrie du fond :

- ° faible pente à l'Est avec marais et boisement humide en bordure,
- ° forte pente à l'Ouest avec des plages de sable fin en bordure surmontées de dunes anciennes plantées de pins.

OCEAN ATLANTIQUE

Bassin d'Arcachon

craste de Nézet

Le Canal des Landes

La Gourque

Le Canal Transaquain

Le Canal de l'Arreillet

Barade de la limite

Le Courant de Sainte-Eulalie

Le ruisseau des Forges

Ruisseau de La Pave

Le Canteloup

L'Escource

Le Ruisseau de Tirelagüe



ETANG DE CAZAUX-SANGUINET

Surface : 5800 ha
Volume : 500 millions de m³
Profondeur max : 26 m
Profondeur moy. : 8,6 m
Tx de renouvellement : 0,23/an
Surf. bassin versant : 20 000 ha

PETIT ETANG DE BISCARROSSE

Surface : 70 ha
Surf. bassin versant : 3000 ha

ETANG DE PARENTIS-BISCARROSSE

Surface : 3600 ha
Volume : 240 millions de m³
Profondeur max : 20 m
Profondeur moy. : 6,7 m
Tx de renouvellement : 0,78/an
Surf. bassin versant : 25 200 ha

ETANG D'AUREILHAN

Surface : 340 ha
Volume : 6,4 millions de m³
Profondeur max : 5,6 m
Profondeur moy. : 1,9 m
Tx de renouvellement : 52,5/an
Surf. bassin versant : 47 500 ha

----- Limite du bassin versant hydrographique des étangs littoraux Born et Buch

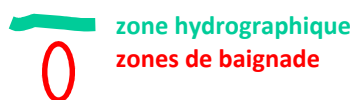
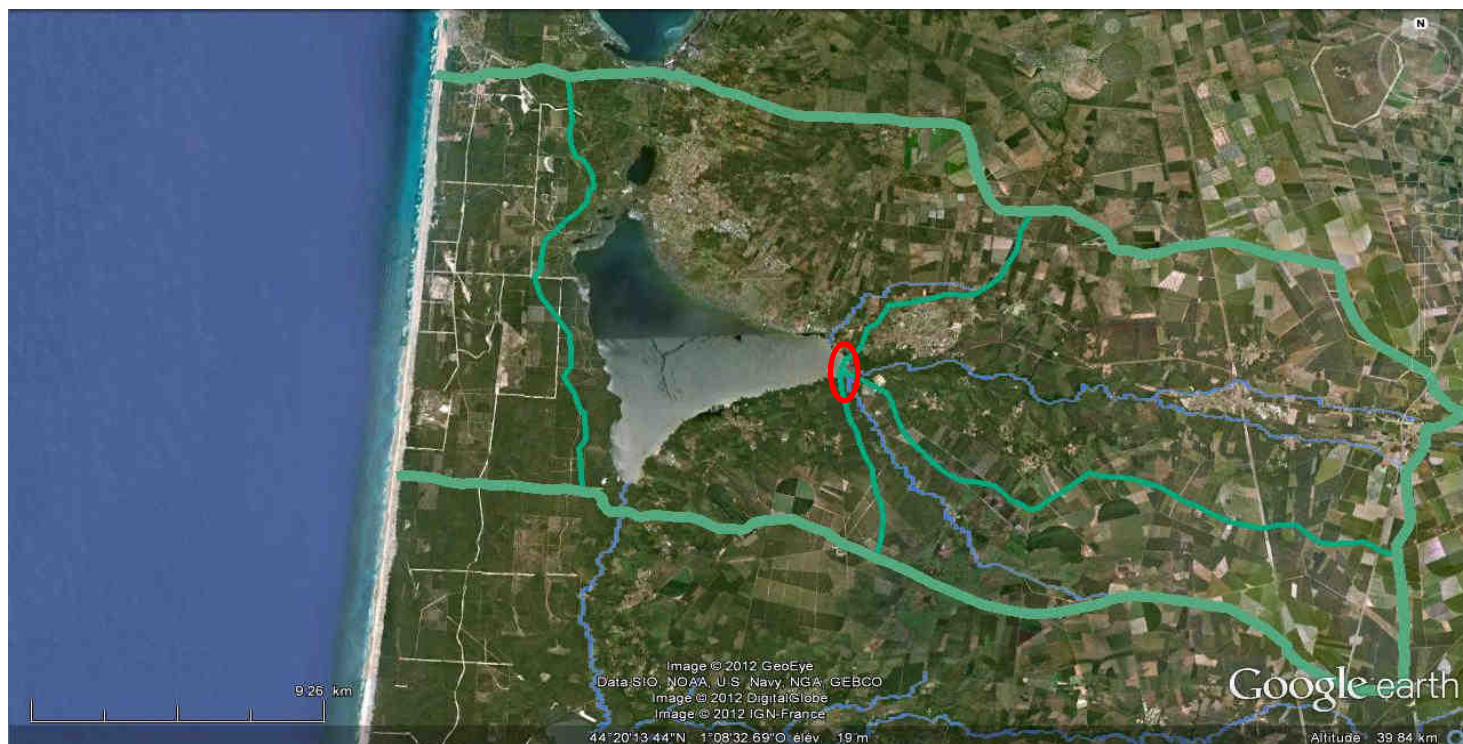
Plans d'eau - Zones humides

→ sens d'écoulement

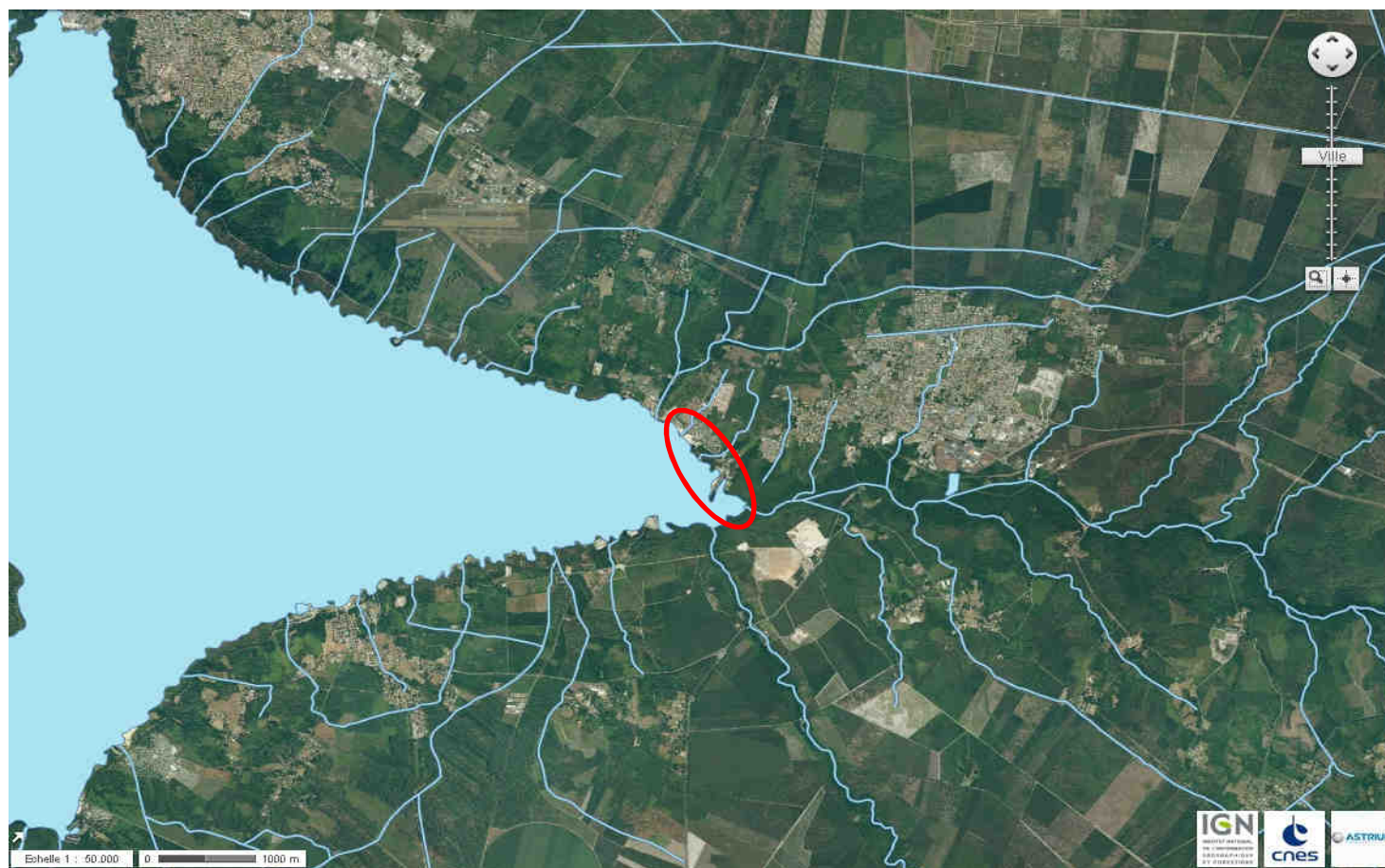
— Réseau hydrographique principal
— Réseau hydrographique secondaire

0 5 10 15
Kilomètres

Droits et sources : BD Carthage, IGN, Agence de l'eau, CEMAGREF Bordeaux
Conception réalisation : Syndicat mixte GEOLANDES - Juillet 2006



Zones hydrographiques (scc : DREAL Aquitaine)

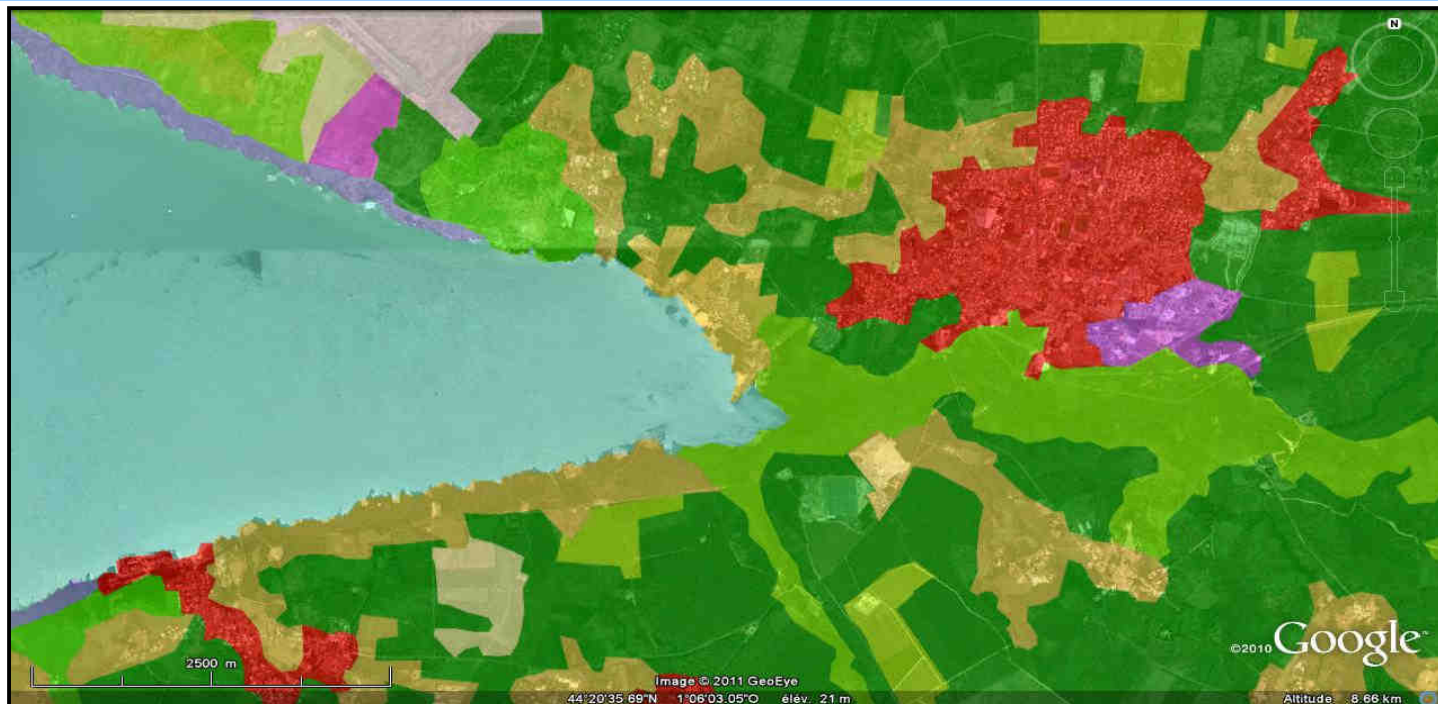


Réseau hydrographique à proximité des zones de baignade

Qualité des eaux du bassin versant

D'après le profil environnemental des Landes, réalisé en mai 2009 par la Préfecture du Département, l'étang de Parentis-Biscarrosse et de Soustons détiennent une mauvaise qualité physico-chimique liée à de faibles teneurs en oxygène et d'importants développements d'algues planctoniques. Ils présentent un niveau trophique élevé, dont l'évolution a été accélérée par des pollutions anthropiques, domestiques et industrielles. Plusieurs lacs landais sont touchés par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement parfois marqués (Aureilhan, Petit étang de Biscarrosse), accélérés par les activités anthropiques.

De plus, selon l'état des lieux de la ressource, réalisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau, les lacs de Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, Aureilhan, Léon, Soustons et le lac Blanc risquent de ne pas atteindre le bon état global à l'horizon 2015, en raison d'une part d'un apport important de nutriments (azote, phosphore) et de macrophytes exotiques envahissants.



Corine Land Cover France

1 Territoires artificialisés

11 Zones urbanisées

111 Tissu urbain continu

112 Tissu urbain discontinu

12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

121 Zones industrielles et commerciales

122 Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

123 Zones portuaires

124 Aéroports

13 Mines, décharges et chantiers

131 Extraction de matériaux

132 Décharges

133 Chantiers

14 Espaces verts artificialisés, non agricoles

141 Espaces verts urbains

142 Equipements sportifs et de loisirs

2 Territoires agricoles

21 Terres arables

211 Terres arables hors périmètres d'irrigation

212 Périmètres irrigués en permanence

213 Rizières

22 Cultures permanentes

221 Vignobles

222 Vergers et petits fruits

223 Oliveraies

23 Prairies

231 Prairies

24 Zones agricoles hétérogènes

241 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes

242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes

243 Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants

244 Territoires agro-forestiers

3 Forêts et milieux semi-naturels

31 Forêts

311 Forêts de feuillus

312 Forêts de conifères

313 Forêts mélangées

32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

321 Pelouses et pâturages naturels

322 Landes et broussailles

323 Végétation sclérophylle

324 Forêt et végétation arbustive en mutation

33 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

331 Plages, dunes et sable

332 Roches nues

333 Végétation clairsemée

334 Zones incendiées

335 Glaciers et neiges éternelles

4 Zones humides

41 Zones humides intérieures

411 Marais intérieurs

412 Tourbières

42 Zones humides maritimes

421 Marais maritimes

422 Marais salants

423 Zones intertidales

5 Surfaces en eau

51 Eaux continentales

511 Cours et voies d'eau

512 Plans d'eau

52 Eaux maritimes

521 Lagunes littorales

522 Estuaires

523 Mers et océans

La zone d'étude comprend :

- un tissu urbain discontinu : le bourg de Parentis en arrière des zones de baignade et le bourg de Gastes au sud-ouest,
- une zone industrielle et commerciale au sud-est du bourg de Parentis,
- des parcelles agricoles,

le tout sur un ensemble de forêts de conifères et de feuillus.

Occupation des sols d'après la base de données Corine Land Cover 2006

Le tableau, ci-dessous, représente, en termes de superficie et de %, la répartition de l'occupation des sols du territoire communal.

Territoires artificialisés (ha)	Territoires agricoles (ha)	Forêts et milieux semi-naturels (ha)	Zones humides et surfaces en eau (ha)
545	1572	9160	1165
Territoires artificialisés (%)	Territoires agricoles (%)	Forêts et milieux semi-naturels (%)	Zones humides et surfaces en eau (%)
4,38	12,63	73,62	9,37

Domaine : Occupation du sol - Thème : Occupation du sol 2006 - Echelon : Communes

Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006 / ©IGN, BD Carto®, 2006

Unité : ha

Le territoire communal est à 73,62 % composé de forêts et milieu semi-naturels.

Inventaire des sources de pollution

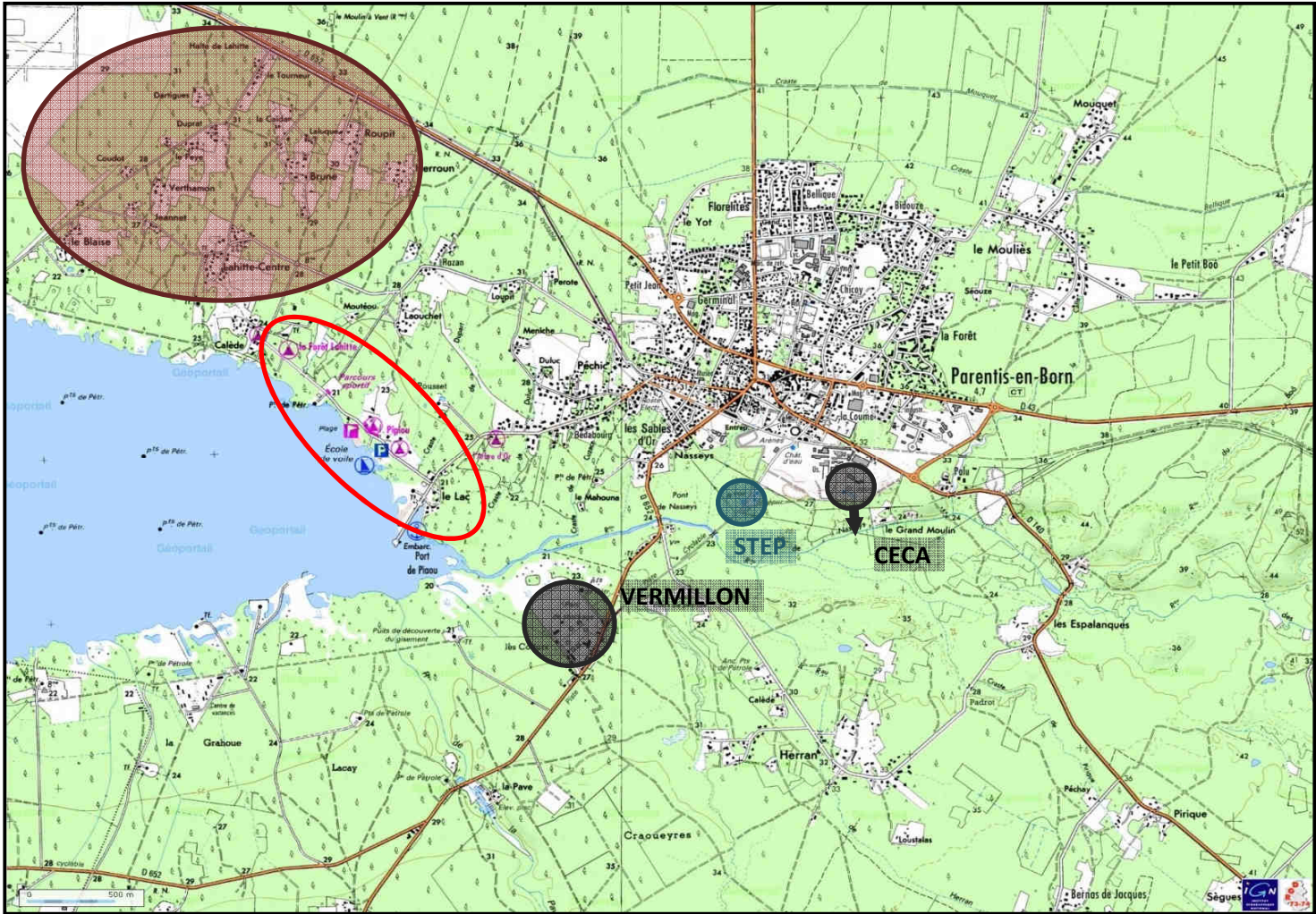
Sources de pollution présentes sur la zone d'étude

Le contexte hydrologique du lac de Parentis-Biscarrosse, intégré dans un vaste bassin versant composé de nombreux cours d'eaux et crastes rend l'inventaire des sources de pollution difficilement exhaustif.

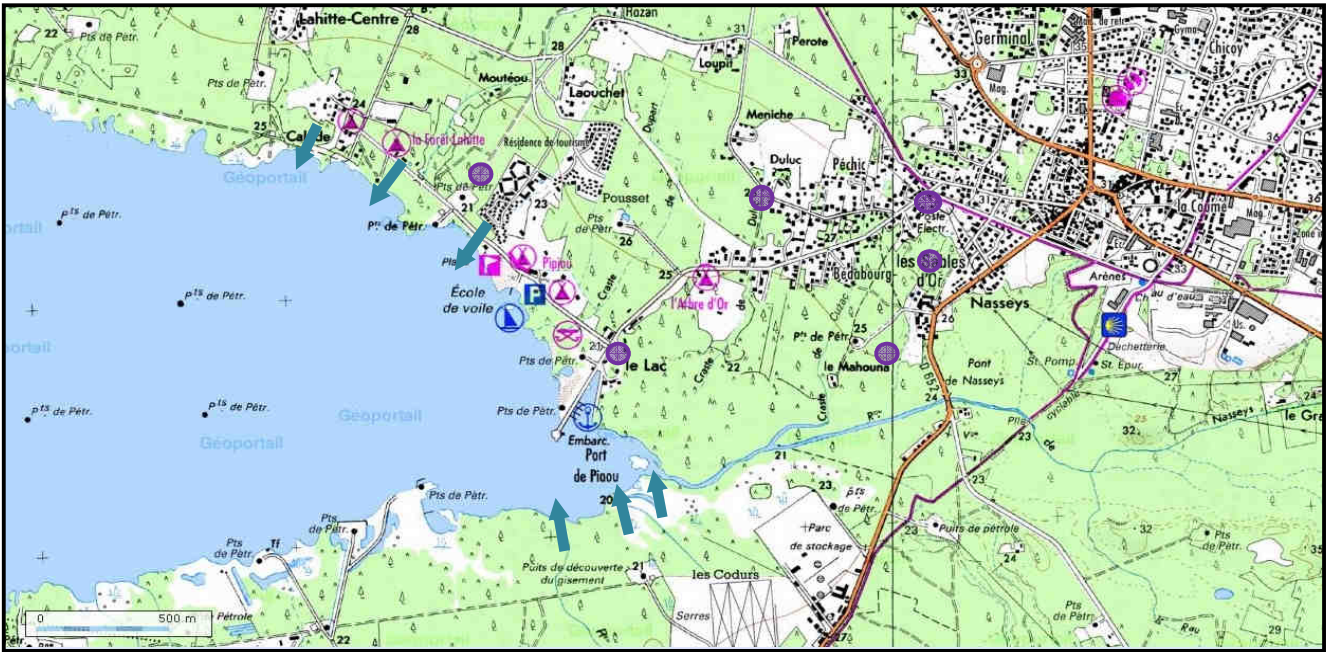
Cependant, peuvent être énumérés comme risques potentiels de pollution :

- les eaux domestiques (assainissement collectif et autonome),
- les eaux pluviales,
- les diverses activités polluantes
 - * agricoles
 - * industrielles (l'entreprise Vermillon SA (forage, stockage et traitement d'hydrocarbures), l'usine CECA du groupe Arkema (Charbons actifs))
- ...

Localisation des différentes sources de pollution



-  poste de refoulement
-  zone de baignade
-  exutoire de pluvial
-  STEP
-  assainissement autonome



Description des réseaux de collecte des eaux usées

La commune dispose d'un contrat d'affermage avec VEOLIA pour l'assainissement collectif.

La station d'épuration est située au sud de la commune. Le rejet des eaux traitées est infiltré dans des bassins d'infiltration proche des marais de la Courgeyre (Cf. Fiche STEP, ci-après). La canalisation de transfert traverse notamment le Nasseys (Cf. photographie, ci-après).

Il existe plusieurs STEP autour du lac de Biscarrosse-Parentis, celles de Biscarrosse, Parentis, Ychoux et Gastes.

La station d'épuration de Gastes émet ses effluents dans le lac (Cf. Vue aérienne ci-après).

PARENTIS EN BORN

Description de la station

Nom de la station : PARENTIS EN BORN (Zoom sur la station)
Code de la station : 0540217V003
Nature de la station : Urbain
Région : AQUITAINE
Département : 40
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DDTM 40
Maître d'ouvrage : COMMUNE DE PARENTIS EN BORN
Exploitant : VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX
Commune d'implantation : PARENTIS-EN-BORN
Capacité nominale : 8000 EH
Débit de référence : 1535 m3/j
Autosurveillance validée : validée
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement secondaire
Filières de traitement :
 Eau - Boue activées aération prolongée (très faible charge)

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000140217
Nom de l'agglomération : PARENTIS-EN-BORN
Commune principale : PARENTIS-EN-BORN
Tranche d'obligations : [2 000 ; 10 000] EH
Taille de l'agglomération en 2010 : 8000 EH
Somme des charges entrantes : 8000 EH
Somme des capacités nominales : 8000 EH
Liste des communes de l'agglomération :
 PARENTIS-EN-BORN

Chiffres clefs en 2010

Charge maximale en entrée : 8000 EH
Débit entrant moyen : 4100 m3/j
Production de boues : 27 tMS/an
Autre chiffres en 2010

Destinations des boues en 2010 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Sol
Nom : cougeyre de meran
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Le Bassin d'Arcachon, les lacs et étangs littoraux
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 30/12/1899)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2011 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2010

Conforme en équipement au 31/12/2010 : Non
Date de mise en conformité : 01/01/2011
Abattement DBO5 atteint : Non
Abattement DCO atteint : Non
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2010 : Non

Réseau de collecte conforme : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2000

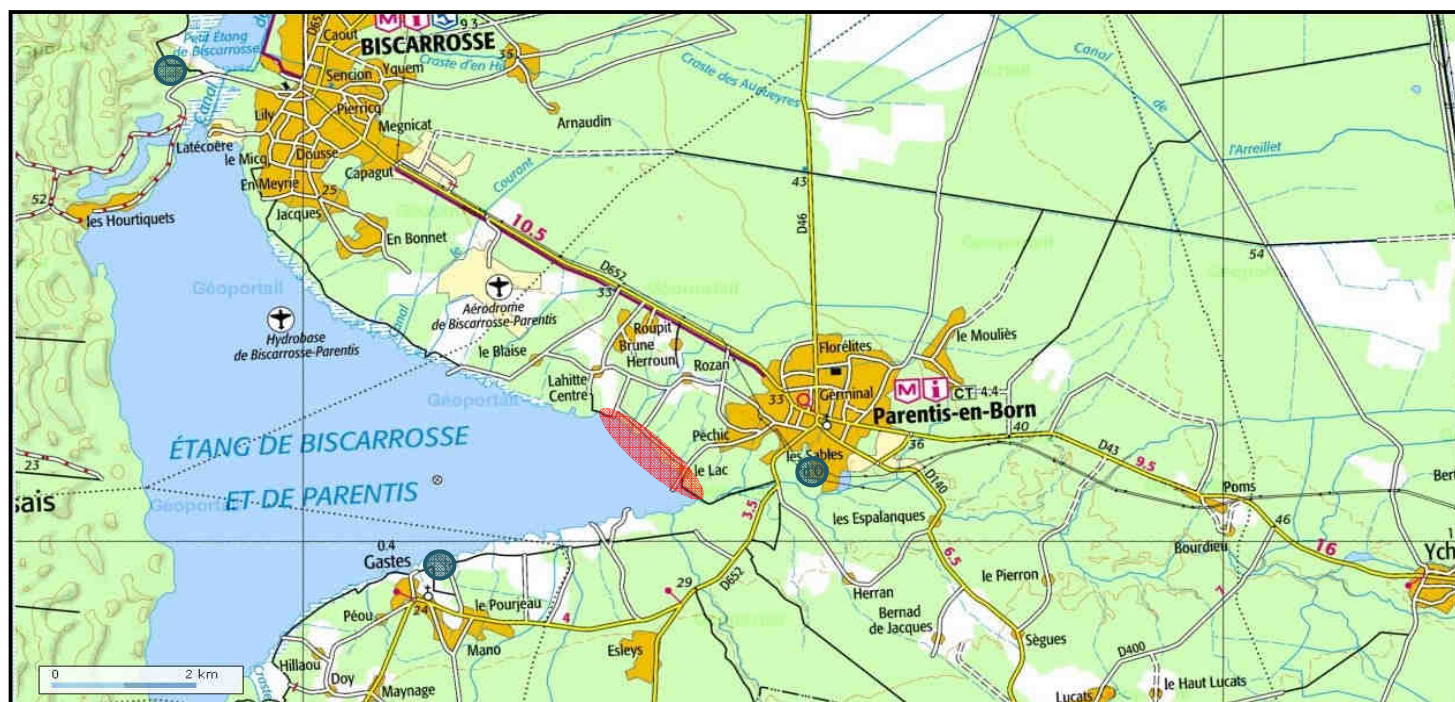
Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012.

Fiche STEP : Portail d'information sur l'assainissement communal



STEP



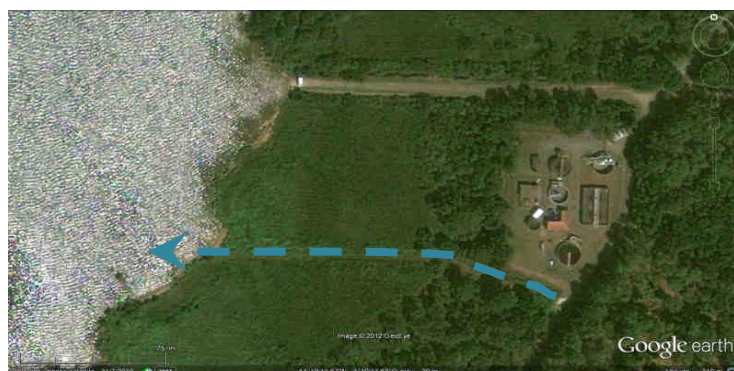
Zones de baignade

Situation des STEP présentes sur la zone d'étude



- **STEP**
- **Zone d'infiltration des eaux de la STEP de Parentis-en-Born**
- **Zones de baignade**

Vue aérienne des STEP présentes sur la zone d'étude



Rejet de la STEP de Gastes



Zone d'infiltration des eaux de la STEP de Parentis-en-Born

Il existe un autre poste, plus éloigné, situé sur le Nasseys. Ce dernier est équipé d'un dispositif de télésurveillance et d'un trop plein.

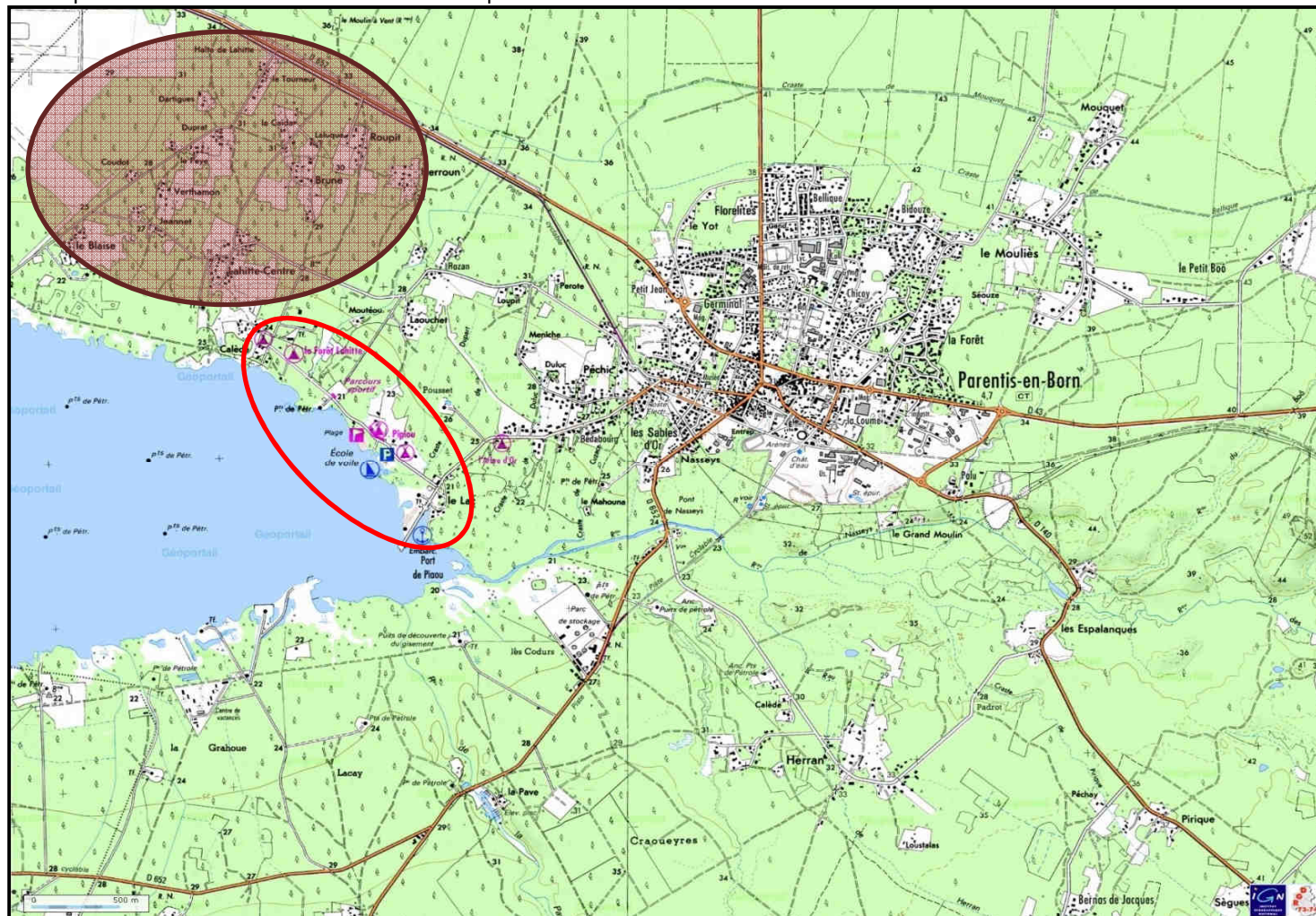


Assainissement non collectif

L'assainissement autonome étant une compétence transférée au SYDEC.

Le taux de raccordement au réseau a été estimé en 2005 par la Générale des Eaux à 79 %.

Les secteurs du bourg, de la route du lac et de la route des campings sont tous reliés à l'assainissement collectif. Par contre le secteur limitrophe avec la commune de Biscarrosse n'est pas relié à l'assainissement collectif.



assainissement autonome

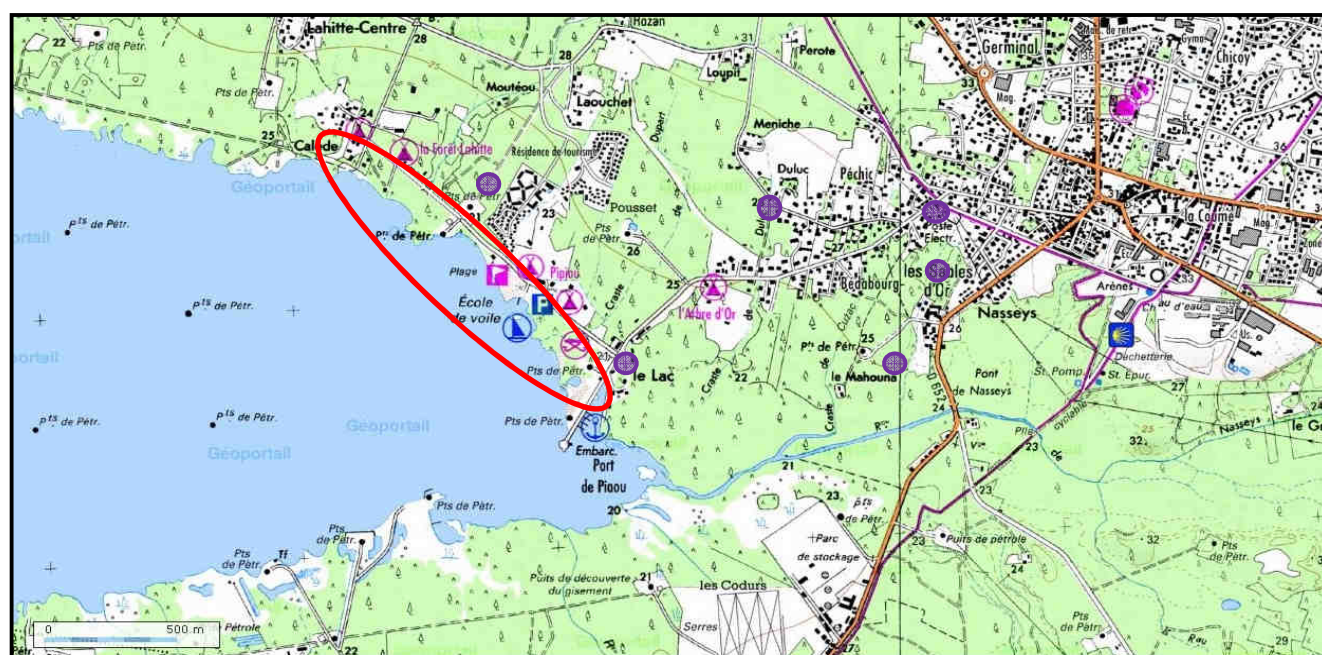
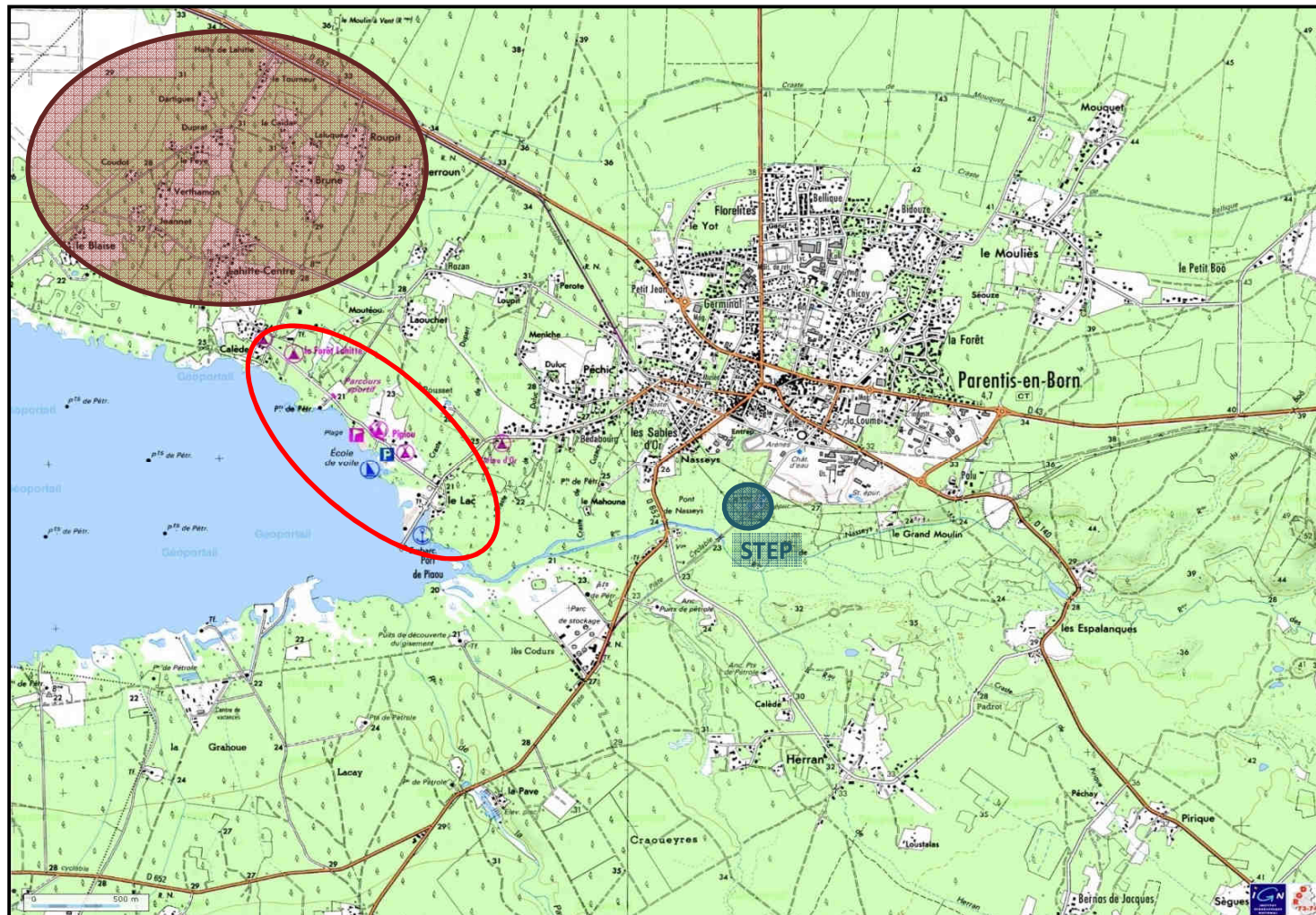
La proximité du réseau d'assainissement représente, en cas d'incident ou de dysfonctionnement, un risque de pollution du lac, puis des zones de baignade. Le réseau hydrographique pouvant être un facteur aggravant.

Les postes de refoulement représentés ci-après sont susceptibles d'être à l'origine d'une pollution en cas de dysfonctionnement.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, une vigilance est de rigueur, car en cas de dysfonctionnement, le réseau de crastes pourrait transporter la pollution dans le lac.

Enfin, le rejet de la STEP de Gastes est à prendre en considération.

Ainsi, une attention particulière doit être observée à l'égard du risque lié aux eaux usées, notamment en cas de dysfonctionnement. Un suivi des incidents et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées doivent être mis en place.



Les eaux pluviales

Description du système de collecte des eaux pluviales

Il existe un réseau pluvial communautaire sur les communes de Biscarrosse, Gastes, Lüe, Parentis, Sanguinet, Sainte-Eulalie-en-Born et Ychoux et qui se décompose actuellement d'environ :

- ▣ 750 avaloirs et bouche d'égout,
- ▣ 500 regards de visites,
- ▣ Un réseau d'eau pluviale inégalement réparti sous environ 208 kms de voies communautaires,
- ▣ Divers ouvrages de recueil tel que bassin de rétention.

Au niveau de la zone d'étude, on retrouve plusieurs exutoires pluviaux se déversant dans le lac. Certains se trouvent répartis au nord de Plage du Pipiou, le long de la route qui longe le lac. D'autres sont situés au sud des zones de baignade, vers la sortie du Nassey. Ils sont représentés sur la carte ci-après.

Réseau de crastes

Les crastes sont relativement nombreuses tout autour du lac. Elles collectent les eaux pluviales mais aussi des rejets "sauvages" (agricoles, sanitaires...). Ainsi elles sont une source de pollution potentielle, a fortiori, celles situées à proximité de la zone de baignade.

Il est important de connaître le bassin versant de ces crastes et les rejets qu'elles sont susceptibles de drainer. La communauté des Grands Lacs, sensibilisée à cette problématique, travaille actuellement à leur identification.

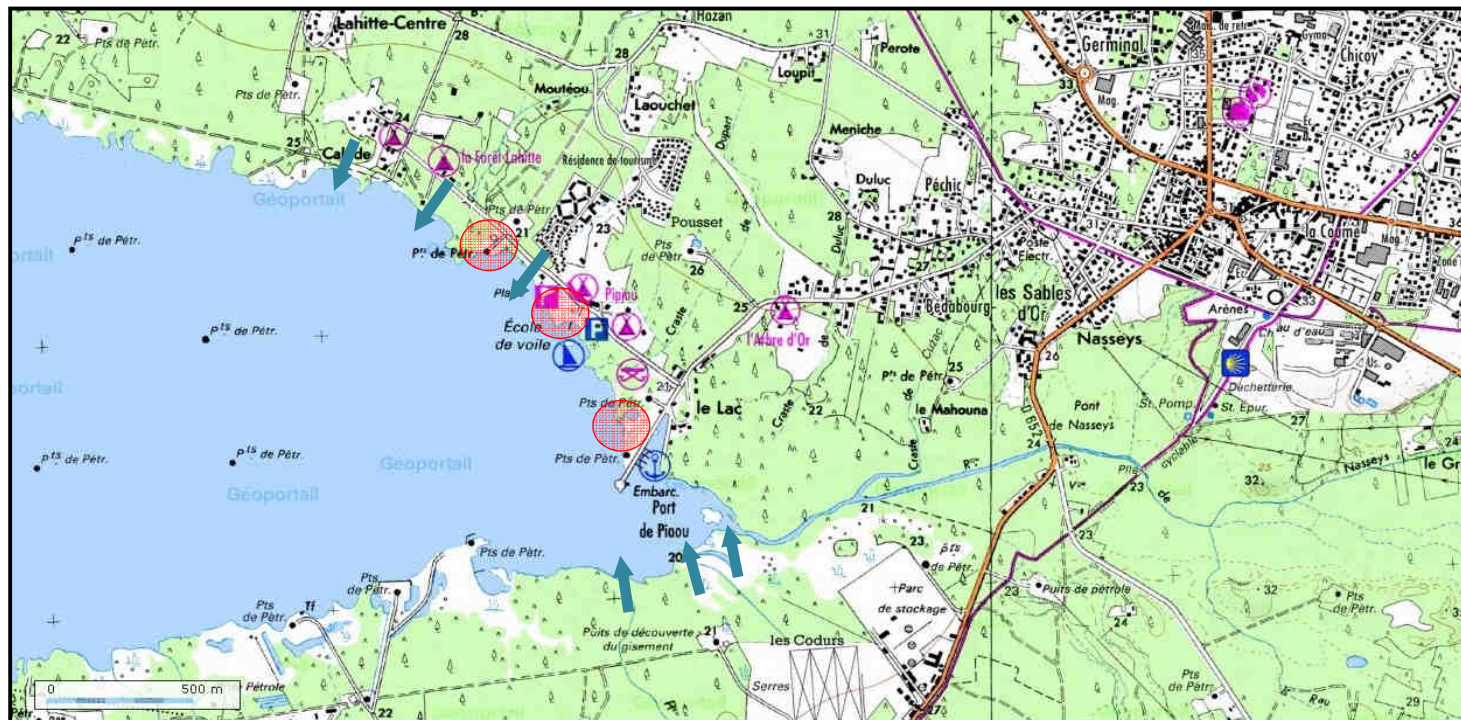
Les photographies, ci-après, sont le fruit de ce travail. Y sont représentées les crastes observées sur le terrain. Elles sont toutes en eau l'été, les couleurs correspondent à la présence de Jussie ou de Myriophylle du Brésil, à savoir :

Bleu : craste en eau ne présentant aucune espèce invasive

Rouge : crastes en eau avec une forte présence de Jussie

Orange : Crastes en eau avec une faible présence de Jussie

Violet : Crastes en eau avec présence de Myriophylle du Brésil



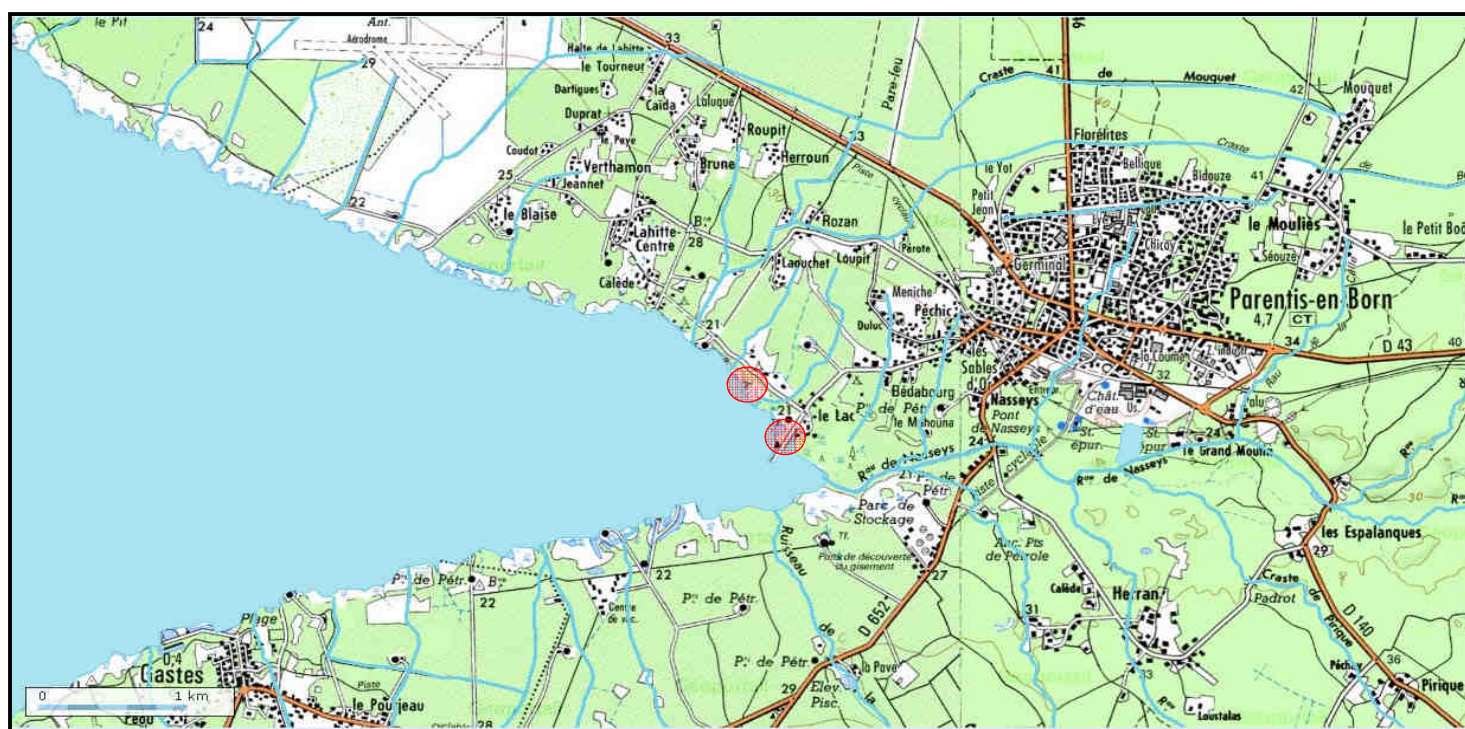
➡ exutoire de pluvial



zone de baignade



crastes et cours d'eau



Les photographies, ci-après, sont le fruit d'un travail de la Communauté des Grands Lacs. Y sont représentées les crastes observées sur le terrain et la présence ou non d'espèces invasives. Ces crastes sont toutes en eau l'été, les couleurs correspondent à la présence de Jussie ou de Myriophylle du Brésil, à savoir :

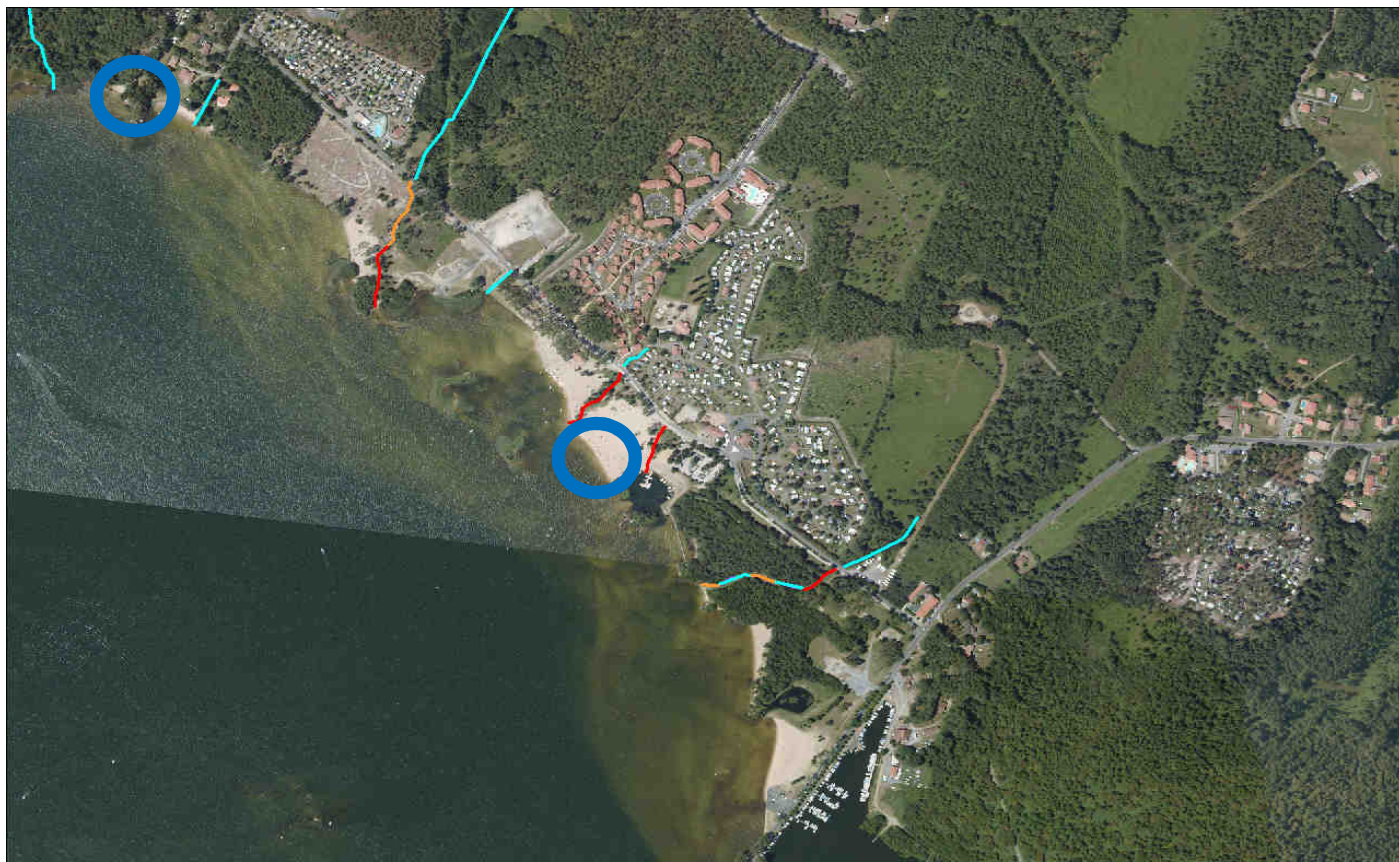
Bleu : craste en eau ne présentant aucune espèce invasive

Rouge : crastes en eau avec une forte présence de Jussie

Orange : Crastes en eau avec une faible présence de Jussie

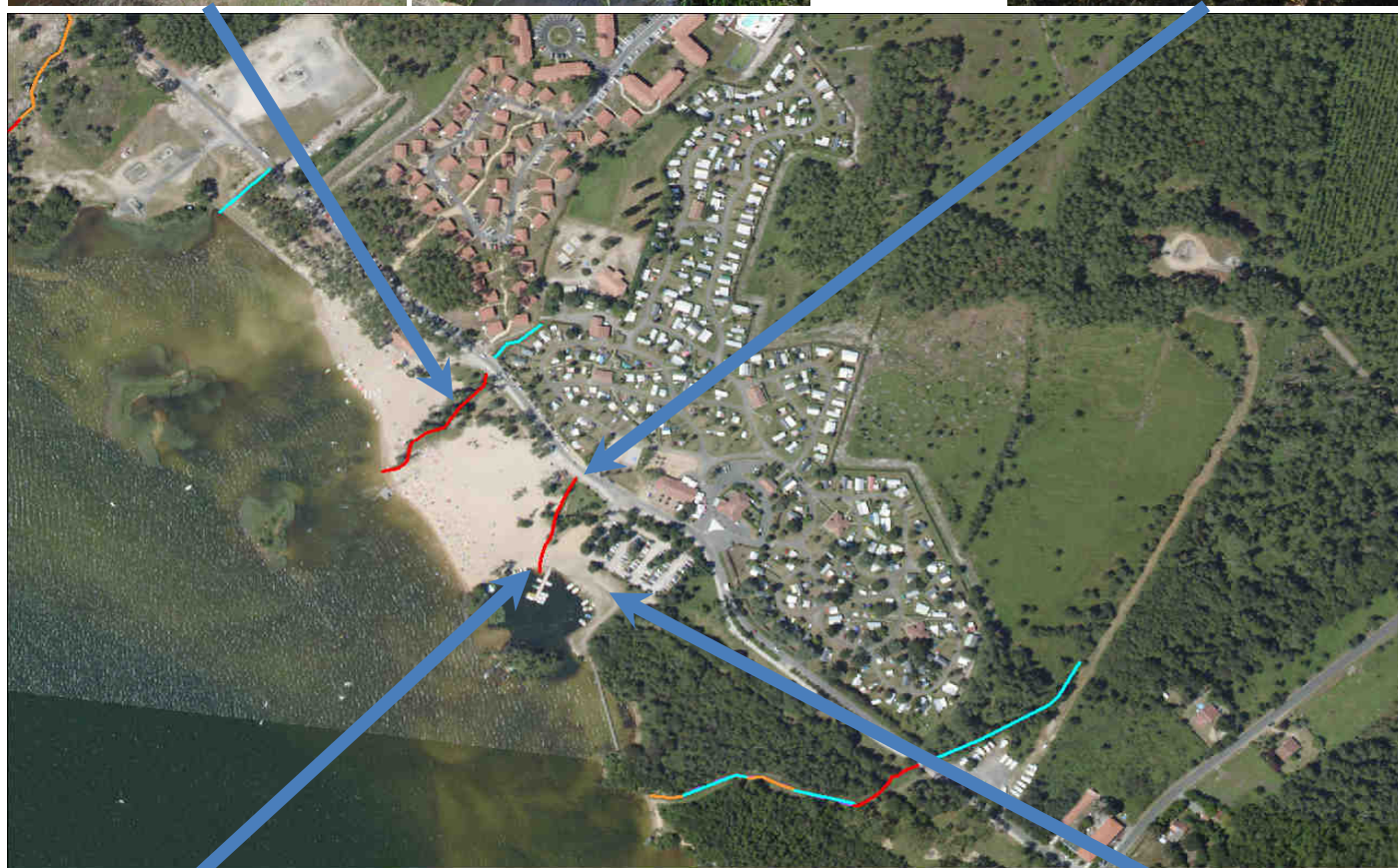
Violet : Crastes en eau avec présence de Myriophylle du Brésil

Plage Moutéou Pipiou et Calède



Plage du port





Canalisation souterraine d'hydrocarbures Vermillon

Risques associés aux eaux pluviales

De part la nature du sol, la sensibilité au ruissellement est faible, même si les crastes et fossé favorisent le ruissellement en canalisant les eaux, lors d'épisodes pluvieux importants.

Les crastes sont relativement nombreuses tout autour du lac, et notamment des zones de baignade. Elles collectent les eaux pluviales mais aussi des rejets "sauvages" (agricoles, sanitaires...).

Ainsi les crastes constituent une source de pollution potentielle, a fortiori, celles situées à proximité de la zone de baignade. Il est important de connaître le bassin versant de ces crastes et les rejets qu'elles sont susceptibles de drainer. La communauté des Grands Lacs, sensibilisée à cette problématique, travaille actuellement à leur identification.

Les activités agricoles

De manière générale, les exploitations agricoles présentes sur le bassin versant des étangs sont situées relativement loin (plus de 10 km). Cependant, il est important de rester vigilant, dans la mesure où de nombreuses crastes ou ruisseaux peuvent drainer d'éventuels polluants, notamment en cas de forte pluviométrie.

Le territoire agricole représente seulement 12,63 % de la superficie de la commune, soient 1572 ha.

SAU en 2000 (%)	Nb de sièges exploitations agricoles, 2000	SAU sièges, 2000 (ha)	STH sièges, 2000 (ha)	STH sur la SAU sièges, 2000 (%)	Typologie des grands types de cultures en 2000
2,45	5	335	2	0,6	1

Source : Ministère chargé de l'agriculture, RA 2000 - Ifen

SAU : Surface Agricole Utilisée

STH : Superficie Toujours en Herbe (STH)

Typologie des grands types de cultures sur le littoral en 2000

1 : Agriculture de type périurbain

2 : Elevage plutôt extensif, faibles surf. agricoles

3 : Elevage et prairies importants

4 : Agr. intensive, grandes cultures et/ou élevage

5 : Vignes et cultures permanentes entretenues

Risques associés aux activités agricoles

Sur la commune, les zones agricoles sont situées :

* sur les rives du lac, au nord de la plage du port de Gastes,

* secteurs Méniche, Lahitte, Roupit, Boû...

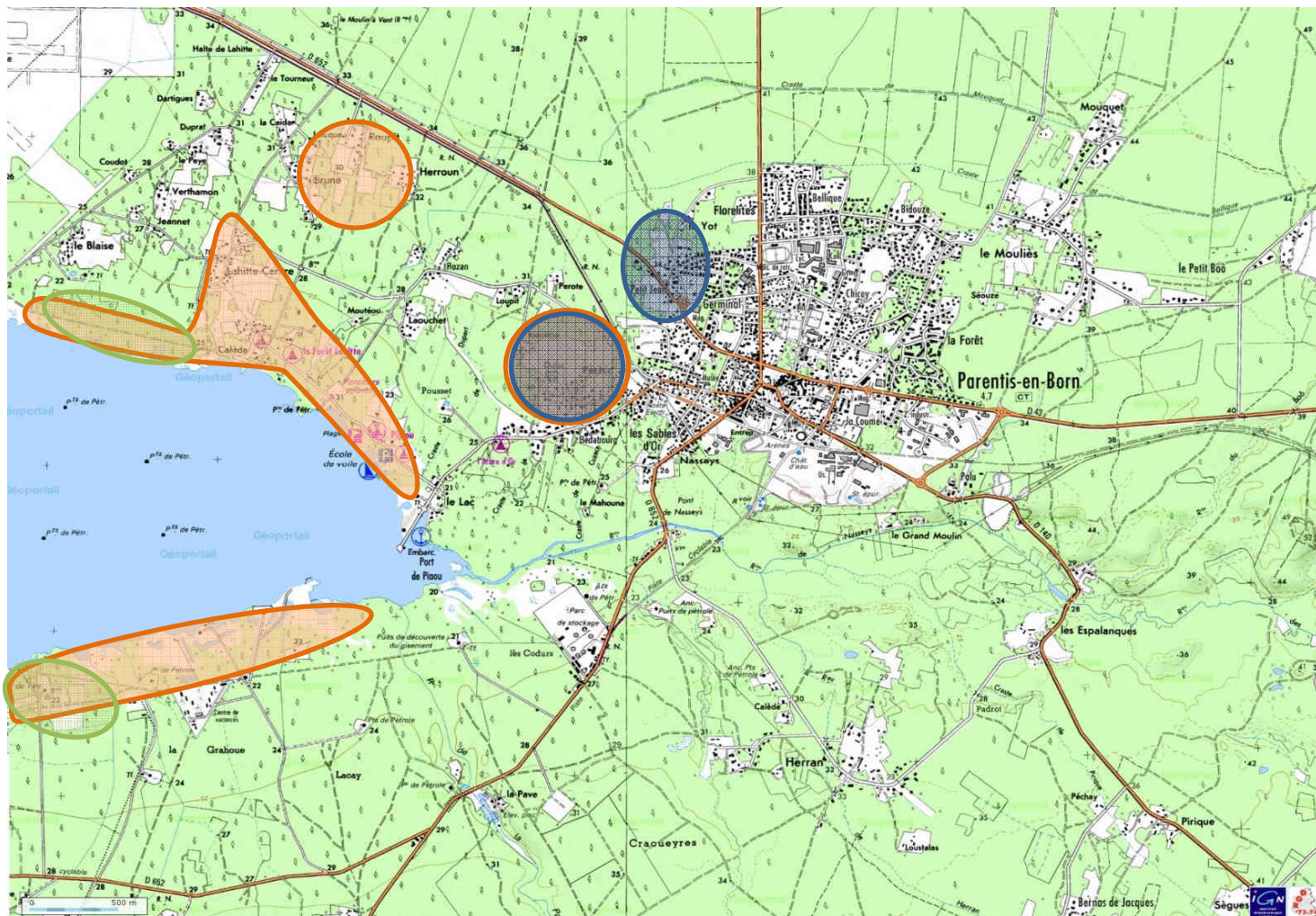
De plus, deux zones d'élevage ont été repérées sur le rivage.

Une première, située à proximité du Camping Calède au nord de la commune, comprend des chevaux qui paissent en liberté et trottent dans l'eau.

Une seconde, au sud-ouest de la commune, concerne des bovins. Ces animaux sont vraisemblablement ceux de l'AAPPMA de Parentis en Born (Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) qui a pour mission la gestion des ressources piscicoles d'une partie du lac de Parentis en Born, Biscarrosse et Ste Eulalie (les 2 autres AAPPMA du lac) et de ses deux rivières, La pave et le ruisseau des Forge « Nasey ».

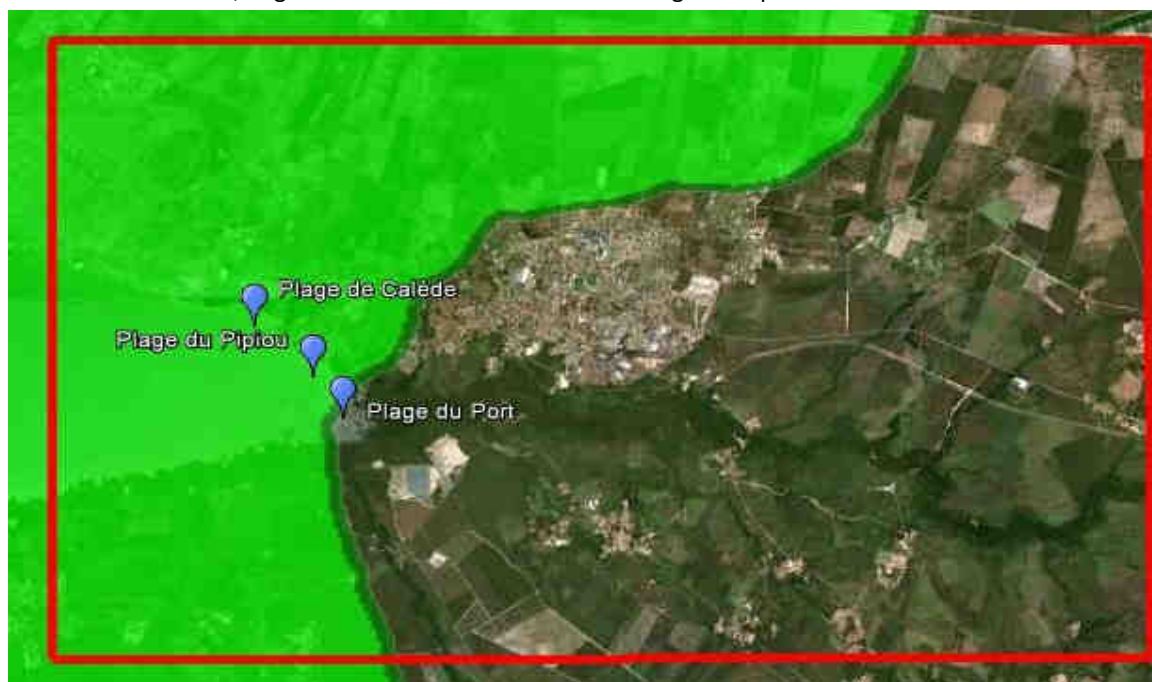
Un point est prévu avec eux sur les risques sanitaires éventuels au niveau des zones de baignade.

La carte, ci-dessous, reprend les données fournies par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur les ouvrages de prélèvement pour l'irrigation. Ils sont un indicateur des zones de pressions agricoles.



-  Zone agricole hétérogène (CLC 2006)
-  zone de pâturage ou d'élevage
-  secteur avec ouvrages de prélèvement pour irrigation (Agence de l'eau Adour-Garonne)

A titre d'information, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a intégré une partie de la zone d'étude au sein de la zone de vigilance Nitrates.



Zone d'étude
Zone de baignade
Zone de vigilance Nitrates

Les activités industrielles

Il existe deux entreprises industrielles importantes non Seveso sur la commune :

- Une usine de fabrication de charbon actif exploitée par la société CECA SA (filiale d'Arkema).

Cette usine est située près du bourg et à proximité du lac de Parentis. (Les installations sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 06/06/1989). La société dispose d'une station d'épuration industrielle.

- La société canadienne Vermilion spécialisée dans l'extraction d'hydrocarbures exploite de nombreux forages sur la commune de Parentis-en-Born. Le site est opérationnel depuis 1954. L'activité principale est la séparation et le stockage de pétrole brut provenant de nombreux puits installés pour la plupart sur des plate formes lacustres. Après traitement, le pétrole est exporté au dépôt d'Ambès (33) par pipeline.

Le dépôt de pétrole VERMILION REP est situé à 2 km au sud de Parentis en Born, le long de la départementale 652, à environ 500 m de l'extrémité est du lac de Biscarosse et de Parentis.

De plus, l'Agence de l'Eau recense l'entreprise WUTHRICH-BOUVARD MARCELLE spécialisé dans le commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie.

Les rejets industriels constituent un risque de pollution en cas de transfert de polluants dans le milieu naturel.

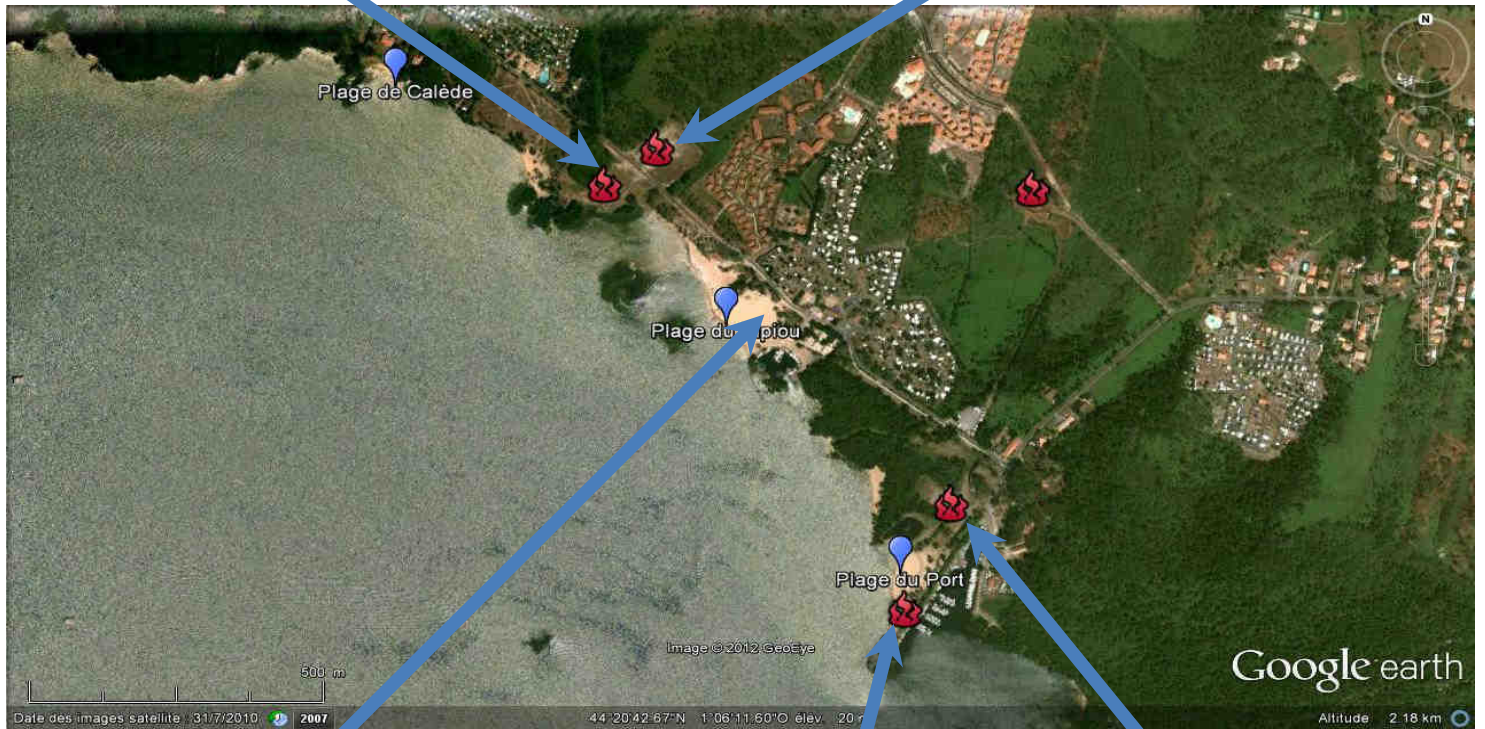
D'après la base de données ministérielle de l'ARIA, le 08/08/1996, l'usine de carbonisation et fabrication de charbons actifs CECA SA a pollué le Nasseys. En effet, la faune est mortellement atteinte par un rejet chargé en soude. Des prélèvements sont effectués et l'administration constate les faits.

L'activité liée au pétrole au niveau du lac présente un risque de contamination aux hydrocarbures. Les causes restent essentiellement accidentelle et notamment :

- un incident sur un puits de pétrole,
- une casse au niveau d'un organe de transport,
- un déversement accidentel d'une cuve,
- le ruissellement des eaux pluviales circulant sur les différentes plateformes,
- ...

Il est à noter qu'une canalisation d'hydrocarbures passe sous la plage du Pipiou, ce qui constitue un risque accidentel important. La canalisation est signalée sur la plage par un panneau.





Activités de loisirs et d'accueil

Les activités de loisirs et d'accueil sur les plages ou à proximité sont une source de contamination. L'afflux des touristes estivaux engendre des rejets importants, notamment au niveau des zones d'hébergements (campings, aires de camping-cars, ports de plaisance...).

Activités de loisirs

Une école de voile est implantée au niveau de la plage du Moutéou Pipiou.

Hébergements

Le tableau, ci-après, présente quelques caractéristiques de la capacité d'hébergement de la commune.

Typologie de l'accueil touristique, 1999*	Densité touristique, 1999 (lits / km²)	Capacité d'hébergement total, 1999 (en nombre de lits)
1	28,24	3150

Nb résidences secondaires, 2006	% Résidences secondaires, 2006	Nb campings, 2008	Nb emplacements campings, 2008	Nb hôtels, 2008	Nb chambres d'hôtels, 2008
460	17,09	4	737	2	26

Source : Insee-Direction du Tourisme

* Typologie de l'accueil touristique en 1999

1 : Cap. moy., camping et res. secondaires dominant

2 : Cap. faible, pas d'accueil particulier

3 : Cap. très forte, res. sec. et de tourisme dominant

4 : Cap. forte, res. sec., assoc. et camping dominant

5 : Cap. très forte, res. sec. et hôtellerie dominant

6 : Cap. forte, offre

La Ville de Parentis en Born compte 4 campings, dont un camping municipal. Tous situés à proximité du lac.

Camping La Forêt Lahitte

Camping L'Arbre d'Or

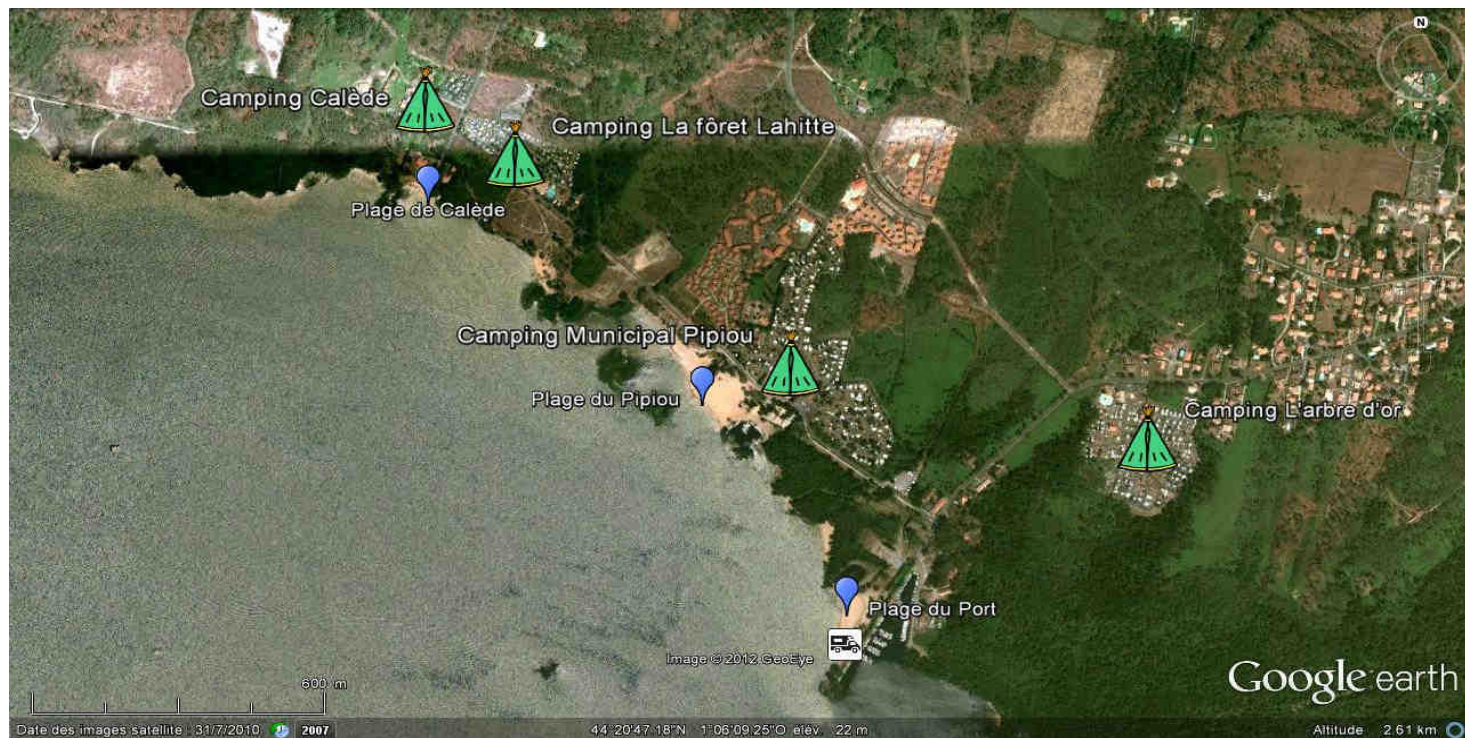
Camping Calède

Camping Municipal

Les campings sont raccordés à l'assainissement collectif.

Le stationnement des autocaravanes dites camping-cars, et des véhicules assimilés, est autorisé sur l'aire d'accueil aménagée dans le secteur du lac, route des campings. L'aire est raccordée au réseau collectif d'assainissement.

Tout stationnement hors de l'aire d'accueil est interdit dans le cadre de leur utilisation en qualité de caravane, sur l'ensemble du territoire de la commune de Parentis-en-Born.



Campings et camping-cars

Ports de plaisance ou de pêche ou des zones de mouillage

Le Communauté des Communes des Grands Lacs (CDCGL) a réalisé un état des lieux estimatif des ports de son territoire dont un extrait est présenté, ci-dessous.

Il n'y a pas de dispositif de récupération et de traitement des eaux des bateaux, ces derniers ne sont pas habitables et ne disposent donc pas, a priori, de toilettes.

Sur la commune de Parentis-en-Born on dénombre environ 280 places. A cela s'ajoutent 65 places dans un ports privé.

Les ports de plaisance constitue un risque potentiel de pollution en cas de dysfonctionnement des systèmes de récupération des eaux ou d'actes malveillants.

Une craste avec un exutoire busé est présente au niveau du Port de Pipiou.

DOMAINE PUBLIC					
Commune	Port	Nb points d'ancrage	Superficie en m ²	Volume sable	Volume vase
Parentis	Le Piaou	230	13 200	3 960	2640
	Pipiou	50	3 350	1 005	670
	Sous total estimatif	280	16 550	4 965	3310
DOMAINE PRIVÉ OU CONCÉDÉ					
Commune	Port	Nb points d'ancrage	Superficie en m ²	Volume sable	Volume vase
Parentis	Aucun	0	0	0	0
Totaux estimatifs	2	280	16 550	4 965	3310



Ports présents au sein de la zone d'étude



Port de Piaou



Port du Pipiou



Autres sources de pollution diffuses

Connaissance des conditions d'accès des animaux aux plages

Les animaux sont interdits.

Risques majeurs

D'après le dossier départemental des risques majeurs de 2005, la commune est soumise aux risques suivants :

FF = Feu de forêt,

RL = risques littoraux,

Tmd = transport de marchandises dangereuses via pipelines et canalisations de gaz.

Accidents recensés sur la commune

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement.

Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992.

Seuls les accidents pouvant avoir une influence sur la qualité des eaux de baignade sont repris ici.

23/12/2009 - Transports routiers de fret

Le conducteur d'un véhicule-citerne transportant du fioul lourd perd du produit sur la chaussée. Le fioul s'écoule par le collecteur de vidange qui n'a pas de bouchon de sécurité : 1 280 l d'hydrocarbures se sont écoulés après la perte du bouchon de sécurité.

25/05/1998 - Origine inconnue

A la suite d'une pollution d'origine inconnue, 1,2 t de poissons morts (brèmes uniquement) sont repêchés dans le Lac de Parentis. La faune est atteinte depuis 15 jours. Les enquêtes et contrôles réalisés dans plusieurs établissements industriels proches restent sans résultat, l'origine de l'accident n'est pas identifiée. Des prélèvements d'eau et de sédiments sont effectués. Aucune hypothèse n'étant exclue, des causes pathologiques sont également recherchées en raison notamment de la sélectivité de l'espèce atteinte.

08/08/1996 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

L'usine de carbonisation et fabrication de charbons actifs pollue le Nassey. La faune est mortellement atteinte par le rejet chargé en soude. Des prélèvements sont effectués et l'administration constate les faits.

Prolifération d'algues ou de cyanobactéries

Un protocole de suivi et d'alerte a été mis en place en collaboration avec IRSTEA (Cf. Chapitre Mesures de gestion)

Episodes de prolifération

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire depuis 2007.

Calède, Port : Aucun seuil d'alerte n'a été atteint.

Moutéou Pipiou : Le seuil d'alerte 1 a été atteint 1 fois.

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
$x < 20\,000$ cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
$20\,000 < x < 100\,000$ cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml et Microcystine LR $< 25\mu\text{g} / \text{L}$	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml et Microcystine LR $> 25\mu\text{g} / \text{L}$	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Causes associées aux proliférations de cyanobactéries

Les cyanobactéries sont fréquemment présentes dans tous les plans d'eau et sont capables de proliférations extrêmement importantes si les conditions leur sont favorables (température, nutriments...).

Plusieurs lacs landais sont touchés par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement parfois marqués, accélérés par les activités anthropiques. Selon l'état des lieux de la ressource, réalisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau, les lacs de Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, Aureilhan, Léon, Soustons et le lac Blanc risquent de ne pas atteindre le bon état global à l'horizon 2015, en raison d'une part d'un apport important de nutriments (azote, phosphore) et de macrophytes exotiques envahissants.

Les apports de nutriments par le bassin versant sont ainsi vraisemblablement une des causes associées à ces proliférations.

Sur le bassin versant du Nassey, qui apporte environ 60% des quantités totales d'eaux superficielles, se trouve une part notable des implantations de maïsiculture et la majeure partie des activités industrielles du secteur. En effet, il se trouve à l'aval de l'usine Carbonisation et charbons actifs (CECA) et de la station d'épuration de Parentis.

Des apports réguliers en nitrates et autres composants azotés, ainsi qu'en phosphore, ont été détectés par des études sur ce ruisseau.

L'Institut de Géodynamique indiquait en 1987 que les apports nutritifs venant des bassins de rétention des effluents de l'usine constituent près de 70% des apports totaux en phosphore du ruisseau de Nassey au lac. Ces apports ont provoqué l'enrichissement en nutriments des eaux du lac, ainsi que l'accumulation progressive de phosphore dans le fond.

De plus, l'exploitation pétrolière peut entraîner, outre des nuisances par le déversement d'hydrocarbures, une augmentation de la température de l'eau du lac par les rejets d'eaux de refroidissement des pompes.

Dans le cadre de l'élaboration et la mise à jour des profils, une étude sur l'origine de l'apport de nutriments et de leurs conséquences sur la qualité des eaux de baignade est en cours de réflexion.

Diagnostic

Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire

Pollutions à court terme

Elles nécessitent la mise en place de mesures de gestion préventive.

De manière générale, le bassin versant de l'étang de Biscarrosse-Parentis est une source potentielle de pollution directe ou indirecte par transport éventuel de polluants.

La liste ci-dessous reprend les pollutions potentielles qui pourraient affecter les zones de baignade.
Les conditions météorologiques restent un des principaux éléments déclencheurs à prendre en considération.

Pollution liée aux apports du bassin versant (crastes et cours d'eau),
Pollution liée au réseau d'assainissement,
Pollution liée à une développement algal ou de cyanobactéries,
Pollution liée aux baigneurs,
Pollution éventuelle liée à la présence ou la noyade d'animaux,
Pollution liée aux pâturage d'animaux.

Pollutions chroniques

Elles doivent faire l'objet d'un plan d'action pour les supprimer à l'horizon 2015.

Aucune pollution bactériologique chronique n'a été recensée sur la zone d'étude.

Les risques accidentels de pollution sur la zone d'étude

Les risques accidentels de pollution à proximité de la zone de baignade existent.
Ils concernent notamment :

- un incident lié à l'activité pétrolière (incident sur un puits, rupture de canalisation...)
L'entreprise Vermillon, qui gère ces puits de pétrole, a mis en place des procédures en lien avec la commune en cas d'incident sur un puits, mais également pour tout travaux effectués sur le périmètre de présence de leurs canalisations.
- un incident sur le site industriel de la CECA, comme le témoigne un incident en aout 1996 lorsque l'usine de carbonisation et fabrication de charbons actifs avait pollué le Nasseys causant la mort de nombreux poissons.

Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement, la proximité de certains postes de refoulement constitue un risque accidentel de pollution au droit de la zone de baignade.

Une rencontre avec les deux industriels est prévue dans les semaines à venir afin de détailler les procédures d'alerte.

Sources identifiées de pollution hiérarchisées	Organismes ou collectivités responsables de ces pollutions	Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité des eaux
Puits de pétrole	Vermillon	Incident
Rejets industriels	CECA SA	Incident Rejets
Apport via le bassin versant	Privé / commune	Météorologiques Rejets
Pollution liée à un incident sur le réseau d'assainissement,	Commune / Gestionnaire	Dysfonctionnement Contexte météorologique
Développement algal Prolifération de cyanobactéries	Privé / commune	Météorologiques Apport de nutriments par le bassin versant.
Baigneurs	Baigneurs	Fréquentation Contexte météorologique
Noyade d'animaux	Aucun Eventuellement : chasseurs lors de battues, animaux domestiques de résidents.	Aucun Eventuellement une battue.
Pâturage d'animaux	Privé / commune	Lieux de pâturage

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Indicateurs de qualité

Une pollution à court terme, définie comme une contamination microbiologique affectant la qualité de l'eau de la baignade pendant moins de 72 heures et dont les causes sont aisément identifiables, peut être identifiée par un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET sur les indicateurs *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux suivant :

660 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 800 UFC / 100mL (*Escherichia coli*) pour les eaux douces

370 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 000 UFC / 100mL (*Escherichia coli*) pour les eaux de mer

La personne responsable de l'eau de baignade doit définir des mesures de gestion et mettre en place, dans le cadre de son programme d'autosurveillance, le suivi d'indicateurs. Le choix de ces indicateurs et de leurs seuils d'alerte est déterminant puisque c'est sur la base de leur dépassement que seront déclenchées les mesures de gestion du risque sanitaire (interdiction de la baignade par exemple).

Choix des indicateurs à surveiller

Indicateurs microbiologiques

Dans le cadre de l'autocontrôle, les seuils de l'AFSSET seront utilisés comme indicateurs microbiologiques.

Qualité de l'eau du bassin versant

Selon les conditions météorologiques, la qualité de l'eau du bassin versant est un indicateur plus ou moins corrélé avec la qualité de l'eau de baignade des zones de baignade de la commune.

Pluviométrie

La pluviométrie est un indicateur de vigilance mais aucune corrélation n'a été établie clairement avec la qualité de l'eau de la zone de baignade.

Cet indicateur de pollution potentielle n'est pas le seul puisque des pollutions sont observées aussi par temps sec.

Incidents, dysfonctionnement

Des incidents ou des dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux et d'assainissement peuvent constituer un élément déclencheur de pollution. Les organes du réseau jugés sensibles doivent être équipés d'un système de surveillance et d'alertes.

Fréquentation

Une forte fréquentation de la zone de baignade peut être un indicateur de vigilance, mais aucune corrélation n'a été établie avec la qualité de l'eau.

Température

De fortes températures de l'air et de l'eau pourront être un indicateur de vigilance, mais, à ce jour, aucune corrélation n'a été établie.

Détermination et argumentation des seuils d'alerte

Avec les données actuelles, aucun indicateur classique, hormis la microbiologie, n'est suffisamment corrélable avec la qualité des eaux de baignade pour en faire un indicateur fiable. Ainsi, pour l'instant, seuls les indicateurs microbiologiques seront retenus, avec comme seuils ceux émis par l'avis de l'AFSSET.

Cependant, lors des 3 dernières années, trois pics de pluviométries de l'ordre de 20 mm ont donné lieu à des dépassements de valeur guide :

- 21/05/2012 : Plages du Port et de Calède, lors d'un pic de pluviométrie de 20 mm
- 26/07/2012 : Plage du Pipiou lors d'un pic de pluviométrie de 19,6 mm
- 03/08/2011 : Plages du Pipiou et de Calède lors d'un pic de pluviométrie de 22 mm

Un suivi de la pluviométrie sur ce secteur semble nécessaire afin d'essayer de confirmer ces observations, et le cas échéant, déterminer un indicateur de pluviométrie.

On note également que régulièrement, lors des dépassements de valeur guide, ces augmentations sont décelées sur plusieurs zones de baignade simultanément.

Ces valeurs représentent les dépassements rencontrés pour au moins une des 3 zones de baignade en fonction de tranches de pluviométrie.

On s'aperçoit, que le nombre de dépassement par temps de pluie et par temps sec reste comparable.

Pluviométrie (tranche)	Dépassement de valeurs guide	
	Pluviométrie J	Pluviométrie J + (J-1)
0 mm (temps sec) 0	13	11
< 5 mm 1	5	5
5 mm < x < 10 mm 2	1	1
> 10 mm 3	3	5
Total (temps de pluie)	9	11

Tableau bilan des indicateurs

Source identifiée de pollution	Indicateur	Corrélation avec les données de qualité d'eau	Corrélation avec les interdictions de baignade	Seuils d'alerte
Puits de pétrole CECA SA	Incident Rejet	Aucune corrélation démontrée	Non	Incident selon incidence sur la zone de baignade
Pollutions via le bassin versant	Pluviométrie Météorologie	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation démontrée	à déterminer
Incident technique sur le réseau d'assainissement	Visuel Télésurveillance	Non démontrée	Non	Alerte Incident dans la zone d'étude
Algues et cyanobactéries	Visuel Analyses	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation avec la qualité microbiologique. Cf. recommandations du CSHPF.	Cf. recommandations du CSHPF du 6 mai 2003, ci-après.
Présence d'animaux	Visuel	Aucune	Aucune	Présence
Baigneurs	Fréquentation	Aucune	Aucune	Aucun seuil déterminé.
Pollution bactériologique	Indicateurs microbiologiques	Ces indicateurs microbiologiques sont les indicateurs de qualité de l'eau	Ces paramètres microbiologiques fixent les conditions d'interdiction.	Entérocoques intestinaux 660 UFC / 100mL Escherichia coli 1 800 UFC / 100mL

Mesures de gestion

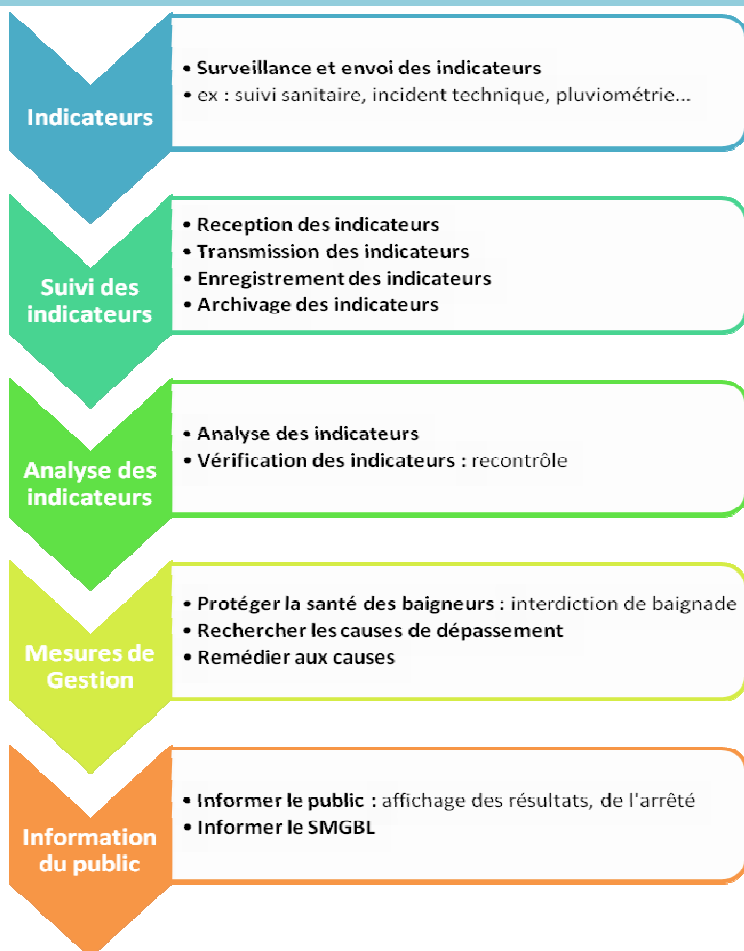
L'objectif est de définir, sous forme de procédures, les mesures de gestion déclenchées en cas de dépassement de seuils d'alerte.

Ces procédures définissent particulièrement les personnes chargées de la surveillance des indicateurs, mais aussi toutes les modalités :

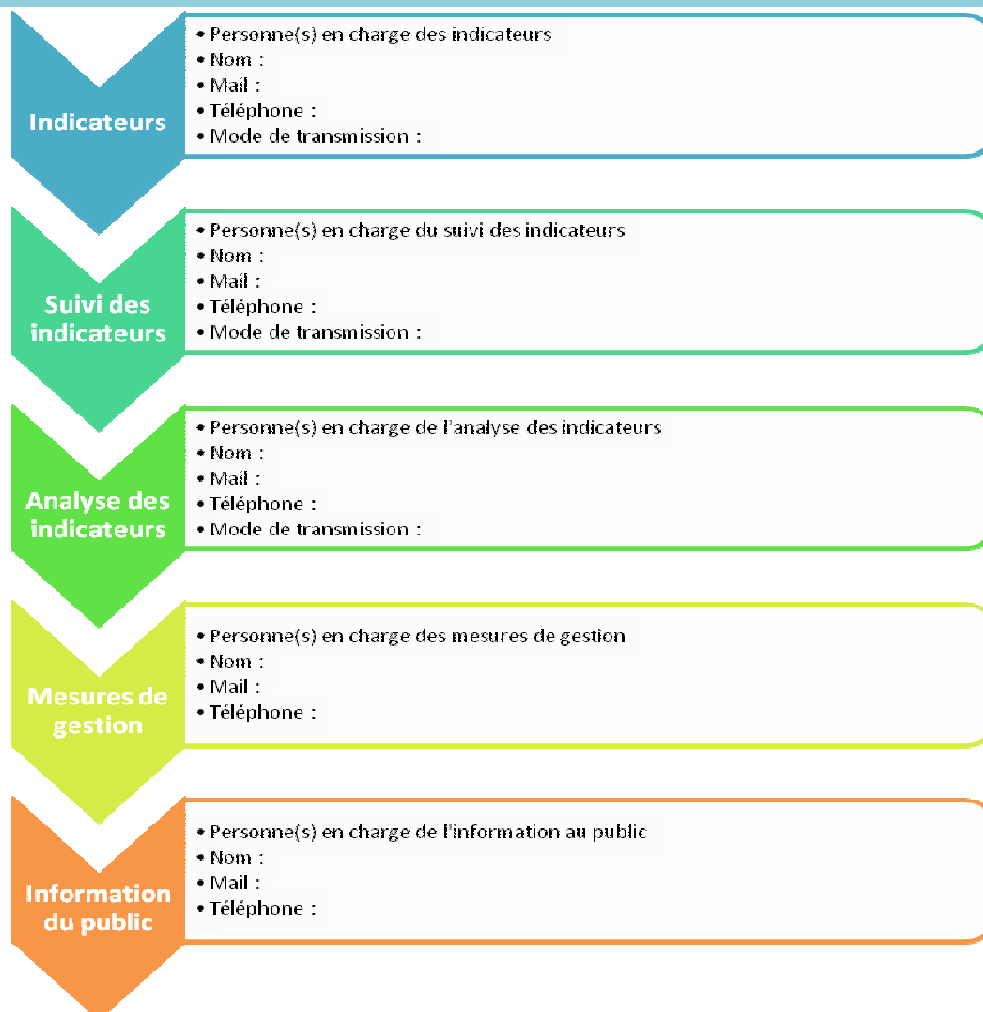
- de suivi des indicateurs et/ou de la qualité de l'eau,
- de transmission des alertes,
- de prises de décision,
- de levée de l'alerte (*moment où la qualité de l'eau revient sous les seuils proposés par l'AFSSET ou lorsque l'indicateur choisi repasse sous le seuil d'alerte*).

Ainsi, la procédure, ci-après, présente de manière générale le dispositif de mesures de gestion à mettre en place pour l'ensemble des indicateurs de qualité. Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi sanitaire".

ACTIONS



TRANSMISSION

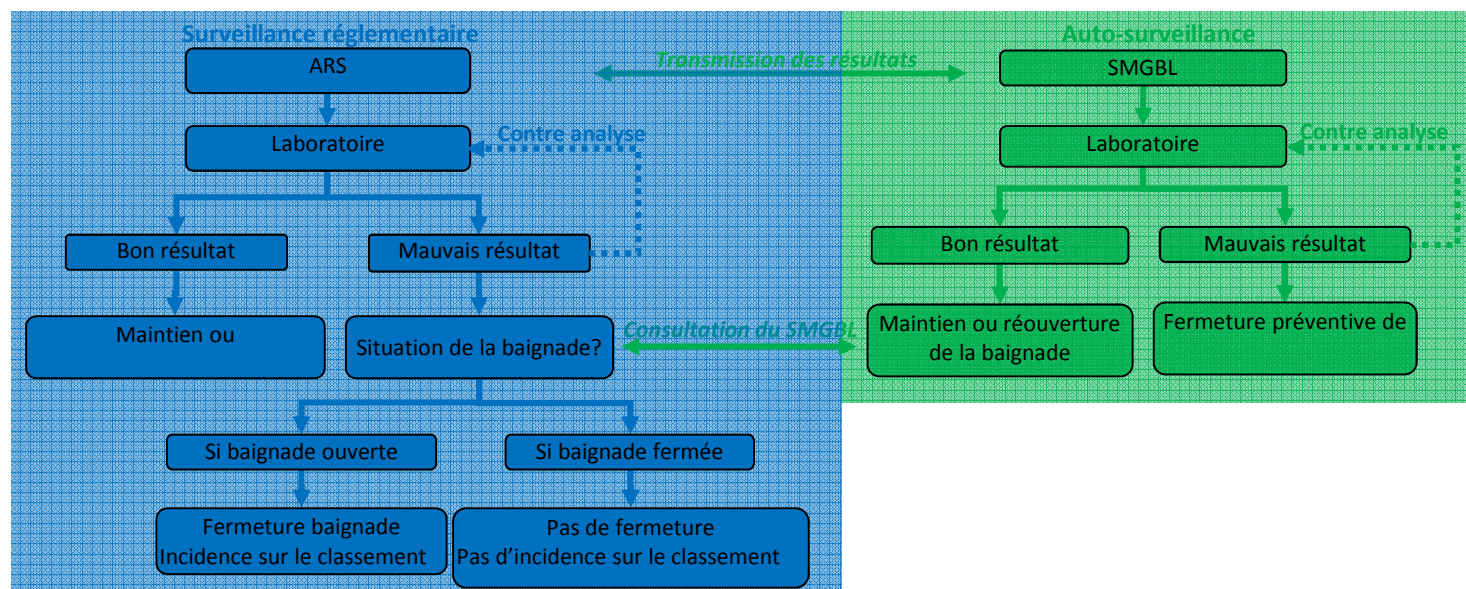


Procédure contrôle sanitaire / autocontrôle

Le programme d'autocontrôle suit une procédure élaborée en collaboration entre la Commune, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises et le laboratoire en charge des prélèvements et analyses.

Ce programme est établi en collaboration avec l'ARS, en charge du contrôle sanitaire, afin de coordonner les campagnes d'autocontrôle et de contrôle sanitaire de manière efficace.

Au quotidien, il existe un lien direct entre les deux campagnes de prélèvements du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de sorte que les mesures de gestion s'appuient sur l'ensemble des résultats.



Amélioration de la procédure d'autocontrôle

Chaque année, un bilan du suivi sanitaire présenté en fin de saison permet de discuter et d'améliorer les modalités de réalisation et de coordination des 2 campagnes d'analyse.

Par exemple, afin d'étendre le nombre de jours de suivi, il a été convenu depuis 2011, que les prélèvements de l'autocontrôle et du contrôle sanitaire ne soient plus effectués les mêmes jours.

De plus, les fréquences de prélèvement sont rediscutées chaque année en fonction du contexte et des résultats obtenus.

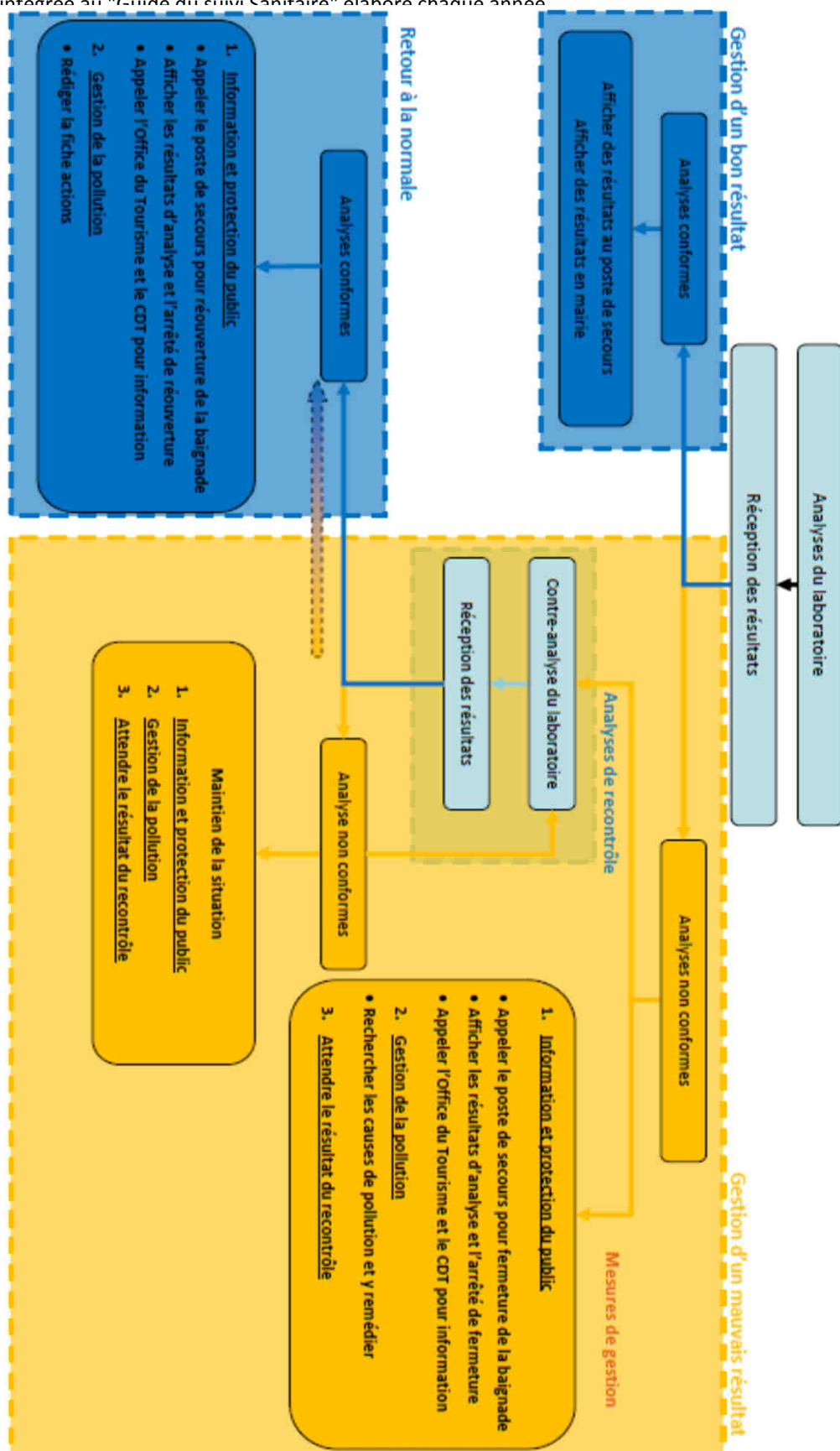
Dans le cas présent, les fréquence de prélèvement du suivi sanitaire sont :
autocontrôle : 2 / semaine

Procédure de gestion des résultats d'analyse (contrôle sanitaire et autocontrôle)

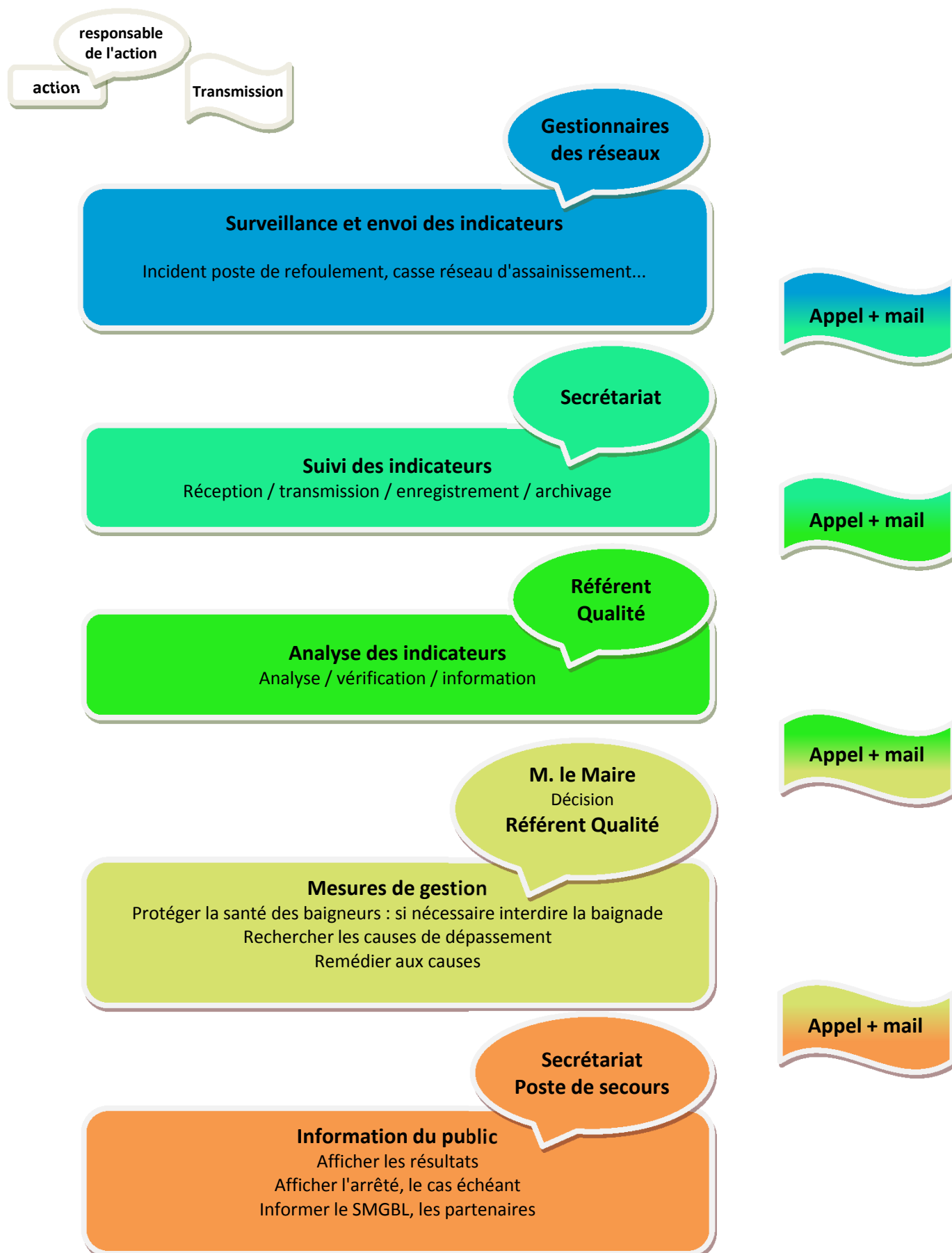
Lors d'un dépassement de seuils, AFSSET (autocontrôle) ou valeur impérative (contrôle sanitaire), le laboratoire déclenche automatiquement un contre-analyse.

Pendant ce temps, la Personne Responsable des Eaux de Baignade prend les mesures de gestion adéquates (protection des baigneurs, communication, recherche des causes...) telles que présentées ci-dessous.

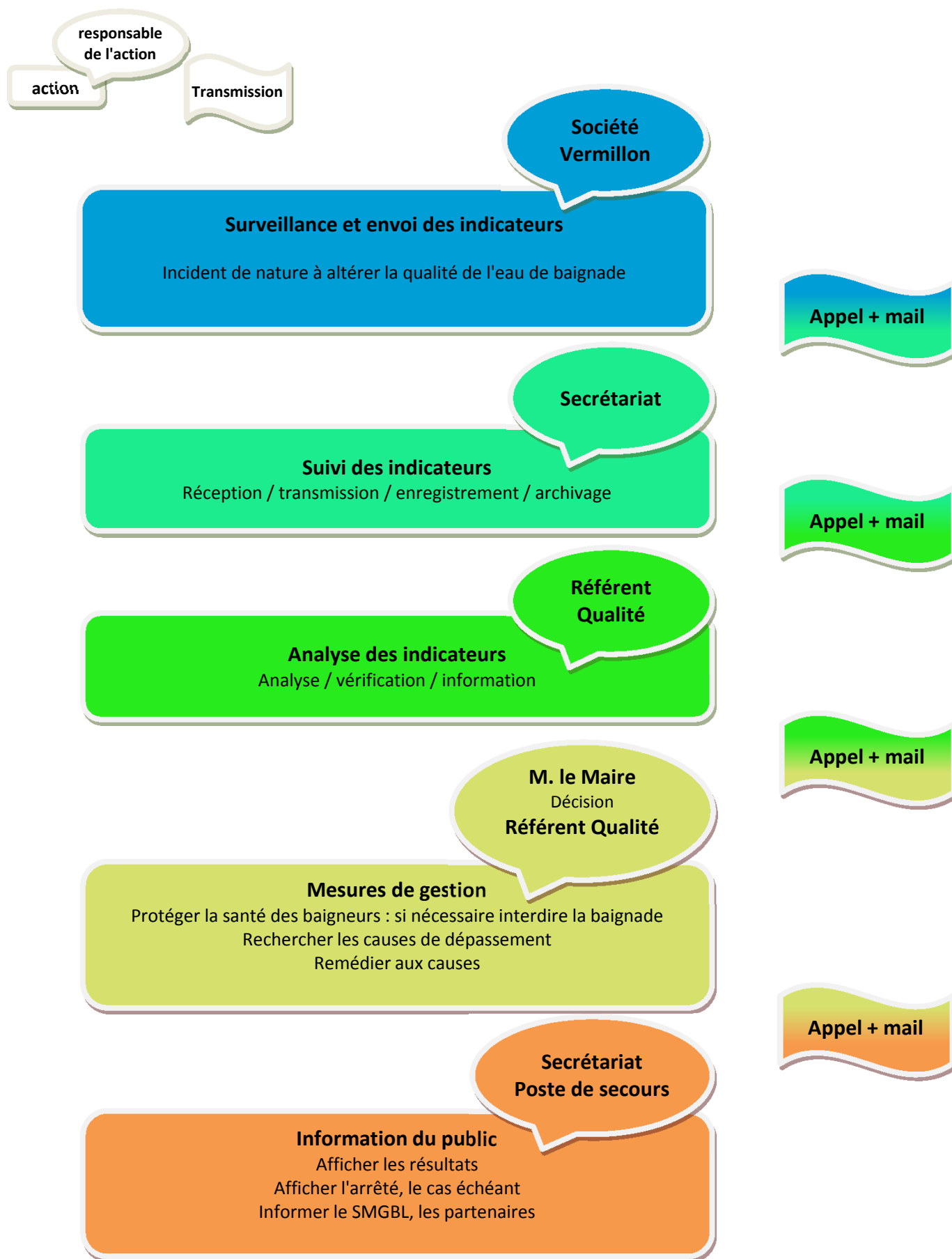
Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi Sanitaire" élaboré chaque année.



La procédure générale de suivi des indicateurs est adaptée au suivi des incidents techniques. Elle permet de définir les actions à mettre en œuvre lors de la survenue d'un incident, par exemple sur le réseau d'assainissement.



La procédure générale de suivi des indicateurs est adaptée au suivi des incidents techniques. Elle permet de définir les actions à mettre en œuvre lors de la survenue d'un incident, comme un incident liés à l'extraction et au transport d'hydrocarbures.



Prolifération de cyanobactéries

Recommandations réglementaires

Les mesures de gestion relatives à la prolifération de cyanobactéries sont les recommandations adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
$x < 20\,000$ cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
$20\,000 < x < 100\,000$ cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml et Microcystine LR $< 25\mu\text{g} / \text{L}$	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml et Microcystine LR $> 25\mu\text{g} / \text{L}$	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite. Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Protocole de suivi et d'alerte spécifique

En réponse aux préconisations de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Communauté des Communes des Grands Lacs (CCGL) a mis en place un protocole de suivi et d'alerte en cas de prolifération de cyanobactéries pour la chaîne des étangs des pays du Born. Ce protocole comprend :

Un réseau de surveillance permanent

Un réseau de surveillance composé d'observateurs (pêcheurs, Police Municipale, moniteurs d'activité nautique etc.) ayant la possibilité d'être présents sur le terrain au mieux quotidiennement et tout au long de l'année sur les différentes zones stratégiques est mis en place. La participation au réseau est sur la base du volontariat.

Les observateurs disposent d'une fiche informative synthétique permettant de détecter visuellement et objectivement la présence de Cyanobactéries (aspect, couleur, spécificité etc.).

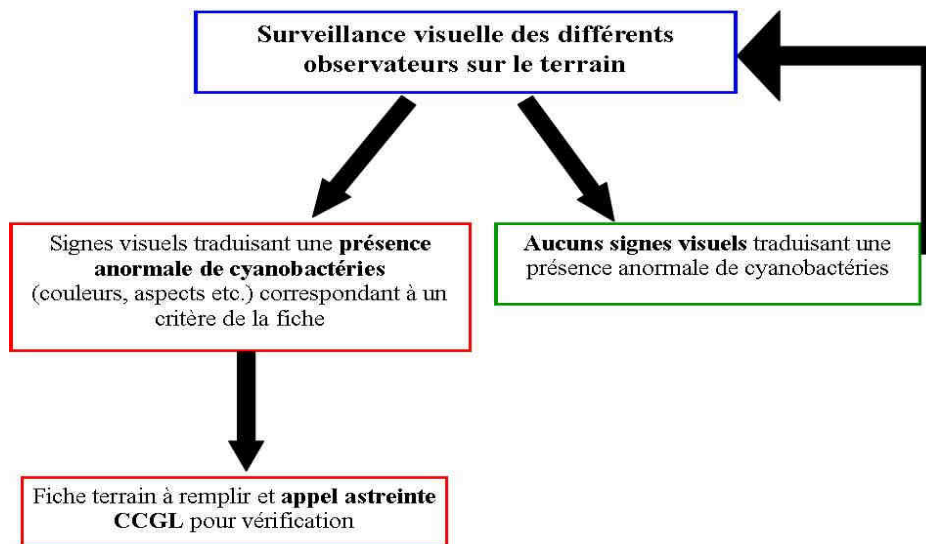
En cas de détection anormale, un numéro de téléphone portable sera d'astreinte (Communauté des Communes des Grands Lacs). Les observateurs doivent alors remplir une fiche d'information et préciser les signes visuels qui indiquent a priori la présence anormale de cyanobactéries.

La Communauté des Communes des Grands Lacs interviendra sur le terrain, d'une part pour valider la présence de cyanobactéries et d'autre part pour coordonner les opérations futures si nécessaire.

L'analyse physico-chimique de l'eau et la quantification de la chlorophylle a (totale et attribuable aux cyanobactéries)

La CCGL réalise à titre expérimental des analyses hebdomadaires de paramètres physico-chimiques de l'eau : T°C, pH, taux d'oxygène dissous, % d'oxygène dissous, conductivité, transparence et turbidité. La CCGL dispose des sondes correspondantes pour effectuer ces analyses.

Aussi, le taux de chlorophylle a totale et le taux de chlorophylle a attribuable aux cyanobactéries seront calculés par l'AglaeTorch, seul outil de terrain fiable, utilisé par Irstea dans le cadre de leur mission d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau.



Procédure : Réseau de surveillance permanent

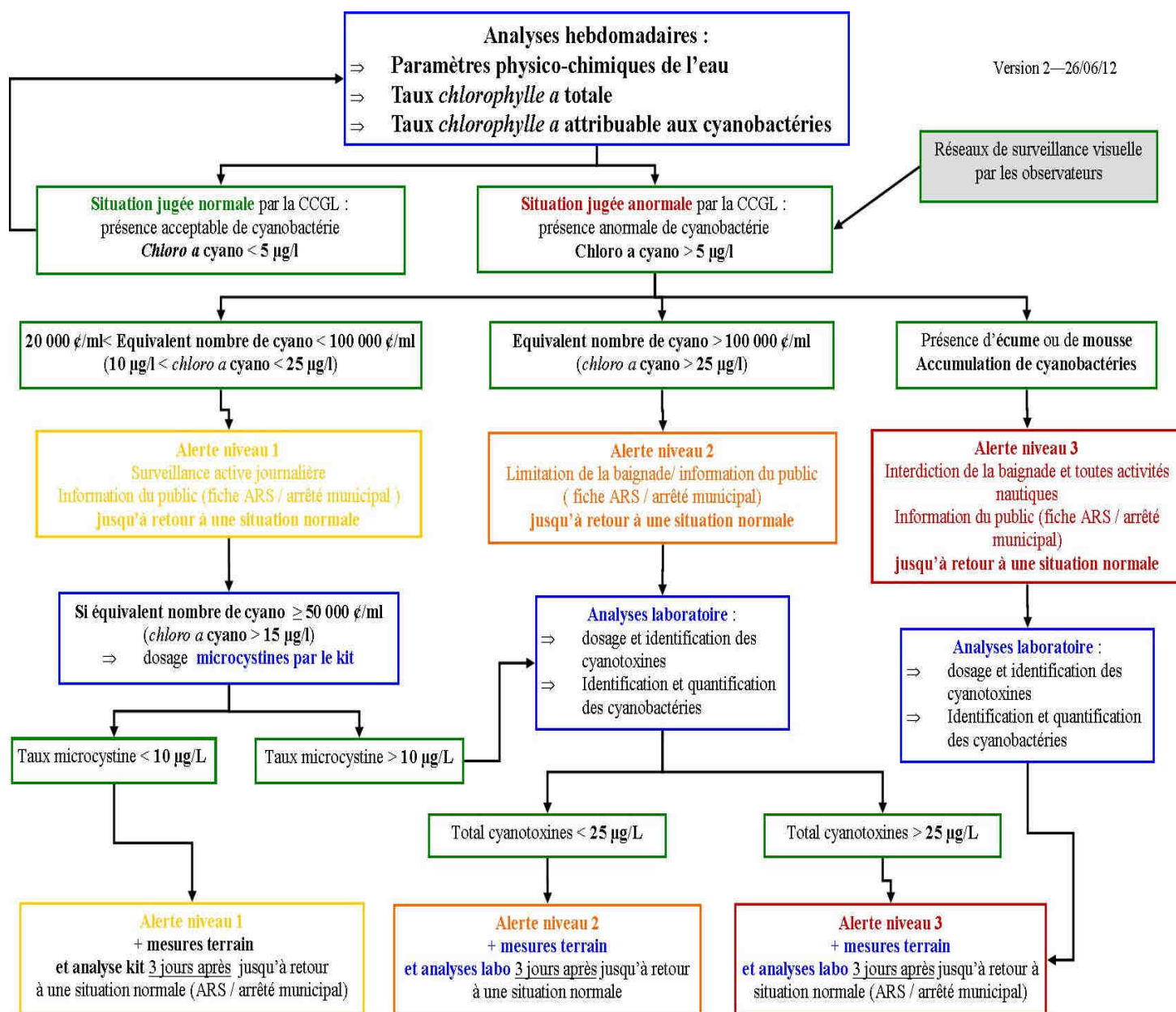


Fig 4 : Schéma opérationnel du protocole

Procédure du suivi analytique mis en place à titre expérimental par la CDCGL.

Tableau bilan des mesures de gestion

Ci-dessous le tableau bilan des mesures de gestion mises en place.

Personne chargée de la surveillance des indicateurs	Indicateur	Seuil / Valeur	Modalités de suivi des indicateurs et de la qualité de l'eau	Mesures de gestion	Modalités de levée d'alerte
Référent Qualité	Microbiologiques	AFSSET	Programme d'autocontrôle Contrôle sanitaire	Recontrôle Interdiction éventuelle de la baignade	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques
Société d'exploitation d'hydrocarbures	Incident technique	Risque de déversement dans le lac	Procédure de suivi et d'alerte spécifique	Intervention + analyse de l'impact sanitaire	Fin de l'incident et de l'impact sanitaire éventuel.
Déléataire Service technique	Incident technique	Risque de déversement dans le lac	Visite, télésurveillance et téléalarme	Intervention + impact sanitaire (autocontrôle)	Fin de l'incident et de l'impact sanitaire éventuel.
Service technique et du poste de secours	Prolifération d'algues ou cyanobactéries	Recommandations CSHPF	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Recommandations CSHPF	Retour à la normale des indicateurs
Service technique et du poste de secours	Présence d'animaux morts	Présence	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Evacuation de l'animal Analyse de contrôle Limitation de la baignade éventuelle	Animal évacué et fin de l'impact sanitaire éventuel.

Lorsqu'une valeur anormalement élevée (supérieure à l'un des seuils proposés par l'AFSSET) est mesurée pour un paramètre microbiologique, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'autosurveillance ne le prévoient, la personne responsable de l'eau de baignade doit en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus.

Aucune révision n'a eu lieu depuis l'élaboration initiale du profil de baignade en février 2011.

Plan d'action

Le plan d'action définit les mesures à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire les causes de pollution (pollutions à court terme, pollutions par des cyanobactéries, des macroalgues, du phytoplancton ou des déchets ou pollution entraînant une interdiction ou une décision de fermeture du site de baignade durant toute une saison balnéaire au moins).

Il existe aucune pollution bactériologique chronique influençant la qualité microbiologique des eaux de baignade.

Afin de préparer au mieux la saison estivale, il est préconiser en amont de :

* vérifier l'état de fonctionnement de tout le matériel et équipements présents sur la plage (notamment les installations sanitaires et les douches), les points sensibles du réseau d'assainissement et de manière générale faire un point sur les sources de pollution potentielles identifiées.

* de participer à la réunion d'avant-saison ayant pour but de :

- regrouper tous les référents qualité pour rappeler à chacun leur rôle,
- de présenter les modalités du suivi sanitaire et les mesures de gestion associées,
- de rappeler les obligations des maires, notamment en termes d'information au public.

Document de synthèse : Plage du Port, commune de Parentis-en-Born

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010

Date de mise à jour : 29/08/2014

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage du Port

Commune : Parentis-en-Born

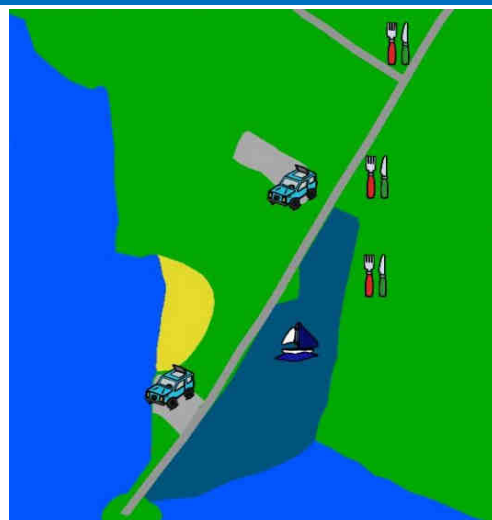
Département : Landes

Région : Aquitaine

Responsable de l'eau de baignade : M. ERNANDORENA

Période d'ouverture : aucune surveillance

Heures de surveillance : aucune surveillance



La zone de baignade est placée arbitrairement sur ce schéma.

Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	A	B	B	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de suivi	Mesures de gestion préventive	Mesures de réduction des pollutions
Lac, bassin versant, crastes.	Moyen (non démontré)	20 - 500 m	Microbiologie : seuils AFSSET Pluviométrie : aucun seuil	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident activité pétrolière	Selon incident	-	Nature de l'incident	Suivi des incidents par le gestionnaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident réseau	Faible (non démontré)	100 - 1000 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
08/09/2004	E. coli	Inconnue	Oui

Document de synthèse : Plage du Pipiou, commune de Parentis-en-Born

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010

Date de mise à jour : 29/08/2014

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage du Pipiou

Commune : Parentis-en-Born

Département : Landes

Région : Aquitaine

Responsable de l'eau de baignade : M. ERNANDORENA

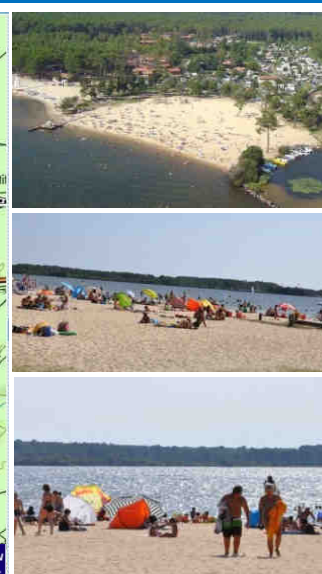
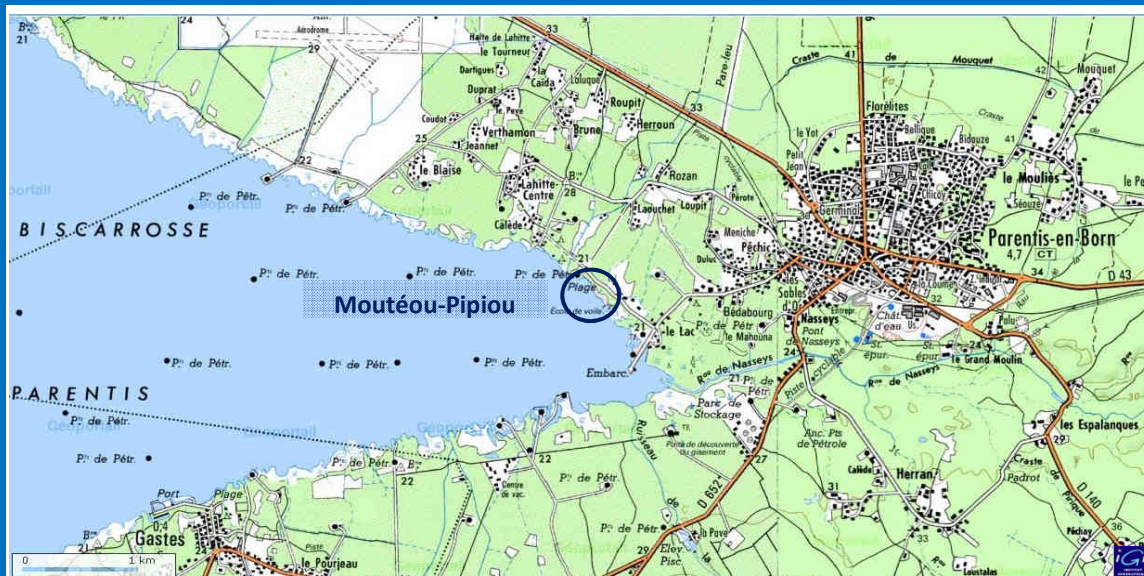
Période d'ouverture : 01/07 au 31/08

Heures de surveillance : 11h - 19h

La zone de baignade est placée arbitrairement sur ce schéma.



Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	A	A	B	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de suivi	Mesures de gestion préventive	Mesures de réduction des pollutions
Lac, bassin versant, crastes.	Moyen (non démontré)	20 - 500 m	Microbiologie : seuils AFSSET Pluviométrie : aucun seuil	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident activité pétrolière	Selon incident	-	Nature de l'incident	Suivi des incidents par le gestionnaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident réseau	Faible (non démontré)	100 - 1000 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
05/07/2006	Entérocoques (aucun seuil réglementaire)	Inconnue	Non

Document de synthèse : Plage du Port, commune de Parentis-en-Born

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010

Date de mise à jour : 29/08/2014

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage de Calède

Commune : Parentis-en-Born

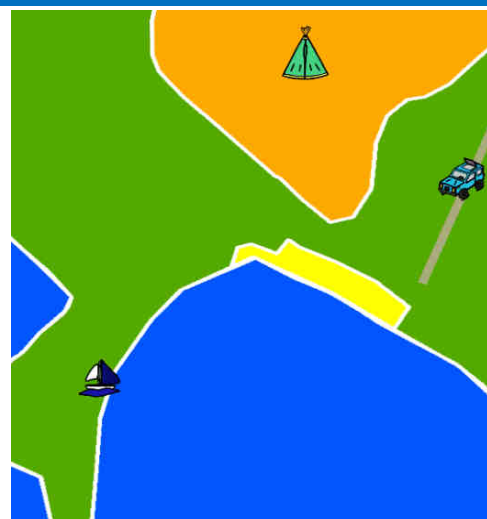
Département : Landes

Région : Aquitaine

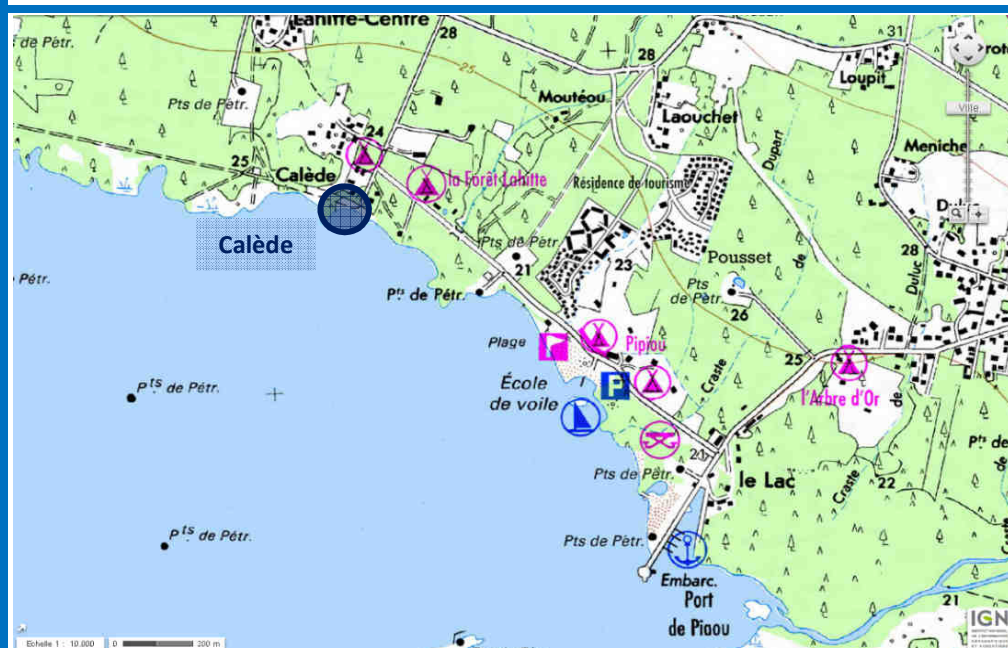
Responsable de l'eau de baignade : M. ERNANDORENA

Période d'ouverture : aucune surveillance

Heures de surveillance : aucune surveillance



Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement						A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de suivi	Mesures de gestion préventive	Mesures de réduction des pollutions
Lac, bassin versant, crastes.	Moyen (non démontré)	20 - 100 m	Microbiologie : seuils AFSSET Pluviométrie : aucun seuil	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident activité pétrolière	Selon incident	-	Nature de l'incident	Suivi des incidents par le gestionnaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident réseau	Faible (non démontré)	500 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade

